

DOCUMENT D'OBJECTIFS

SITE NATURA 2000 ZPS « FR 831 0066 » - MONTS ET PLOMB DU CANTAL



Novembre 2011



Remerciements

Que toutes les personnes qui ont participé et/ou contribué à l'élaboration de ce document d'objectifs en soient remerciées.

SOMMAIRE

- FICHE D'ELABORATION DU DOCOB DU SITE	p. 5
- RESUME	p. 6
1. INTRODUCTION GENERALE	p. 8
2. PRESENTATION GENERALE DE NATURA 2000	p. 8
3. FICHE D'IDENTITE DU SITE	p. 9
4. RAPPORT DE PRESENTATION – DIAGNOSTIC	P. 10
4.1. Données administratives et zonages environnementaux	p. 10
4.1.1. Localisation	p. 11
4.1.2. Données administratives	p. 12
4.1.3. Zonages environnementaux et zonages d'intervention	p. 13
4.2. Situation des propriétés dans le site	p. 15
4.3. Informations socio-économiques	p. 15
4.3.1. Population	p. 15
4.3.2. Urbanisation et projets d'aménagement	p. 15
4.4. Activités humaines	p. 18
4.4.1. Agriculture	p. 18
4.4.2. La forêt et les activités sylvicoles	p. 19
4.4.3. Activités touristiques et de pleine nature	p. 20
4.5. Données générales concernant la topographie, le climat, la géologie, la pédologie et l'hydrographie	p. 23
4.6. Diagnostic écologique	p. 25
4.6.1. Méthodologie	p. 25
4.6.2. Habitats favorables aux espèces	p. 26
4.6.3. Autres espèces ne relevant pas de la Directive 79/409	p. 29
4.6.4. Oiseaux de l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux » 79/409	p. 30
4.6.5. Autres espèces patrimoniales, d'affinité montagnarde stricte	p. 32
4.6.6. Les oiseaux migrateurs	p. 32
5. DEFINITION DES ENJEUX DE CONSERVATION ET DES OBJECTIFS DE GESTION DES ESPECES ET DES HABITATS D'ESPECES.	p. 37
5.1. Enjeux	p. 37
5.1.1. Enjeux pratiques agricoles	p. 37
5.1.2. Enjeux gestion forestière	p. 37
5.1.3. Enjeux activités de pleine nature et infrastructures touristiques	p. 38
5.2. Objectifs de gestion	p. 40
6. PROPOSITIONS DE MESURES ET D' ACTIONS	p. 44
6.1. Récapitulatif des mesures	p. 44
6.2. Fiches actions	p. 48
6.3. Tableau de bord du suivi des actions et de leur financement	p. 71
7. LA CHARTE NATURA 2000	p. 73
- BIBLIOGRAPHIE	p. 79

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE FR 831 0066 « MONTS ET PLOMB DU CANTAL »

MAITRE D'OUVRAGE

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL), DREAL AUVERGNE. Suivi de la démarche : Christian BAUDRY (DREAL) et Patrick LALO (DDT 15).

STRUCTURE PORTEUSE

Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA)

OPÉRATEUR

Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA)

RÉDACTION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

- Rédaction/coordination/cartographie : Guy SENAUD, Olivier ROQUETANIERE (PNRVA)
- Contribution au diagnostic écologique : Rémy DESECURES (LPO Auvergne)
- Expertise ornithologique (2009) : LPO Auvergne, Rémy DESECURES

CRÉDITS PHOTOGRAPHIES (couverture)

PNRVA

RÉFÉRENCES A UTILISER

Guy SENAUD (2011) – Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 831 0066 : Z.P.S. Monts et Plomb du Cantal, 136 pages PNRVA

RÉSUMÉ

D'une superficie de 6 405 ha, le site de la ZPS Monts et Plomb du Cantal comprend un ensemble de crêtes, sommets, hauts versants et têtes de vallée culminant à 1 855 m au sommet du Plomb du Cantal.

Bocage, milieux forestiers, landes et pelouses montagnardes, éboulis et falaises, zones de sourcins et mégaphorbiaies... cette diversité d'habitats confère à ce site une attractivité comme territoire de chasse pour les nicheurs des vallées périphériques. Les vallées ouvertes vers le Nord-Est constituent des axes empruntés par les oiseaux lors des migrations postnuptiales, les cols du site (Pas de Peyrol, col de Cabre, Prat-de-Bouc, col de la Tombe du Père...) correspondent à des secteurs privilégiés pour l'observation du phénomène.

Le territoire de la ZPS est utilisé pour la nidification et/ou comme territoire de chasse par 12 espèces de l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux : l'Aigle botté, l'Alouette lulu, la Bondrée apivore, le Busard cendré, le Busard Saint-Martin, le Circaète Jean-le-Blanc, le Faucon pèlerin, le Grand-duc d'Europe, le Milan noir, le Milan royal, le Pic noir et la Pie grièche écorcheur sont observés régulièrement, les effectifs des oiseaux nicheurs restant modestes.

Quatre espèces patrimoniales d'affinité montagnarde stricte sont également présentes : l'Accenteur alpin, le Merle à plastron, le Monticole de roche, et le Pipit spioncelle.

Par ailleurs, le site abrite 22 habitats de l'annexe 1 de la Directive Habitats, 40 espèces végétales à statut de protection nationale ou régionale. L'activité agricole garante de la diversité des habitats et de l'attractivité du territoire pour les oiseaux est l'activité prépondérante dans le site. Les forêts soumises pour la plupart au régime forestier sont gérées par l'ONF.

« Préserver les habitats agro-pastoraux forestiers ou rupestres favorables aux oiseaux aussi bien pour la production de ressources alimentaires que pour les sites de reproduction » constitue l'enjeu majeur sur le site.

Le deuxième enjeu vise à limiter la mortalité des oiseaux par destruction de leurs milieux tandis que le troisième prend en compte les facteurs de mortalité directe liée à des causes diverses. Le quatrième enjeu concerne la fréquentation du site et les activités susceptibles de déranger l'avifaune en période de nidification.

Ces enjeux sont déclinés en autant d'objectifs de développement durable auxquels il convient d'ajouter les objectifs transversaux que sont la mobilisation, l'information, la sensibilisation des acteurs locaux et usagers du site, la mise en œuvre du DOCOB, le suivi et l'évaluation des espèces et habitats en lien avec les actions mises en œuvre.

Vingt mesures de gestion sont proposées pour répondre à ces objectifs, elles se déclinent en autant de fiches actions.

Parmi celles-ci :

Dix actions concernent la gestion du site :

- Gestion agricole,
- Gestion foncière,
- Gestion des infrastructures.

Dix mesures sont en lien avec les objectifs transversaux (suivis, études, information, animation et mise en œuvre du DOCOB).

Ces mesures sont mises en œuvre grâce aux outils spécifiques à Natura 2000 que sont les contrats :

- Agricoles sous la forme de Mesures agro-environnementales territorialisées
- Forestiers et contrats non productifs avec les autres usagers et les propriétaires.

L'adhésion à la charte Naturat 2000 contribue également à l'appropriation de la démarche par les acteurs du site ainsi qu'aux objectifs définis.

Le budget prévisionnel des mesures envisagées (y compris l'animation nécessaire pour la mise en œuvre du DOCOB) s'élève à 1 112 625 € pour les six années à venir (2012/2017) avec la répartition indiquée dans le tableau ci-après :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
GESTION	129 625	172 625	199 625	204 625	204 625	75 000	996 125
SUIVIS	10 500	5 500	3 000	3 000	5 500	3 500	31 000
VALORISATION/ SENSIBILISATION	2 500	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	8 500
ANIMATION DU DOCOB	15 000	15 000	12 000	10 000	10 000	15 000	77 000
TOTAL	157 625	194 325	225 825	218 825	221 325	94 700	1 112 625

1 - INTRODUCTION GÉNÉRALE

D'une superficie de 6 405 ha, le site des Monts et Plomb du Cantal comprend un ensemble de crêtes, sommets et versants occupés par les pelouses et landes subalpines particulièrement riches en espèces floristiques. Il englobe également les espaces forestiers du cœur du Massif Cantalien, hêtraies des Vallées de la Cère et de la Jordanne, hêtraies sapinières de la Vallée du Mars et de la forêt domaniale de Murat. Milieux ouverts, boisés, bocages, falaises et éboulis, sourcins, mégaphorbiaies..., cette diversité d'habitats confère à ce site d'altitude une attractivité comme territoire de chasse pour les oiseaux nicheurs des vallées périphériques.

Les vallées ouvertes vers le Nord-Est constituent des axes de migration post nuptiales qui débouchent sur des cols (Col de la Tombe du Père, Col de Cabre, Col du Pas de Peyrol), où de nombreux oiseaux migrateurs peuvent être observés chaque année.

Ces migrations ont fait l'objet d'un suivi régulier de 1986 à 1988 sur le site de Prat de Bouc.

2 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE NATURA 2000

NATURA 2000 : un réseau de sites européens.

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire. Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « Directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage dite « Directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents.

La ZPS Monts et Plomb du Cantal est également concernée par la Directive Habitats sur un périmètre différent.

Les Directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne et de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel au développement durable.

2.1 - NATURA 2000 EN EUROPE

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 26 304 sites.

- 21 474 sites en ZSC* (PSIC ou SIC*) au titre de la directive Habitats soit 62 687 000 ha (12,8% de la superficie terrestre de l'Union Européenne).

- 4 830 sites en ZPS* au titre de la directive Oiseaux, soit 48 657 100 ha (10% de la superficie terrestre de l'Union Européenne).

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement d'un réseau de sites. Chacun les transcrit en droit national, et doit désigner un réseau en adéquation avec la réalité de la richesse écologique de son territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. L'application de Natura 2000 répond aux engagements internationaux de la France.

2.2 - NATURA 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1 705 sites pour 12,42% du territoire métropolitain, soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffre MEEDDAT, juin 2007) :

- 1 334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats, ils couvrent 8,4% de la surface terrestre soit 4 613 989 ha

- 371 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux, ils couvrent 7,79% de la surface terrestre soit 4 278 773 ha.

2.3 - NATURA 2000 en Auvergne

Le réseau auvergnat de sites Natura 2000 comprend 94 sites couvrant 375 305 ha, soit 14,4% du territoire régional :

- 82 sites en ZSC au titre de la directive Habitats
- 12 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux

Le réseau des sites Natura 2000 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est constitué de 30 sites soit 15,9 % du territoire, il concerne 117 communes sur les 153 du territoire du Parc.

- * ZSC : Zone Spéciale de Conservation
- * SIC : Site d'Intérêt Communautaire
- * ZPS : Zone de Protection Spéciale

2.4 – NATURA 2000 dans le Cantal

Le département du Cantal comprend 31 sites :

- 27 sites en ZSC au titre de la directive Habitats
- 4 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux

3 - FICHE D'IDENTITÉ DU SITE

- Nom officiel du site : MONTS ET PLOMB DU CANTAL
- Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE du 2 avril 1979 comme ZPS : arrêté ministériel du 3/11/2005
- Numéro officiel du site : FR 831 0066

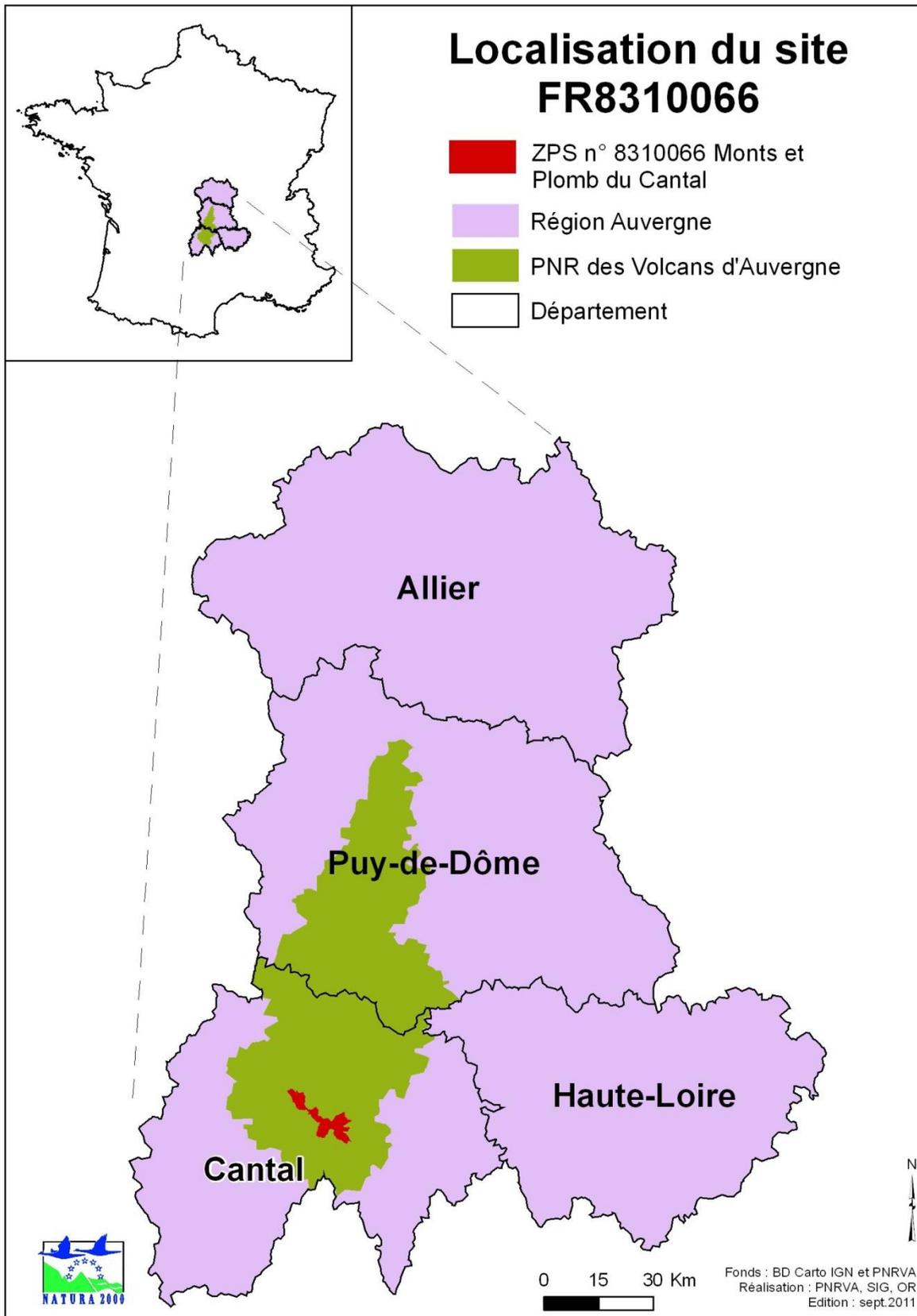
- Localisation du site : Auvergne, département du Cantal
 - Superficie officielle (FSD) du site au titre de la Directive européenne « Oiseaux » : 6 405 ha
 - Préfet coordinateur : Préfet du Cantal
 - Président du comité de pilotage désigné pendant la période de l'élaboration du DOCOB : Monsieur Yvon ALAIN, Maire d'Albepierre-Bredons
 - Structure porteuse : Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA)
 - Opérateur : Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
 - Comité de pilotage : Arrêté préfectoral du Cantal n° 2008-1802 du 3 novembre 2008 portant création du comité de pilotage et de suivi du site Natura 2000 (Zone de Protection Spéciale) n° FR 831 0066 Monts et Plomb du Cantal.
- Annexe 1** : Réunions du Copil : 11/02/2009 ; 17/12/2009, 29/09/2011.

4 – RAPPORT DE PRESENTATION - DIAGNOSTIC

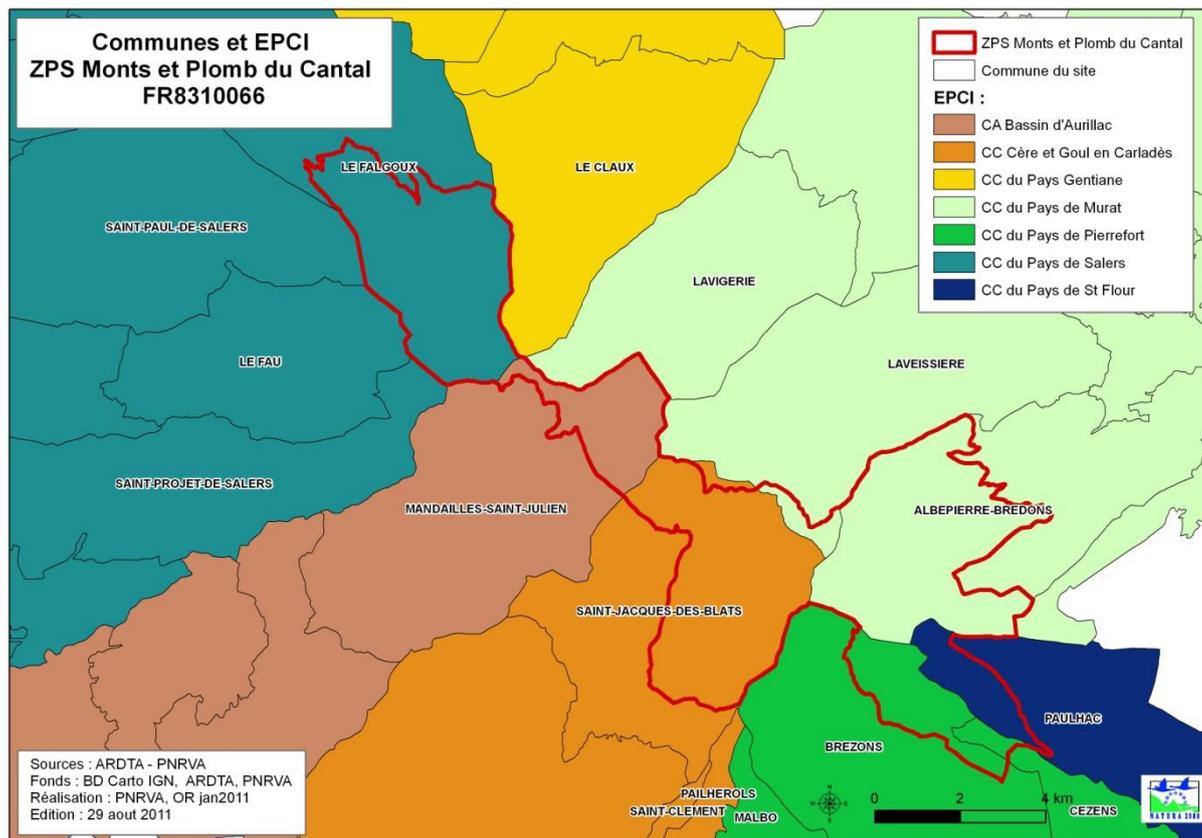
4.1 – Données administratives et zonages environnementaux

4.1.1 – Localisation – localisation du site Natura 2000 des Monts et Plomb du Cantal –

Figure n°1



4.1.2 – Le site Natura 2000 des Monts et Plomb du Cantal et les limites administratives (limites communales/EPCI)



8 communes, 6 EPCI (communautés de communes du Cantal) concernés par le site – Département du Cantal (15) (**Annexe 2**).

Tableau n° 1 : Site Monts et Plomb du Cantal – données communales

COMMUNE	SURFACE EN NATURA 2000 (HA)	SURFACE COMMUNALE (HA)	% EN NATURA 2000	POPULATION COMMUNALE (habitants)
ALBEPierre BREDONS	1 670	3442	48,5 %	237
BREZONS	531	4320	12,3 %	219
CEZENS	76,60	3181	2,4 %	260
LAVEISSIERE	94,10	3493	2,7 %	604
LE FALGOUX	1 520	3 058	49,7 %	288
MANDAILLES SAINT JULIEN	593	3 600	16,5 %	203
PAULHAC	320	4 692	6,8 %	453
SAINT JACQUES DES BLATS	1 600	3 148	50,8 %	329
SITE	6 404,70	28 934	22,1 %	2 593

Le site Natura 2000 des Monts et Plomb du Cantal comprend un ensemble de crêtes haut-versants et têtes de vallées qui culminent à 1 855 m au Plomb du Cantal. Seuls quelques villages de la Vallée du Mars (La Chaze, la Franconèche), et du versant rive gauche de la Cère (Les Gardes), ainsi que quelques bâtiments de la station de ski du Super Lioran sont inclus dans le périmètre du site. Par contre, compte tenu de la structuration intercommunale par vallée, il n’y a pas nécessairement de cohérence pour la gestion des parties hautes du Massif. Seules les

communes de Mandailles Saint Julien et du Falgoux sont membres du Syndicat mixte du Puy Mary, gestionnaire de l'opération Grand site autour du Puy Mary.

4.1.3 – ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX ET ZONAGES D'INTERVENTION EN FAVEUR DES MILIEUX NATURELS

Le caractère particulièrement exceptionnel du patrimoine naturel est souligné par la présence des zonages environnementaux nombreux sur le site (9 ZNIEFF de type I et une ZNIEFF de type II. (annexe 3). De plus, le périmètre du site Monts et Plomb du Cantal se recoupe largement avec la zone spéciale de conservation du Massif Cantalien FR 830 1055 dont 88 % de la superficie sont occupés par des habitats d'intérêt communautaire. Par ailleurs, les paysages grandioses autour du Puy Mary sont préservés dans le cadre d'une procédure de site classé de 10 000 ha qui englobe crêtes et zones forestières. Localement, ces paysages, victimes de leur renommée et d'une fréquentation concentrée sur certains secteurs sont dégradés notamment au voisinage des points d'accès (Pas de Peyrol, Plomb du Cantal, chemin de crête entre Puy Mary et Puy Griou). La réhabilitation des zones dégradées amorcée dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB du Massif Cantalien doit se poursuivre dans le cadre de l'opération Grand Site (OGS) autour du site emblématique du Puy Mary. Les projets envisagés dans ce cadre visent à gérer et maîtriser la fréquentation du site et à restaurer les secteurs dégradés rejoignant ainsi les préoccupations de préservation des habitats naturels qui sont celles de la démarche Natura 2000.

Cette complémentarité entre les deux procédures doit se traduire par une étroite collaboration entre les opérateurs Natura 2000 (ZSC et ZPS) et le Syndicat mixte du Puy Mary chargé de la mise en œuvre du programme de l'opération Grand site qui vise à la préservation des paysages.

4.2 – SITUATION DES PROPRIÉTÉS DANS LE SITE

Sur le site, les différents types de propriété se répartissent de la façon suivante :

- La propriété privée couvre seulement 41 % environ de la surface : elle se présente sous la forme de parcelles de grande surface correspondant à des entités pastorales ou « montagnes d'estive » de 50 à 100 ha sur les parties hautes du site, crêtes et hauts plateaux ou sous la forme de parcelles de taille plus réduite correspondant à des prairies de fauche ou des pâtures de proximité constituant un paysage bocager en fond de vallée ou en bas des versants. De plus, de nombreuses petites parcelles correspondent à des enclos avec du bâti au niveau des villages de la vallée du Mars et de la Cère essentiellement.
- La propriété sectionnale occupe près du quart du site, elle est bien présente sur les communes d'Albepierre et de Saint-Jacques des Blats. Un bien de section est la propriété collective des habitants (ayant droit) d'un ou plusieurs villages. Dans la plupart des cas, ces propriétés sont gérées par le conseil municipal de la commune qui doit tenir compte de l'avis des ayants droit et sont donc gérées comme des propriétés privées. D'autres sont gérées de façon collective par des troupeaux regroupant les bêtes de plusieurs agriculteurs. La propriété communale avec plus de 1 600 ha occupe plus de 25 % de la surface du site, elle est bien présente sur les communes du Falgoux, et de Mandailles sous la forme de parcelles de très grande taille, parfois sous-exploitées d'où le risque de landification des pelouses subalpines.
- Le site englobe également une partie de la forêt domaniale de Murat ainsi qu'une partie du domaine skiable du Lioran, le Conseil Général est alors propriétaire de certains secteurs.

(Annexe n° 4 : le foncier dans le site des Monts et Plomb du Cantal).

4.3 – INFORMATIONS SOCIO-ECONOMIQUES

4.3.1.- Population

La population totale des 8 communes du site est de 2 593 habitants soit une densité voisine de 9 habitants/km². Les recensements successifs montrent qu'elle n'a cessé de diminuer au cours des trente dernières années. Ce faible niveau de population s'accompagne de l'absence de services (santé, scolarité, commerces...), sur presque toutes les communes du site. Seules les communes de Saint-Jacques des Blats, de Laveissière et dans une moindre mesure, d'Albepierre Bredons, conservent un certain dynamisme du fait de la présence de l'axe routier principal du département, la RN 122 et de la station de ski de Super-Lioran.

4.3.2 - Urbanisation et projets d'aménagement

Sept communes sont dotées de documents d'urbanisme approuvés ou en cours (4 PLU en cours, 1 POS approuvé, 1 carte communale approuvée, 1 carte communale en cours.

Figure n° 4 : ZPS Monts et Plomb du Cantal et documents d'urbanisme :

Figure 4 : Documents d'urbanisme



Ces documents d'urbanisme confirment bien la vocation de préservation du milieu naturel pour l'ensemble du site Natura 2000 de la ZPS à l'exception du secteur de l'emprise de la station du Lioran à vocation sportive et touristique.

Le domaine skiable du Lioran (secteur Pas des Alpains, prairie des Sagnes, et secteur de Prat de Bouc), est pour une grande partie (75 %) à l'intérieur du périmètre de la ZPS. Par contre, la partie liée à l'hébergement et aux habitations en est exclue. Le domaine skiable est desservi par différents équipements (téléskis, télésièges et téléphérique du Plomb du Cantal) d'orientation générale SSE-NNW pour le versant Nord du Plomb du Cantal, et d'orientation générale WSW-NNE sur le versant Prat de Bouc, cependant le téléski du Puy du Rocher et le télésiège débrayable du Plomb sont de direction NNW-SSW, soit perpendiculaires à l'axe migratoire majeur.

réhabilitation des secteurs dégradés (restauration des talus routiers et talus des parkings sont programmés). Le projet concerne également le réaménagement du parking du Pas de Peyrol ainsi que la redéfinition et la mise en scène du col et des espaces de découverte du site, l'objectif étant de maîtriser l'accueil sur le site et de proposer des aménagements intégrés au mieux dans ces paysages sensibles. Les visiteurs seront sensibilisés à un comportement respectueux du milieu naturel.

De plus, une piste pastorale, desservant les estives à partir du col de la Griffoul favorise l'accès vers le cœur du massif dans le cirque de Grandval. La forêt domaniale de Murat sur le versant Est du site est desservie par une route forestière qui relie le village de la Molède au col de Prat de Bouc via le cirque de Chamalières, plusieurs pistes forestières se greffent à cet axe forestier.

Un réseau de sentiers de randonnée (GR 4 et GR 400) ainsi que des sentiers de petite randonnée (PR) parcourent crêtes et sommets du site. Quelques VTTistes accèdent via le téléphérique du Plomb du Cantal et dévalent vers la Tuilière, empruntant le GR 400 une ancienne voie romaine.

Enfin, quelques captages de sources ont été réalisés sur le site. La plupart pour alimenter les troupeaux dans les estives, quelques uns pour le réseau d'alimentation en eau potable. **Une petite retenue destinée à l'alimentation des canons à neige de la station du Lioran a été réalisée près du Buron des Gardes.**

4.4 – ACTIVITES HUMAINES

4.4.1 - Agriculture

C'est l'activité économique prépondérante sur le site, les espaces ouverts (pelouses, estives, prairies et pâtures de proximité, landes), occupent 50 % de la surface du site. Cet espace géré par l'agriculture est constitué essentiellement par des pâturages d'altitude que l'on appelle des estives ou « montagnes » avec des grandes parcelles de 50 à 100 ha. Ces pelouses où se mêlent parfois des landes sont pâturées de façon traditionnelle par des troupeaux de bovins de juin à octobre. Quelques secteurs sont parcourus par des troupeaux de moutons. Les troupeaux proviennent des exploitations agricoles des vallées voisines mais aussi de secteurs plus lointains (bassin d'Aurillac, de la Châtaigneraie ou de l'Aveyron. Quelques surfaces plus pentues et plus difficiles d'accès ne sont pas pâturées, elles ont alors tendance à être envahies par les landes à Myrtille, Callune et Genêt purgatif.

Les troupeaux transhumants sont essentiellement constitués de vaches allaitantes accompagnées de leur veau, de race Salers ou Aubrac. Des génisses sont également présentes. Les troupeaux sont surveillés par les propriétaires ou des « bergers locaux ». Sur le plateau de la Griffoul, les pistes pastorales ayant facilité l'accès aux engins agricoles, certaines estives ont été pour partie transformées en prairie de fauche, le fourrage est acheminé vers les exploitations voisines concourant ainsi à leur autonomie fourragère. Ces pratiques récentes peuvent être bénéfiques pour les milieux naturels et la biodiversité : la fauche si elle n'est pas trop précoce, et n'est pas accompagnée de fertilisation exagérée, est souvent plus favorable à la diversité floristique et donc à la diversité entomologique que le pâturage. Le site englobe également dans les parties basses des vallées, près des villages, des prairies de fauche et pâtures de proximité associées à un réseau de haies constituant ainsi un paysage bocager favorable à certains oiseaux et notamment la pie grièche écorcheur. Les parcelles agricoles

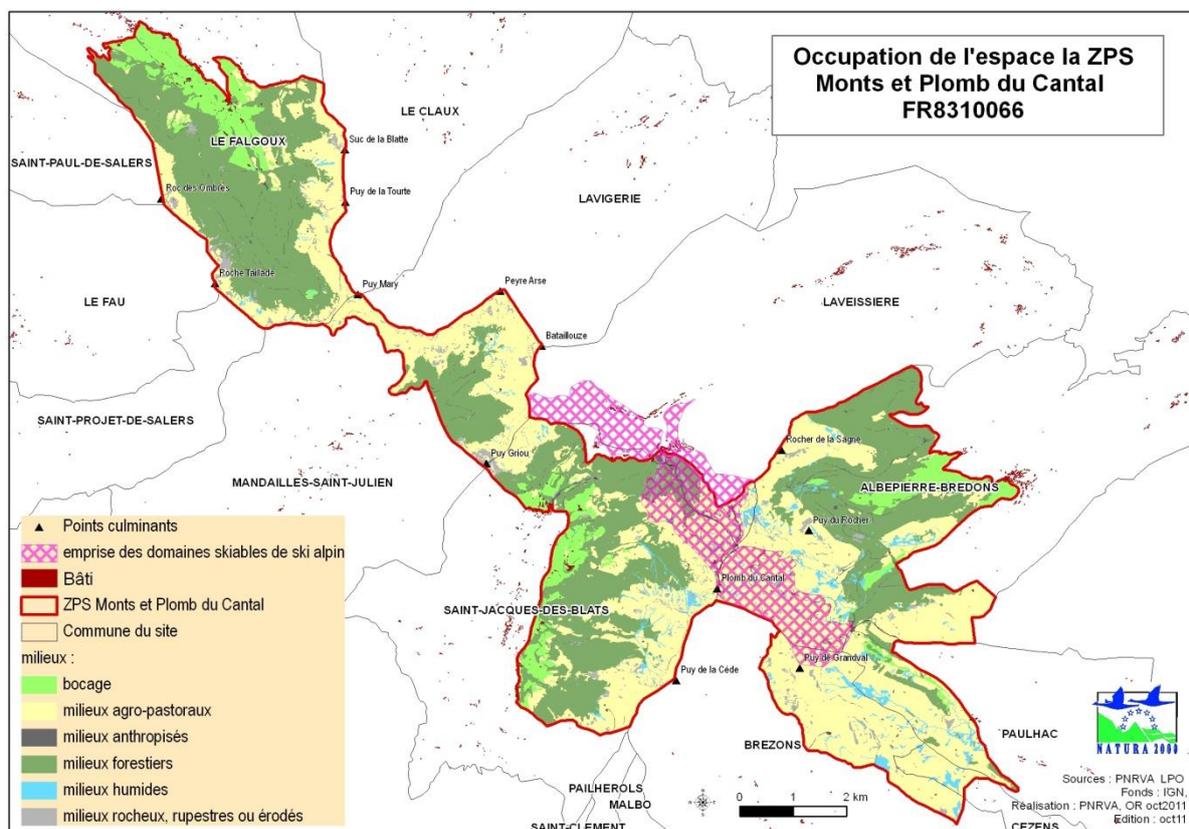
sont souvent de taille modeste (de 1 à 3 ha) et sont jalonnées de bosquets ou de ripisylves soulignant les cours d'eau.

Une tendance observée dans ces fonds de vallée, c'est la mutation de ces exploitations agricoles en pâturages d'estive et abandon des bâtiments d'exploitation transformés en résidences secondaires.

Globalement sauf exception, la fertilisation est modérée sur les pâturages d'estive, le chargement est inférieur à 1 UGB/ha/an. Ce type de gestion pastorale est à encourager à l'échelle du site, il est garant de la qualité et de la diversité environnementale et participe à l'entretien et au maintien des paysages ouverts, contribuant ainsi à leur attractivité.

En fond de vallée, la fauche doit être encouragée, elle concourt à la diversité floristique et s'accompagne souvent de l'entretien des haies et contribue à la qualité de la trame écologique et au bocage favorable aux oiseaux.

Figure 6 : occupation de l'espace dans la ZPS



4.4.2 – La forêt et les activités sylvicoles

Bien présente dans le site, la forêt occupe 36 % de la surface sur les pentes et en fond de vallée, généralement entre 1 000 et 1 400 m à l'Ouest du site, entre 1 200 et 1 500 m à l'Est. La plupart des forêts sont soumises au régime forestier et sont gérées par l'Office National des Forêts. La forêt domaniale de Murat occupe le versant Est du site sur plus de 600 ha, elle est dotée d'un plan d'aménagement pour la période 2005/2024 ; il contient des dispositions particulières en faveur de la biodiversité : maintien des clairières et des lisières, protection des milieux humides, maintien de quelques arbres creux, morts ou sénescents,

attention particulière portée aux arbres abritant des loges à pics et porteurs de nids de rapaces. De plus, la partie haute de la forêt domaniale de Murat (secteurs des Blattes, du Cirque de Chamalières), doit être intégrée dans une réserve biologique intégrale. Déposé auprès du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable pour validation et agrément, le projet porte sur 204 ha (dont 93 ha sur la ZPS). Dans cette réserve biologique, aucune intervention sylvicole ne sera entreprise, les habitats naturels y évolueront naturellement, les interventions humaines se limiteront aux suivis scientifiques et naturalistes.

Les forêts sectionales constituées essentiellement de hêtraies, de Saint-Jacques des Blats, (FS des Chazes, FS des Gardes, FS de Ferval et ds Grouffaldes, FS des Grouffaldes et des Davines) et de Mandailles Saint-Julien sont également dotées de plans d'aménagement, l'affouage (prélèvement de bois de chauffage par les ayants-droit), y est pratiqué, il concerne des volumes restreints. Cette pratique favorise le maintien de bois de gros diamètre favorables aux insectes xylophages et à leurs prédateurs dont les oiseaux.

La forêt communale du Falgoux occupe tout le fond du cirque glaciaire du Mars et se prolonge sur le versant rive gauche de cette rivière. Exploitée essentiellement dans le secteur du Bois Mary, cette hêtraie sapinière est constituée de gros arbres qui de nos jours n'intéresse pas l'industrie du bois, ces gros futs sont favorables à l'avifaune. Quelques parcelles de forêts privées sont présentes sur la haute vallée de la Cère (Bois Grand, bois des Carbonnières).

4.4.3 – Activités touristiques et de pleine nature

Les Monts du Cantal sont caractérisés par un tourisme estival et hivernal. Le tourisme estival est assez diffus sur le site, sauf sur certains secteurs tels le Pas de Peyrol, au pied du Puy Mary, point de convergence de 3 axes routiers où passent chaque année près de 500 000 visiteurs ou le Plomb du Cantal accessible par téléphérique depuis la station du Lioran. Ce tourisme estival se concentre essentiellement pendant les vacances scolaires d'été et certains week-ends de mai et juin. C'est un tourisme de nature basé sur la pratique des activités de pleine nature et la contemplation des paysages. Les hébergements marchands (hôtels, gîtes ruraux, meubles de tourisme, camping), sont nombreux sur les communes du site, notamment à Laveissière et Saint-Jacques des Blats. Les communes de Brezons et Cézens en sont faiblement pourvues.

La station de ski du Lioran génère un flux touristique hivernal important qui permet d'accroître l'occupation des différentes structures d'hébergement sur la station mais aussi sur les communes voisines.

- Les activités de pleine nature

- **La randonnée** - Les Monts du Cantal constituent un territoire idéal pour la randonnée pédestre, équestre, à VTT. Contrairement à d'autres massifs montagneux français, ils sont accessibles par tous randonneurs, et offrent des paysages variés.
 - **La randonnée pédestre** s'exerce principalement sur les sentiers de grande randonnée (GR 4 traversant le site, GR 400 proposant des itinéraires en boucles autour des principales vallées) et de petite randonnée (PR) constituées d'itinéraires en boucle à partir des villages des fonds de vallée (Mandailles, Saint-Jacques des Blats, Le Falgoux) et rejoignant pour certaines d'entre eux les crêtes.

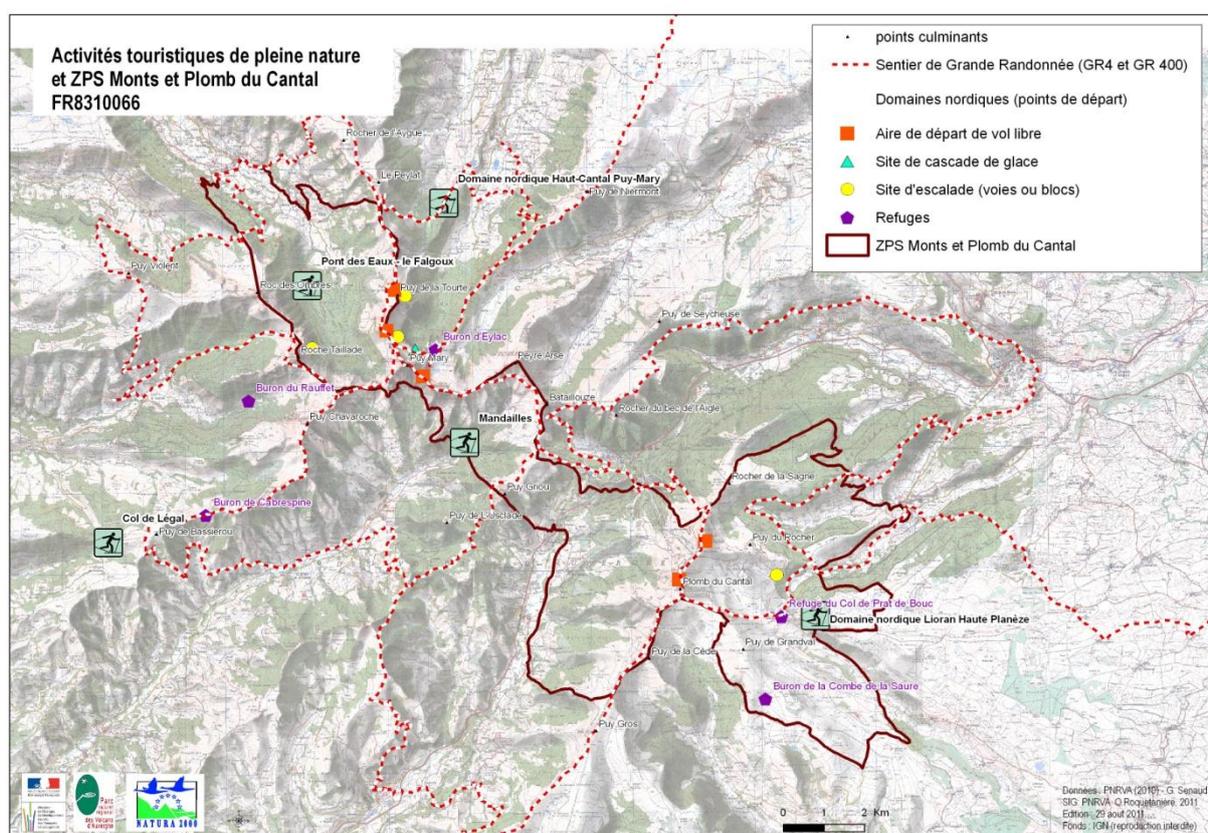
Gerbel, au Puy du Rocher et à la gare d'arrivée du téléphérique du Plomb du Cantal, les aires d'atterrissage sont dans la plupart des cas dans les vallées. Cette activité silencieuse, ne génère pas d'incidence notable sur les oiseaux.

- **Compétitions sportives** – Des compétitions sportives de pleine nature (courses de montagnes, voie de l'Écir – Merell Oxygène Challenge), sont organisées sur le site. Les organisateurs, conscients de la sensibilité des espaces parcourus prennent les contacts nécessaires, soumettent les tracés aux partenaires gestionnaires, intégrant et tenant compte des suggestions visant à préserver le patrimoine naturel.

- **La chasse** – Au titre de l'article L 422.6 du code de l'environnement, l'ensemble du département du Cantal est soumis au régime des ACCA (Association communale de chasse agréée). Chaque ACCA est tenue de constituer une réserve de chasse de superficie au moins égale à 10 % de son territoire. La chasse est pratiquée sous plusieurs formes dans le site :
 - **La chasse classique**, devant soi au chien d'arrêt pour la bécasse essentiellement ou avec des chiens courants pour le lièvre bien présent en montagne.
 - **La chasse à l'approche** en identifiant et sélectionnant l'animal qui doit être prélevé dans le cadre d'un plan de chasse et Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) gestionnaire d'espèces introduites (mouflons et chamois).
 - **La chasse à poste fixe** pour les migrateurs sur les crêtes au niveau des cols (Rombière, Brèche de Roland, Pas de Peyrol, Prat de Bouc, Tombe du Père...) ou en limite supérieure de la forêt domaniale de Murat. Les espèces chassées sont le pigeon ramier et les grives essentiellement au mois d'octobre.
 - **La chasse en battue** pour le grand gibier (cerf, chevreuil), qui fait l'objet de plans de chasse gérés localement par les unités territoriales cynégétiques puis supervisés par la Fédération départementale des chasseurs et la commission départementale « faune sauvage » présidée par le Préfet. Le nombre d'animaux à prélever, le sexe-ratio sont déterminés par unité de chasse (ACCA, chasses privées, et/ou domaniale), un nombre correspondant de « bracelets » étant distribué dans chaque unité de gestion cynégétique. Le nombre d'animaux à prélever est déterminé après estimation des populations de chacune des espèces : des comptages regroupant chasseurs et gestionnaires de l'espace sont organisés chaque année en début d'été pour le chamois et le mouflon, à l'automne au moment du brame pour le cerf. De plus, des comptages nocturnes sont diligentés par la Fédération départementale des chasseurs. La chasse au petit gibier sédentaire et migrateur est interdite dans le périmètre de la RBI, la régulation des ongulés sera poursuivie pour éviter l'effet refuge et le risque de concentration des animaux.

- **La pêche** – Le réseau hydrographique constitué de ruisseaux torrentueux est dense, classé en première catégorie avec une dominance de salmonidés (truite fario). En dehors de la haute vallée du Mars, la pêche de loisir est peu pratiquée sur la ZPS.
- **La cueillette** – Les myrtilles bien présentes dans le site constituant les landes montagnardes et subalpines et plantes caractéristiques des clairières forestières font l'objet d'une cueillette réglementée (à compter de début août). Les framboises présentes dans les clairières, les ravins humides et les coupes forestières sont l'objet d'une cueillette familiale estivale. Les champignons (cèpes, girolles), sont recherchés en forêt. La période de cueillette (été, automne), tardive par rapport à la reproduction des oiseaux fait que cette activité n'a pas d'incidence significative sur l'avifaune.

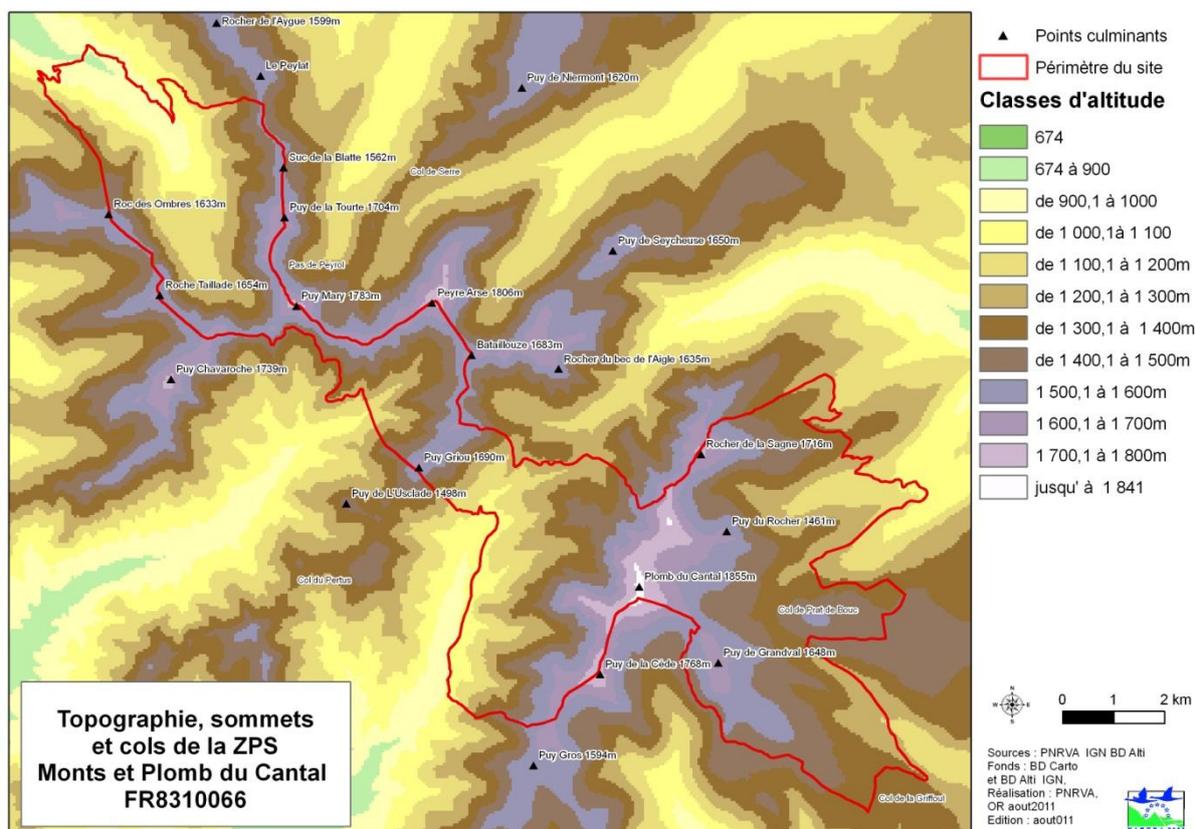
Figure 7 : Activités de pleine nature dans la ZPS



4.5 – DONNEES GENERALES CONCERNANT LA TOPOGRAPHIE, LE CLIMAT, LA GEOLOGIE, LA PEDOLOGIE, ET L'HYDROGRAPHIE

Le site des Monts et Plomb du Cantal englobe un ensemble de crêtes, hauts versants, sommets et plateaux dont certains sont emblématiques, tels le Puy Mary ou le Plomb du Cantal mais aussi le Puy Griou.... La diversité des orientations et des pentes allant du plateau à la falaise en passant par les éboulis, la multitude de sources, ruisselets et ravins, tout concourt pour donner au site une diversité et une richesse d'habitats et d'espèces uniques dans le Cantal.

Figure 8 : Carte du relief



Le relief actuel résulte du démantèlement par les glaciers puis par les eaux de ruissellement du strato-volcan cantalien. Les formations volcaniques qui se sont mises en place par phases successives (sur 15 millions d'années), tantôt effusives, tantôt plus explosives sont diverses : on rencontre des roches rhyolitiques, des phonolites (Puy Griou, Roc d'Hozières, l'Usclade), des trachytes (Puy Mary...) mais aussi des basaltes (culot du Plomb du Cantal, ossature du plateau de la Griffoul) associés à des projections et des brèches. Les basaltes constituant les plateaux appelés localement les planèzes correspondent au dernier épisode volcanique du Massif Cantalien (3 millions d'années).

Les sols développés sur ces formations volcaniques (sols andiques) sont plus ou moins épais : absents sur les pentes et falaises rocheuses, ils peuvent être très épais dans les combes, près des cours d'eau ou sur les plateaux. Souvent gorgés d'eau, ces sols sont fragiles et sensibles aussi bien aux agents érosifs naturels (eaux de ruissellement, gel, vent), qu'au piétinement par les animaux ou l'homme.

Premiers obstacles aux vents dominants venant de l'Ouest, les Monts du Cantal sont particulièrement arrosés et peuvent recevoir plus de 2 m de précipitations par an au Plomb du Cantal. Un contraste important existe entre les versants Ouest arrosés et les versants Est plus secs (effet barrière des Monts du Cantal).

L'altitude variant de 1 000 à 1 855 m au Plomb du Cantal contribue à rafraîchir l'atmosphère, le site est caractérisé par un climat montagnard avec des chutes de neige de novembre à avril qui peuvent tenir au sol plusieurs mois certains hivers.

Dans le site, les cours d'eau issus d'une multitude de sources sont très nombreux et donnent naissance aux principales vallées qui découpent le massif à partir du centre vers la périphérie. Ces vallées en étoile ont délimité entre elles des plateaux volcaniques constitués de carapaces basaltiques ou « planèzes ». Les Monts du Cantal constituent la ligne de partage des eaux entre le bassin Adour-Garonne (vallée du Mars, de la Jordanne, de la Cère, de l'Épie) et le bassin Loire-Bretagne (Alagnon et ses affluents, ruisseau de Benet et du Lagnon).

Les formations volcaniques ne contiennent pas d'aquifères importants. Les sources sont nombreuses et souvent de faible débit. De nombreux captages sont réalisés pour l'AEP des villages et bourgs des communes.

4.6 – DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

4.6.1. – Méthodologie

Une étude a été confiée à la Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne ; visant à identifier les enjeux ornithologiques du site, cette étude a pour objet de mettre sur carte les connaissances sur le site et d'identifier les potentialités d'accueil du territoire pour les espèces patrimoniales. Deux séries de carte sont ainsi proposées : une cartographie détaillée au 1/25 000 ème des habitats présentés par grands types de milieux et une cartographie au 1/60 000 ème des habitats favorables pour chaque espèce patrimoniale (espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux et espèces spécifiques).

Cette étude cherche à répondre aux objectifs suivants :

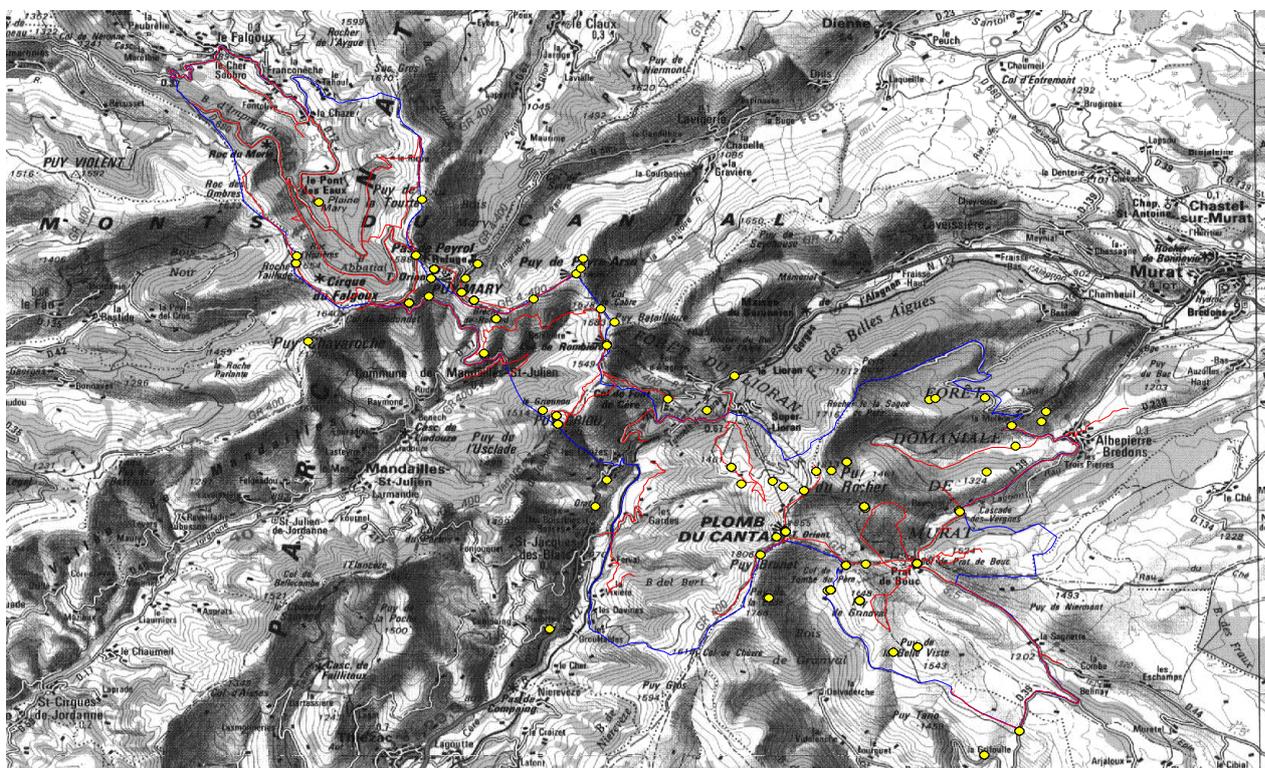
- Identifier les espèces patrimoniales pouvant faire l'objet d'une synthèse cartographique
- Compiler les données bibliographiques depuis 10 ans, sur les espèces ciblées (espèces d'intérêt communautaire (annexe I) et espèces patrimoniales)
- Conduire une campagne d'inventaire de terrain des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales en période de reproduction
- Identifier les habitats favorables à la reproduction et à l'alimentation des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales
- Cartographier les habitats par espèce et la cartographie de la répartition des observations issues de la prospection de terrain et de données bibliographiques
- Réaliser une cartographie de synthèse des principales voies de migration du site.

Le choix des espèces à cartographier s'appuie sur la liste des espèces nicheuses inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux. 12 espèces ont été identifiées. A cette liste s'ajoute celle d'espèces patrimoniales, le statut de rareté et de vulnérabilité à l'échelle de l'Auvergne et le statut de reproduction sur le territoire de la ZPS servant de critères de choix.

Les données historiques de reproduction et leur localisation sont issues de plusieurs sources régionales (banque de données de la LPO Auvergne, publications régionales, le Grands Duc, Alauda..., rapports d'étude pré existants).

La prospection de terrain menée en 2009 (de juin à août), a été menée sur 48 dates par 21 observateurs. Des itinéraires de prospection entrecoupés de haltes d'observation et de points d'écoute sont représentés sur la carte ci-après. Les observateurs sont munis de jumelles (8 x 40) et d'une longue vue (20 x 60).

Figure 9 – Inventaire cartographique de l'avifaune patrimoniale de la ZPS : Zone d'étude et sites prospectés



Ces prospections de 2009 ont été complétées par quelques prospections localisées et ciblées en 2010 et au printemps 2011.

4.6.2 – Habitats favorables aux espèces patrimoniales

Le site des Monts et Plomb du Cantal est caractérisé pour la partie suprasylvatique par les landes et pelouses subalpines souvent imbriquées les unes dans les autres. Ces deux grands types de milieu constituent les surfaces pastorales exploitées par les troupeaux à l'estive. Les milieux humides (zones de sources, bas marais, mégaphorbiaies), sont aussi présents en mosaïque dans ces estives.

La forêt occupe près de 40 % de la surface du site, la hêtraie est prédominante dans la vallée de la Cère et de la Jordanne, la hêtraie sapinière occupe le cirque et les pentes de la vallée du Mars tandis que la sapinière hêtraie domine dans la forêt domaniale de Murat. Les espèces forestières et notamment les rapaces et les pics sont bien présents surtout à l'Est du Massif.

Les milieux rupestres et éboulis disséminés sur l'ensemble du site sous la forme de falaises, succs, dalles rocheuses, sont plutôt favorables aux rapaces tels le Grand Duc et le Faucon pèlerin. L'altitude constitue cependant un facteur limitant. Les éboulis quant à eux sont le domaine du Monticole de roche.

Les prairies de fauche et pâturages bien souvent entourés de haies occupent les parties basses du site (vallée du Mars, bas de versant de la vallée de la Cère, secteur d'Albepierre/Molèdes).

La cartographie des habitats d'oiseaux d'intérêt européen a été réalisée pour 12 espèces inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux, espèces dont la reproduction ou l'occupation du territoire a été confirmée de longue date : Alouette lulu, Aigle botté, Bondrée apivore, Busard cendré, Busard St Martin, Circaète Jean le Blanc, Faucon pèlerin, Grand Duc d'Europe, Milan noir, Milan royal, Pic noir et Pie grièche écorcheur ainsi que pour 4 espèces patrimoniales : Accenteur alpin, Merle à plastron, Monticole de roche et Pipit spioncelle :

Sont présentes dans les cartographies de synthèse par espèce, toutes les données obtenues en période de reproduction. Pour chacune des données obtenues durant les prospections, est attribuée un « statut de reproduction », découlant du comportement des oiseaux.

- **Reproduction certaine**, concerne les observations obtenues dans les conditions suivantes :
 - Cri d'alarme ou tout autre comportement agité indiquant la présence d'un nid ou de jeunes aux alentours
 - Transport de matériel ou construction d'un nid, forage d'une cavité (pics)
 - Nid vide ayant été utilisé ou coquilles d'œufs de la présente saison
 - Jeunes en duvet ou jeunes venant de quitter le nid et incapables de soutenir le vol sur de longues distances
 - Adulte gagnant, occupant ou quittant le site d'un nid, comportement révélateur d'un nid occupé dont le contenu ne peut être vérifié : transport de sacs fécaux, de nourriture pour les jeunes durant la période de nidification
 - Nid vu avec un adulte couvant ou contenant des œufs ou des jeunes (vus ou entendus)

- **Reproduction probable**, concerne les observations obtenues dans les conditions suivantes :
 - Couple présent dans son habitat durant sa période de nidification
 - Comportement territorial (chant, querelles avec des voisins, etc.) observé sur un même territoire deux journées différentes à 7 jours ou plus d'intervalle
 - Comportement nuptial : parades, copulation ou échange de nourriture entre adultes
 - Visite d'un site de nidification probable. Distinct d'un site de repos

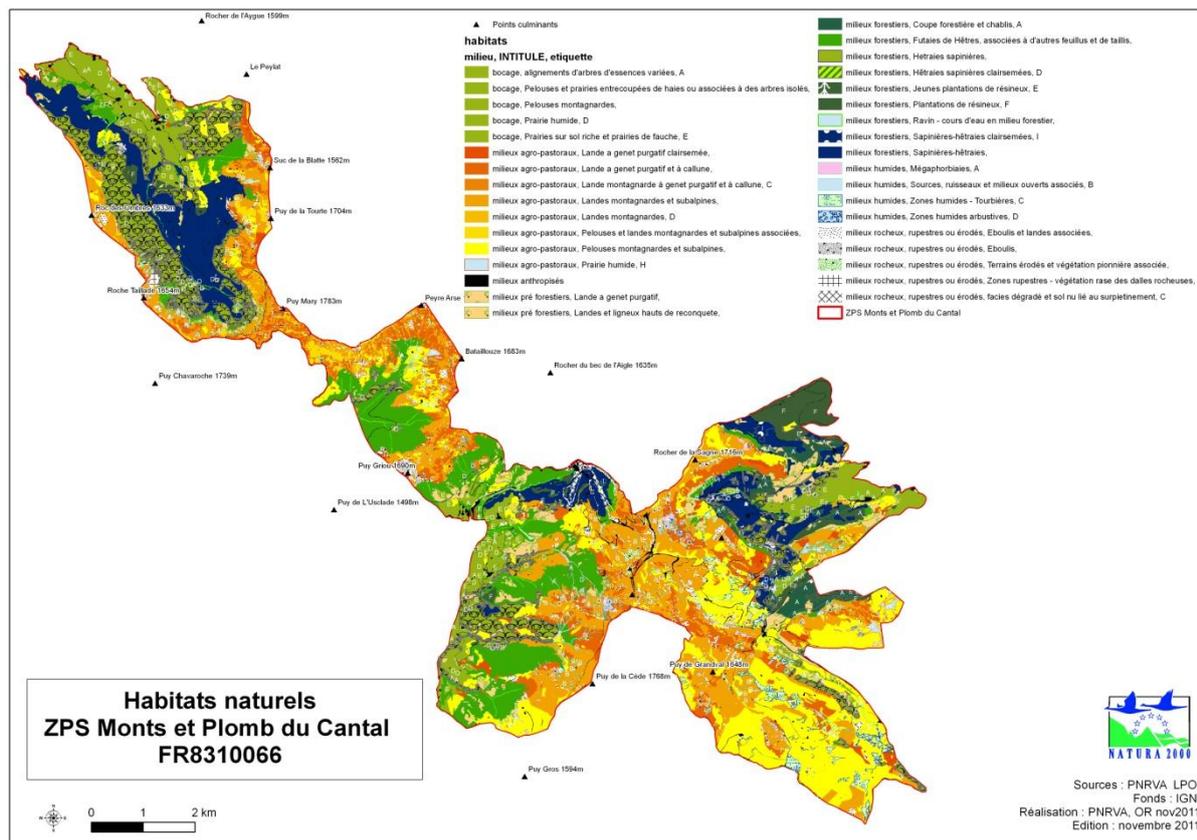
- **Reproduction possible**, concerne les observations obtenues dans les conditions suivantes :
 - Observation de l'espèce pendant sa période de nidification
 - Mâle chanteur présent en période de nidification, cris nuptiaux ou tambourinage entendus, mâle vu en parade
 - Présence dans son habitat durant sa période de nidification (certaines imprécisions existent dans la localisation de certaines données, souvent rattachées au lieu-dit le plus proche, et parfois hors de leur habitat favorable).

Tableau 2 : Grands types de milieux et espèces patrimoniales

Grands milieux	Surface et % du site	Etat sommaire du milieu	Principaux habitats	Principales espèces d'intérêt communautaire Annexe I	Espèces patrimoniales	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et activités humaines
Pelouses (habitats agro-pastoraux)	1 128 ha 17,6 %	Moyen	6210, 6230 (1180 ha) Pelouses à Nard	Territoire de chasse pour les rapaces nicheurs des vallées périphériques	Ces pelouses rases à Nard favorisent l'installation d'espèces subalpines : - Merle à plastron - Accenteur alpin - Pipit spioncelle	Poursuite du pastoralisme et des pratiques agricoles extensives compatibles Menaces : abandon de pâturage, intensification des pratiques agricoles, mutation des estives en prairies de fauche fertilisées
	376 ha 6 %		6520 - Prairies de fauche de montagne 3801 - Pâtures mésophiles	Pies grièche écorcheur ; favorable à l'alimentation de nombreux rapaces		Equilibre agro-écologique et maintien du bocage compatibles Menaces : fertilisation exagérée, fauche précoce
Landes	2 052 ha 32,1 %	Favorable à moyen	4030 : Landes acidiphiles 4060 : Landes alpines et boréales 5120 : Lande à Genêt purgatif	Lieux d'alimentation très prisés des passereaux, favorables aux migrants et rapaces en recherche de nourriture	. Accenteur alpin . Merle à plastron . Pipit spioncelle	Pâturage extensif compatible Menaces : écobuage, abandon de pâturage
Milieux humides	265 ha 4 %	Favorable à moyen	6410 : Prairies humides 6430 : Mégaphorbiaies 7120 : Tourbières 4080 : Fourrés de Saules 54.4 : Bas marais 54.1 : Zones de sources et Ruisseaux	Espèce susceptible d'y nicher : Busard Saint-Martin, Alouette lulu	Accenteur alpin Pipit spioncelle Monticole de roche Merle à plastron	Activité agricole extensive compatible Menaces : piétinement, captages, drainage
Milieux rocheux	225 ha 4 %	Favorable	8110 : Eboulis silicieux 8220 : Falaises 8230 : Habitat des dalles rocheuses	Vires offrant abris et zones possibles de reproduction pour les rapaces rupestres : Grand Duc et Faucon Pèlerin	Monticole de roche dans les éboulis	Menaces : surfréquentation, aménagements pour escalade ou aire d'envol pour libéristes
Milieux forestiers	2 252 ha 35,3 %	Favorable à moyen	9120 : Hêtraies à Houx 9130 : Sapinières et hêtraies sapinières 9140 : Hêtraies subalpines à Acer et Humex	Espèces forestières Aigle botté, Autour des palombes Bondrée apivore, Circaète Jean le Blanc,		Plans d'aménagements forestiers compatibles (prise en compte de l'intérêt patrimonial et des aires de nidification) - Réserve biologique forestière - Diversité des essences favorable

				Pic noir		Menaces : exploitation précoce des forêts coupes rases, enrésinements exagérés
Aménagements anthropiques (routes, pistes, burons, station)	107 ha 1,6 %	Sans objet	86.2		Monticole de roche (ruines burons)	Facilite l'accès qui peut engendrer des dérangements

Figure 10 : Cartographie des habitats de l'avifaune patrimoniale de la ZPS



4.6.3 – Autres habitats et espèces ne relevant pas de la Directive 79/409

Tableau n° 3 : Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial (autres qu'espèces de l'annexe I de la Directive 79/409)

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données
Habitats de l'annexe I de la Directive 92/43	22	19 habitats d'intérêt communautaire 3 habitats prioritaires	CHANES – ZSC Massif Cantalien
Espèces de l'annexe II de la Directive 92/43	1	Buxbaumie verte – espèce des milieux forestiers	CHANES – ZSC Massif Cantalien
Espèces de l'annexe IV de la Directive 92/43	4	4 papillons (Lépidoptères)	CHANES – ZSC Massif Cantalien
Espèces de l'annexe V de la Directive 92/43	5	3 bryophytes, Gentiane jaune et Arnica	CHANES – ZSC Massif Cantalien
Autres habitats naturels	23		CHANES – ZSC
Autres espèces végétales à statut de protection	39	7 PN (Protection nationale) 32 PR (Protection régionale)	CHANES – ZSC Massif Cantalien

Le tableau ci-dessus souligne la richesse patrimoniale du site, notamment au niveau floristique et diversité des habitats. Les habitats d'intérêt communautaire recouvrent 75 % de la surface du site, ce qui est exceptionnel.

4.6.4 – Oiseaux de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux 79/409

Données – LPO Auvergne

<u>NOM DE L'ESPECE</u> <u>(latin + français)</u>	<u>CODE NATURA</u> <u>2000</u>	<u>ESTIMATION</u> <u>DE LA</u> <u>POPULATION</u>	<u>STRUCTURE ET FONCTIONNALITE DE LA</u> <u>POPULATION - HABITAT DE L'ESPECE</u>	<u>STATUT DE CONSERVATION</u>
Aigle botté Hieraaetus pennatus	A 092	0 – 2 C	Nicheur possible – 2 secteurs d'observation : zone Est (forêt domaniale de Murat) et secteur de la vallée du Mars ; les boisements favorables à sa reproduction : hêtraies-sapinières et sapinières-hêtraies, couvrent 8 % de la ZPS (540 ha). Son territoire de chasse couvre l'ensemble des habitats ouverts et semi-ouverts du massif sur les pentes et les crêtes, soit 5 400 ha et 85 % de la surface de la ZPS	Favorable pour l'habitat de l'espèce
Alouette lulu Lululla arborea	A 246	7 – 20 C	Cette espèce exploite les paysages ouverts et semi-ouverts comportant des arbres et arbustes épars utilisés comme perchoirs. Les facteurs limitant sur le site sont la forte pluviométrie sur la partie Ouest du Massif et l'altitude élevée des espaces ouverts soumettant ces zones à des conditions de froid et d'enneigement au printemps en période de reproduction. Habitats favorables : pelouses sèches en lisières de boisements (12,6 % de la ZPS). Espèce nicheuse	Favorable
Bondrée apivore Pernis apivorus	A 072	4 – 8 C	Espèce nicheuse. La Bondrée occupe l'ensemble des boisements semi-naturels de la ZPS et n'est pas limitée par l'altitude. Les zones de chasse les plus favorables intègrent les bocages, les landes et les lisières. La Bondrée peut potentiellement nicher sur 1/3 de la ZPS et peut s'observer dans la quasi-totalité de la ZPS.	Favorable
Busard cendré Circus pyrgurgus	A 084	0 – 1 C	L'espèce est notée de façon anecdotique sur la ZPS. Les quelques individus observés sur la partie Est du site sont issus des populations de la Planèze de Saint-Flour, où quelques couples reproducteurs sont notés chaque année. (4-7 couples). Les cultures, les zones humides et les parcelles de hautes herbes constituent les habitats de reproduction les plus favorables. Ils sont rares et localisés, souvent à des altitudes trop élevées pour l'espèce, ils représentent moins de 3 % de la ZPS.	Défavorable
Busard Saint-Martin Circus Cyaneus	A 082	0 – 2 C	Nicheur possible. Son habitat de reproduction couvre les landes boisées, les zones humides boisées, les landes à genêt et les boisements clairsemés. Les habitats favorables couvrent 24 % de la ZPS. Certains facteurs limitent l'implantation de l'espèce : forte pluviométrie à l'Ouest ; la partie Est est plus favorable, c'est là que la plupart des observations ont été effectuées. L'espèce est hivernante avec des populations fluctuantes.	Favorable en France Inconnu sur le site

Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i>	A 080	0 – 2 C	Nicheur probable sur la partie Est de la ZPS. L'espèce niche dans les vastes boisements des versants généralement exposés Sud et Est, évite les jeunes plantations et les hêtraies pures. 1/3 de la ZPS semble favorable à sa reproduction, par contre, la ZPS constitue un territoire de chasse privilégié pour l'espèce, plusieurs couples nicheurs dans les vallées périphériques exploitent les crêtes de la ZPS.	Inadéquat
Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	A 103	0 – 1 C	Les sites de reproduction du Faucon pèlerin se limitent aux falaises. L'altitude est un facteur limitant pour la réussite des couvées. Le Faucon pèlerin exploite le milieu aérien comme un territoire de chasse en priorité au-dessus des landes et pelouses montagnardes et subalpines. Une reproduction a été notée en 2010 sur les falaises de Roches Hautes (commune du Falgoux). Les falaises favorables à l'installation d'un couple de faucon pèlerin ne dépassent pas 56 ha, soit 1 % de la ZPS	Inadéquat
Grand Duc d'Europe <i>Bubo bubo</i>	A 215	0	L'espèce niche sur des falaises hors des limites de la ZPS ; le Grand Duc qui connaît une activité de reproduction au cœur de l'hiver reste principalement cantonné aux falaises des vallées périphériques, plus abritées des rigueurs du climat. Le site de nidification le plus près des limites de la ZPS est situé à 1 km dans la vallée du Mars. Les zones de chasse recourent l'ensemble des habitats ouverts de toute altitude, dans un rayon de 14,5 km autour des zones rupestres les plus favorables. A peine 1 % des habitats de la ZPS sont favorables à sa reproduction. Son territoire de chasse peut couvrir 45 % du site ;	Inadéquat
Milan noir <i>Milans migrans</i>	A0 73	0-2C (possible)	Le Milan noir n'est pas connu comme nicheur sur la ZPS dans la synthèse de 2001, seule la forêt de Murat apparaît comme favorable à l'espèce ; le faible nombre de milans noirs durant la prospection de l'été 2009 (4 contacts) illustre la faible occupation de l'espèce sur la zone. Les habitats de reproduction favorables concernent les boisements mixtes proches d'espaces ouverts. Cela représente 6% de la ZPS. Les habitats de chasse potentiels représentent 58% de la ZPS. Espèce bien présente sur la ZPS voisine de la Planèze de Saint-Flour. Souvent observé en migration sur les Monts du Cantal.	Inadéquat
Milan royal <i>Milvus milvus</i>	A 074	1 – 2 C	Le Milan royal n'est pas noté nicheur dans la synthèse de 2001. Cependant, l'espèce occupe l'ensemble de la ZPS. Les habitats de reproduction sont cantonnés aux boisements mixtes (hêtraies sapinières et sapinières-hêtraies) et aux bosquets à proximité des milieux ouverts. Ils se répartissent sur les vallées de l'Est mais aussi sur la Cère et le Mars : ils représentent 8 % de la surface de la ZPS. Une population d'hivernants est présente sur le site.	Favorable
Pic noir <i>Dryocopus martius</i>	A 236	10 – 20 C	L'espèce occupe l'ensemble des boisements (feuillus et mixtes) de la ZPS. Les franges forestières d'altitude et les plantations sont évitées. Il apprécie particulièrement les futaies de hêtres et les hêtraies-sapinières présentant des arbres de gros diamètre ou sénescents. 33,5 % de la surface de la ZPS sont favorables au Pic noir (vallée de la Cère, de la Jordanne et du Mars principalement).	Favorable
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	A 338	10 – 30 C	Les habitats retenus comme favorables à la reproduction sont les pelouses et les prairies de fauche des zones bocagères des fonds de vallée. Elles concernent aussi les jeunes plantations, les coupes forestières et les landes ouvertes. Cela représente 17 % de la surface de la ZPS mais le climat apparaît comme facteur limitant.	Favorable

4.6.5 – Autres espèces patrimoniales, d’affinité montagnarde stricte

<u>NOM DE L'ESPECE FRANCAIS/LATIN</u>	<u>CODE NATURA 2000</u>	<u>ESTIMATION DE LA POPULATION</u>	<u>STRUCTURE ET FONCTIONNALITE DE LA POPULATION 6 HABITAT DE L'ESPECE</u>	<u>STATUT DE CONSERVATION</u>
Accenteur alpin Prunella collaris	A 267	2 – 12 couples	Nicheur typique et caractéristique des crêtes du Cantal. L'Accenteur alpin occupe les zones rocheuses et ravins de l'étage subalpin. Sont retenus comme habitats de reproduction les pierriers et éboulis des zones supra sylvatiques (> 1 500 m). Cela représente 2 % d'habitats favorables. L'espèce est classée comme vulnérable dans la liste rouge régionale.	Favorable
Merle à plastron Turdus torquatus	A282	20 à 40 C	Nicheur caractéristique et typique des crêtes du Cantal. L'habitat du Merle à plastron se limite aux lisières de pessières pourvus en Sorbiers des oiseleurs et ouvertes sur des estives pâturées. Les habitats favorables à la reproduction représentent 3,6 % de la surface de la ZPS et les habitats de chasse 17 %. L'espèce est classée « vulnérable » dans la liste rouge régionale.	Inconnu
Monticole de roche Monticola saxatilis	A 280	55 à 70 C	Nicheur typique et caractéristique des crêtes du Cantal. Présent à partir de 1 250 m d'altitude dans les habitats suivants : éboulis denses ou épars associés à d'autres habitats ouverts, falaises des zones supra sylvatiques. Il chasse dans tous types d'habitats ouverts. Les habitats favorables à la reproduction couvrent 3 % de la ZPS. Bonne implantation de l'espèce dans les Monts du Cantal	Favorable
Pipit spioncelle Anthus spinoletta	A 259	200 – 500 C	Nicheur commun sur le site, au-dessus de la limite supérieure des arbres. Cette espèce recherche les espaces ouverts associant un ensemble d'habitats spécifiques : des sommets rocheux ou des éboulis associés aux pelouses et aux landes sur les secteurs de forte pente. Les surfaces favorables couvrent 30 % de la ZPS dont 21 % pour les zones de reproduction.	Favorable

Chacune des espèces décrites ci-dessus (12 espèces de l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux et quatre espèces patrimoniales) a fait l'objet d'une synthèse cartographique indiquant les potentialités d'accueil des habitats exploités pour l'alimentation et pour la reproduction, ainsi que les indices de reproduction (cf annexe n°6).

4.6.6 – Les oiseaux migrateurs

Les données disponibles résultent de l'observation des migrations post nuptiales réalisée sur le site de Prat de Bouc de façon régulière de 1986 à 1998 (site intégré dans le réseau Migrans). Quelques données complémentaires plus récentes existent sur ce même site (quelques journées d'observation par la LPO en 2005 – 2006 et 2008) ainsi que sur les cols autour du Puy Mary (cols de Cabre, de la Pourtoute, du Pas de Peyrol) où des observations ont été réalisées de 1999 à 2002 par le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

Dans le tableau de synthèse ci-dessous, seules seront prises en compte les observations des migrations post nuptiales réalisées sur le site de Prat de Bouc de 1986 à 1998 : ces données sont fait l'objet d'une synthèse (la migration post nuptiale des oiseaux au col de Prat de Bouc : synthèse des observations 1986-1998 – Thierry LEROY et Pierre PHILIPPE – 2001).

Tableau n° 4 – Les espèces migratrices régulières de l'annexe I de la Directive 79/409 sur la ZPS

<u>NOM DE L'ESPECE DE L'ANNEXE I 79/409</u>	<u>CODE NATURA 2000</u>	<u>EFFECTIF MOYEN ANNUEL (1986-1998)</u>
Aigle botté – <i>Hieraaetus pennatus</i>	A 092	3
Alouette lulu – <i>Lullula arborea</i>	A 246	534
Balbusard pêcheur – <i>Pandion haliaetus</i>	A 094	22
Bondrée apivore – <i>Pernis apivorus</i>	A 072	914
Busard cendré – <i>Circus pyrgus</i>	A 084	45
Busard des roseaux – <i>Circus aeruginosus</i>	A 081	143
Busard Saint-Martin – <i>Circus cyaneus</i>	A 082	31
Cigogne noire – <i>Ciconia nigra</i>	A 030	22
Circaète Jean-le-Blanc – <i>Circaetus gallicus</i>	A 080	4
Faucon pèlerin – <i>Falco peregrinus</i>	A 103	4
Faucon émerillon – <i>Falco columbarius</i>	A 098	9
Grue cendrée – <i>Grus grus</i>	A 127	110
Milan noir – <i>Milvus migrans</i>	A 073	623
Milan royal – <i>Milvus milvus</i>	A 074	284

• **Autres espèces occasionnelles de l'annexe I 79/409 –observées de façon occasionnelle et/ou en petit nombre :**

- A 091 : Aigle royal – *Aquila chrysaetos*
- A 093 : Aigle de Bonelli – *Hieraaetus fasciatus*
- A 023 : Bihoreau gris – *Nycticorax nycticorax*
- A 154 : Bécassine double – *Gallinago media*
- A 379 : Bruant ortolan – *Emberiza hortulana*
- A 031 : Cigogne blanche – *Ciconia ciconia*
- A 151 : Combattant varié – *Philomachus pugnax*
- A 101 : Faucon lanier – *Falco biarnicus*
- A 272 : Gorge bleue à miroir – *Lucinia avecica*
- A 029 : Héron pourpre – *Ardea purpurea*
- A 222 : Hibou des marais – *Asio flammeus*
- A 176 : Mouette mélanocéphale – *Larus melanocephales*
- A 229 : Martin pêcheur d'Europe – *Alcedo atthis*
- A 139 : Pluvier guignard – *Charadrius morinellus*
- A 140 : Pluvier doré – *Pluvialis apricaria*
- A 250 : Pipit rousseline – *Anthus campestris*
- A 078 : Vautour fauve – *Gyps fulvus* erratique estival à partir des populations du Sud du Massif Central (Causse, Cévennes)

Au total, 14 espèces de l'annexe I sont migrateurs réguliers sur la ZPS tandis que 17 autres espèces sont des migrateurs occasionnels.

• **Les autres oiseaux migrateurs :**

Natura 2000 a pour objectif la préservation des espèces de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux ainsi que les espèces migratrices en général. Voici donc la liste des espèces qui ont été observées sur le site.

CODE NATURA 2000	NOM VERNACULAIRE	
A 085	Autour des palombes	Accipiter gentilis
A 369	Bec croisé des sapins	Loxia curvirostris
A 155	Bécasse des bois	Scolopax rusticola
A 145	Bécasseau minute	Calidris minuta
A 153	Bécassine des marais	Gallinago gallinago
A 260	Bergeronnette printanière	Motacilla flava
A 262	Bergeronnette grise	Motacilla alba
A 372	Bouvreuil pivoine	Pyrrhula pyrrhula
A 378	Bruant fou	Emberiza cia
A 376	Bruant jaune	Emberiza citrinella
A 381	Bruant des roseaux	Emberiza schoeniclus
A 377	Bruant zizi	Emberiza cirius
A 087	Buse variable	Buteo buteo
A 113	Caille des blés	Coturnix coturnix
A 054	Canard pilet	Anas acuta
A 344	Cassenoix moucheté	Nucifraga caryocactates
A 364	Chardonneret élégant	Carduelis carduelis
A 164	Chevalier aboyeur	Tringa nebularia
A 165	Chevalier culblanc	Tringa ochropus
A 162	Chevalier gambette	Tringa totanus
A 168	Chevalier guignette	Actitis hypoleucos
A 218	Chevêche d'Athéna	Athena noctua
A 219	Chouette hulotte	Strix aluco
A 264	Cinque plongeur	Cinclus cinclus
A 160	Courlis cendré	Numenius arquata
A 086	Épervier d'Europe	Accipiter nisus
A 096	Faucon crécerelle	Falco tinnunculus
A 099	Faucon hobereau	Falco subbuteo
A 097	Faucon kobez	Falco vespertinus
A 303	Fauvette à lunettes	Sylvia conspicillata
A 305	Fauvette mélanocéphale	Sylvia melanocephala
A 319	Gobemouche gris	Muscicapa striata
A 322	Gobemouche noir	Ficedula hypoleuca
A 184	Goéland argenté	Larus argentatus
A 184	Goéland brun	Larus fuscus
A 459	Goéland leucophaé	Larus michahellis
A 187	Goéland marin	Larus marinus
A 350	Grand corbeau	Corvus corax
A 017	Grand cormoran	Phalacrocorax carbo
A 137	Grand gravelot	Charadrius hiaticula
A 334	Grimpereau des bois	Certhia familiaris
A 287	Grive draine	Turdus viscivorus
A 284	Grive litorne	Turdus pilaris
A 286	Grive mauvis	Turdus iliacus
A 028	Héron cendré	Ardea cinerea

A 221	Hibou moyen duc	Asio otus
A 249	Hirondelle de rivage	Riparia riparia
A 250	Hirondelle de rochers	Ptyonoprogne rupestris
A 232	Huppe fasciée	Upupa epops
A 173	Labbe parasite	Stercorarius parasiticus
A 366	Linotte mélodieuse	Carduelis cannabina
A 290	Locustelle tachetée	Locustella luscinoïdes
A 337	Loriot d'Europe	Oriolus oriolus
A 226	Martinet noir	Apus apus
A 228	Martinet à ventre blanc	Apus melba
A 328	Mésange noire	Parus ater
A 356	Moineau friquet	Passer montanus
A 237	Pic épeiche	Dendrocops major
A 240	Pic épeichette	Dendrocops minor
A 235	Pic vert	Picus viridis
A 206	Pigeon biset	Columba livia
A 208	Pigeon ramier	Columba palumbus
A 340	Pie grièche grise	Lanius excubitor
A 257	Pipit farlouse	Anthus pratensis
A 316	Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus
A 315	Pouillot veloce	Phylloscopus collybita
A 274	Rouge queue à front blanc	Phoenicurus phoenicurus
A 273	Rouge queue noir	Phoenicurus ochrucos
A 317	Roitelet huppé	Regulus regulus
A 296	Rousserolle verderolle	Acrocephalus palustris
A 297	Rousserolle effarvatte	Acrocephalus scirpaceus
A 368	Sizerin flammé	Carduelis flammea
A 275	Tarier des prés	Saxicola rubreta
A 276	Tarier pâtre	Saxicola torquata
A 365	Tarin des aulnes	Carduelis spinus
A 233	Torcal fourmilier	Jynx torquilla
A 333	Tichodrome échelette	Tichodroma muraria
A 277	Traquet motheux	Oenanthe oenanthe
A 142	Vanneau huppé	Vanellus vanellus
A 362	Venturon montagnard	Serinus citrinella

Cent vingt (120) espèces d'oiseaux ont été dénombrées en migration active sur le site de Prat de Bouc. Chaque automne, 370 000 oiseaux d'une petite centaine d'espèces différentes franchissent les Monts du Cantal au niveau de ce site. Une cinquantaine d'espèces sont des migratrices régulières avec des effectifs moyens annuels supérieurs à 20. 21 espèces constituent 99 % du flux. Les effectifs de pinson des arbres sont les plus importants avec 210 000 oiseaux par saison soit 60 % du total. Le groupe des hirondelles suit avec 70 000 oiseaux par saison survolant le site. Le pigeon ramier présente un effectif de 40 000 individus. Les bergeronnettes, pipits et alouettes sont des espèces bien représentées avec des effectifs souvent supérieurs au millier d'individus ainsi que quelques fringillidés comme le Tarin des Aulnes, le Pinson du Nord, le Chardonneret et la Linotte mélodieuse. 2 400 rapaces survolent le site chaque année dont la Bondrée apivore et le Milan noir avec respectivement 900 et 600 oiseaux en moyenne. Les études conduites sur les cols autour du Puy Mary ont montré la

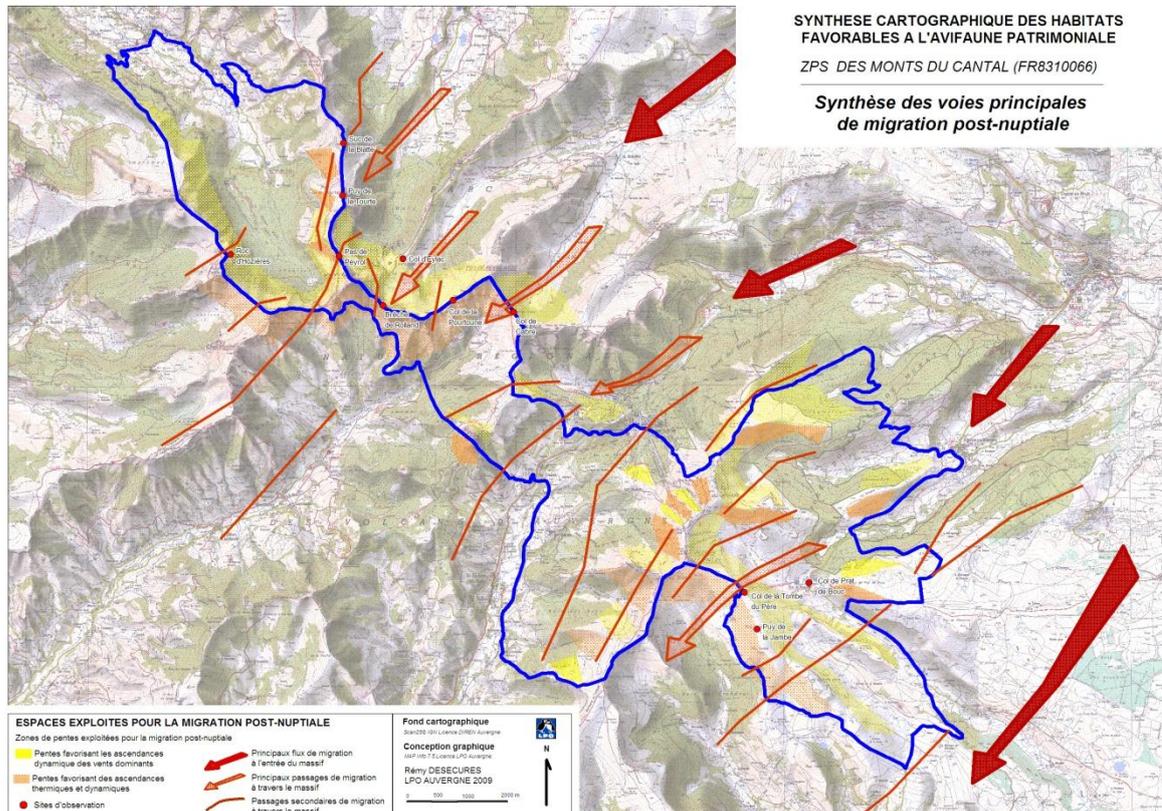
spécificité de ce secteur pour la migration du Milan royal avec plus de 800 individus observés en migration à l'automne 1999.

- **Les voies de migration :**

Selon Tourret (1998) et Leroy et Philippe (2001), le flux des migrateurs qui abordent le Massif du Cantal s'organise par le Nord-Est en 4 secteurs :

- A l'Est, la Planèze de Saint-Flour constitue un large couloir qui reçoit un flux important de migrateurs contournant le massif : cigognes, grues, pigeons et rapaces peuvent y être observés depuis le Puy de la Jambe qui domine le col de Prat de Bouc.
- Un axe abordant le Massif au Nord-Est via les vallées du Lagnon et du Benet orientant le flux jusqu'au Col de Prat de Bouc (principal axe utilisé). Deux branches secondaires particulièrement exploitées par les rapaces utilisent le cirque de Chamalières à l'Ouest et les reliefs des Puys de Prat de Bouc et de Niermont à l'Est.
- Un axe suivi par de nombreux Milans royaux, par vents d'Ouest et du Sud remonte la vallée de l'Alagnon, jusqu'au col de Font d'Alagnon près de la station du Lioran.
- Un axe récupérant les migrateurs venus du Nord du Massif, utilise la Vallée de la Santoire jusqu'aux cols de Cabre, de la Brèche de Roland et du Pas de Peyrol. Le suivi conduit par le Parc naturel régional des volcans d'Auvergne démontre des passages marqués sur ce secteur, 90 espèces contactées en 4 ans de suivi, le Milan royal exploitant ces zones pour migrer.
- Une grande part des flux de migrateurs contourne le Massif Cantalien par l'Ouest notamment au niveau de la vallée de la Dordogne surtout lors de conditions météorologiques défavorables.

Figure 11 : Cartographie des principales voies de migration dans les Monts du Cantal



5 – DEFINITION DES ENJEUX DE CONSERVATION ET DES OBJECTIFS DE GESTION DES ESPECES ET DES HABITATS D'ESPECES

5.1 – Enjeux

Différentes activités (agriculture, sylviculture, activités de pleine nature...) s'exercent sur le site, nous allons tenter d'analyser l'impact de chacune d'entre elles sur le milieu en tant qu'habitat favorable aux oiseaux ainsi que sur les oiseaux eux-mêmes.

5.1.1 – Enjeux - pratiques agricoles

L'enjeu agricole essentiel pour la conservation des habitats favorables aux espèces patrimoniales de la ZPS concerne la lutte contre la fermeture des espaces agro-pastoraux (pelouses et prairies) notamment sur les pentes et les secteurs d'altitude qui pourraient évoluer vers des landes.

- La poursuite et la pérennisation de l'activité pastorale permettent de stabiliser le développement des ligneux bas et favorisent les mosaïques d'habitats associant pelouses et landes à callune et genêt purgatif favorables aux espèces patrimoniales nicheuses (Alouette lulu, Pie grièche écorcheur, Merle à plastron, Monticole de roche, Pipit spioncelle) ou en chasse (ensemble des rapaces du territoire).
- Le maintien de prairies naturelles riches en espèces floristiques constitue un enjeu important pour l'alimentation de nombreuses espèces patrimoniales (Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Milan, Bondrée,). La fauche précoce (ensilage, enrubannage) peut être préjudiciable aux oiseaux prairiaux nichant au sol. De même, le réseau de haies doit être préservé. Sa destruction et la banalisation de haies complexes sont des causes de régression de ces mêmes espèces

patrimoniales en Europe. L'entretien mécanique ou manuel des haies hors des périodes de nidification (septembre à février) est à encourager.

- L'utilisation de produits phytosanitaires (anticoagulants, pesticides, débroussaillants...), dans la gestion des espaces agricoles ou par les collectivités peut occasionner des perturbations insidieuses chez de nombreuses espèces sensibles notamment celles situées en bout de chaîne alimentaire (Milans, Faucon pèlerin, Grand duc...) : réduction des espèces proies (insectes...), intoxication de la ressource alimentaire par des toxines occasionnant mortalité ou perte de fertilité.

5.1.2 – Enjeux - gestion forestière

Les espaces forestiers occupent le tiers de la surface de la ZPS, ils accueillent l'Aigle botté, le Circaète Jean le Blanc, la Bondrée apivore, et le Pic noir. Ces espèces recherchent de grands boisements et de vieux peuplements pour nicher et sont particulièrement sensibles au dérangement en période de reproduction (mars à août).

Certaines recommandations dans la gestion de ces espaces peuvent s'avérer importantes à prendre en compte.

Certains travaux liés à l'exploitation forestière (martelage, coupe, débardage, ouverture de pistes...), effectués en période d'installation et d'incubation des couples peuvent engendrer échec de reproduction et/ou abandon des sites.

La mise en place d'ilots de vieillissement peut favoriser l'installation de couples pour la reproduction ou en tous les cas en assurer la tranquillité.

Les travaux d'ouverture de chemins, de gyrobroyage, d'écobuage, conduits sur les landes fréquentées par le Busard Saint-Martin mériteraient d'être décalés hors des périodes de reproduction. Les enrésinements de grande superficie (une seule essence, même âge), sont à éviter. Les pratiques favorables sont de manière générale :

- Une gestion forestière favorisant diversification des essences, et irrégularisation des peuplements,
- L'ouverture et/ou la création de clairières et de lisières complexes
- Le maintien d'arbres vieux ou morts
- Une adaptation du calendrier des travaux
- La non utilisation de produits phytosanitaires.

Elles permettront d'avoir un espace forestier qui offre refuge, tranquillité et nourriture à l'avifaune.

5.1.3 – Enjeux - activités de pleine nature et infrastructures touristiques

La ZPS couvre également des espaces fortement marqués par les activités de pleine nature et touristiques avec notamment :

- Le domaine skiable du Lioran, dont les équipements (remonte-pente, télésièges...) peuvent occasionner quelques (rares) collisions avec les migrants. La prise en compte des axes préférentiels de migration doit contribuer à positionner au mieux ces infrastructures.
- Des concentrations de visiteurs au Pas de Peyrol, au Puy Mary, et au Plomb du Cantal, des flux importants de randonneurs sur les sentiers des crêtes Puy Mary – Rombière et Plomb du Cantal – Arpon du Diable.

- Les sports de type escalade (quelques rares sites équipés dans la ZPS) ou départ de vol libre sont peu impactant à l'heure actuelle, cependant, pour tout nouveau site émergeant, un diagnostic préalable permettra de rechercher le site ou les voies les moins dérangeantes possibles. Une convention d'utilisation associée à une concertation pourra être mise en place. Des arrêtés municipaux réglementent localement la circulation des véhicules motorisés de loisirs dont les pratiques sauvages constituent un dérangement particulièrement en période de reproduction. Les oiseaux migrateurs peuvent également être mis en danger par le survol à basse altitude par les avions militaires dans un couloir aérien réservé à cet effet sur les Monts du Cantal.

Tableau n° 5 – Enjeux de conservation des espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux.

NOM DE L'ESPECE	STATUT DE L'ESPECE SUR LE SITE			DYNAMIQUE DES POPULATIONS		ACTIVITES HUMAINES EN LIEN	FACTEURS INFLUENCANT	MENACES POTENTIELLES
	Statut de la population	Effectif population	Degré de vulnérabilité	Sur le site	En Europe			
Alouette lulu	Migrateur nicheur	Peu commun	Moyennement vulnérable	→	↓	Agriculture – Activités de pleine nature	Evolution des milieux et des pratiques – Ecobuage	- Fermeture des milieux - Disparition des haies - Fréquentation importante
Aigle botté	Migrateur nicheur	Rare	Vulnérable	→	↓	Sylviculture	Travaux forestiers, ouvertures de piste, fréquentation	Echec / abandon des sites de reproduction
Bondrée apivore	Migrateur nicheur	Peu commun	Moyennement vulnérable	→	→	Sylviculture Agriculture	Travaux forestiers Evolution des pratiques/ abandon du pâturage	- Dérangement/échec de la reproduction si activité près du nid - Réduction des zones de chasse
Busard cendré	Migrateur nicheur en chasse sur le site	Très rare	Vulnérable	↓	→	Agriculture	Date de fauche et des moissons Evolution des milieux	Dérangement, destruction du nid
Busard Saint Martin	Migrateur nicheur	Rare	Vulnérable	?	↓	Agriculture Activités de pleine nature	- Date de fauche et de pâturage - Evolution des pratiques et des milieux - Activité à proximité des nids	- Dérangement - Disparition de zones humides
Circaète Jean le Blanc	Migrateur nicheur	Rare	Vulnérable	→	↓	Sylviculture Activités de loisirs Aménagements	- Activité près du nid (travaux) - Diminution des proies (disparition landes, pierriers)	Dérangement, absence de vieux peuplements forestiers
Faucon pèlerin	Nicheur occasionnel	Très rare	Vulnérable	→	→	Activités de loisirs	Escalade, vol libre	Dérangement, abandons des sites de reproduction
Grand duc d'Europe	Nicheur à proximité	0	Vulnérable	?	↓	Activités de loisirs sur falaises	Escalade, vol libre, fréquentation des pieds de falaises	Dérangement, abandon des sites de reproduction
Milan noir	Migrateur nicheur	Rare	Vulnérable	→	↓	Agriculture Sylviculture	- Gestion des forêts de l'Est - Lutte contre le campagnol terrestre	Dérangement lors de la reproduction, Bromadiolone
Pic noir	Sédentaire	Commun	Peu vulnérable	↑	↑	Sylviculture	Gestion des boisements	Coupes rases importantes
Pie grièche écorcheur	Migrateur nicheur	Assez commun	Peu vulnérable	→	↓	Agriculture Aménagements du territoire	Evolution des milieux et des pratiques Aménagements fonciers	- Banalisation du milieu - Disparition des haies - Intensification des pratiques

5.2 – Objectifs de gestion

L'objectif général est de préserver voire favoriser la diversité des habitats et de faire en sorte qu'ils restent attractifs pour les oiseaux leur offrant ressources alimentaires et sites de reproduction.

Afin d'atteindre cet objectif, six objectifs de développement durables sont proposés : les 4 premiers sont liés à l'adaptation des pratiques et activités humaines (Tableau 6), tandis que les deux autres plus transversaux concernent le suivi des espèces, l'appropriation et l'implication dans la démarche Natura 2000 de tous les acteurs du site (Tableau 7).

Ces objectifs décrits dans les tableaux ci-après se déclinent en objectifs opérationnels qui nécessitent la mise en œuvre de mesures ou actions précises, où chaque acteur (gestionnaire, usager...), a un rôle à jouer pour la réussite du plan d'actions.

Les mesures de gestion envisagées sont classées par thème :

- Gestion des milieux (G)
- Suivis et études (S)
- Information, sensibilisation, valorisation (V)
- Animation du DOCOB (A)

Tableau n° 6 : Enjeux/objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE – PRIORITE	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS ENVISAGEES	OUTILS MOBILISES	ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRES CONCERNEES	ACTIVITES HUMAINES CONCERNEES	COHERENCE AVEC LES PROGRAMMES EN COURS
A – Préserver les habitats favorables aux oiseaux aussi bien pour la production de ressources alimentaires que pour les sites de reproduction Priorité : ***	1. Maintenir l'activité pastorale garante de la diversité des habitats et de leur attractivité pour l'avifaune	Encourager une gestion des pelouses d'altitude conciliant intérêt économique et biodiversité	Animation MAET	Alouette lulu, Rapaces, espèces patrimoniales spécifiques	Agriculture (pastoralisme)	Plan Régional Biodiversité Politique Agricole Commune (P.A.C.)
	2. Contenir l'extension des landes et favoriser les milieux semi-ouverts	- Maintien du pâturage extensif sur les parcours - Girobroyage localisé si besoin	MAET	Alouette lulu, Pipit spioncelle, Rapaces pour recherche de nourriture	Agriculture (pastoralisme)	P.A.C.
	3. Favoriser les prairies riches en fleurs et donc en insectes dans les parties basses du site, maintien du bocage	- Conserver les éléments du bocage (haies, murets, répisylves) - Gestion extensive des prairies de fauche et des pâtures	- MAET - Animation - Concours « Prairies fleuries »	Pie grièche écorcheur, Alouette lulu, Milan, bondrée, Circaète Jean le Blanc	Agriculture foncier	P.A.C. , Schéma Régional de cohérence écologique, Politique foncière
	4. Offrir un espace forestier diversifié favorable à la diversité des espèces présentes	- Favoriser et encourager une gestion sylvicole favorable aux oiseaux	Contrats forestiers F 227 12 Charte Code des bonnes pratiques sylvicoles	Espèces forestières : Pic noir, Bondrée, Circaète Jean le Blanc, Aigle botté	Sylviculture	Plans d'aménagement forestier
	5. Expérimenter la gestion conservatoire vis-à-vis de l'avifaune (dans le cadre de la Réserve biologique intégrale)	- Suivi des espèces forestières et des lisières	Convention opérateur/ONF	Espèces forestières, Pic noir, Milan, Bondrée, Busard Saint-Martin	Office National des Forêts	Plan de gestion RBI
B – Limiter la mortalité des oiseaux par destruction de leurs milieux Priorité ***	1. Contenir la pratique de l'écobuage	Information, sensibilisation	Animation : - Charte Natura 2000 - MAET – cahier des charges	Alouette lulu, Pie grièche écorcheur	Agriculture	Règlement en vigueur
	2. Veiller au maintien des zones humides, zones de sourcins et ruisseaux	- Gestion de la ressource en eau et des captages - Installation d'abreuvoirs hors zones humides	MAET Animation Natura 2000 Contrats Natura 2000	Migrateurs	Collectivités (AEP) Agriculture	SAGE, DCE, Trame bleue
	3. Augmenter la proportion de gros bois dans certaines forêts	Conserver certains arbres au-delà de l'âge d'exploitabilité	Contrats Natura 2000 F 22712 Charte Natura 2000	Aigle botté, Circaète Jean le Blanc, Bondrée apivore, Pic noir	Sylviculture	Plans d'aménagements forestiers

<p>C – Limiter les facteurs de mortalité directe des oiseaux</p> <p>Priorité **</p>	<ol style="list-style-type: none"> Prendre en compte les couloirs de migration dans les projets d'aménagement Prévenir et limiter les collisions et/ou électrocutions avec les réseaux électriques Réduire l'utilisation de Bromadiolone Limiter la destruction des nids 	<p>Notamment pour les projets éventuels d'infrastructures de la station du Lioran</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enfouissement des réseaux - Analyse des sensibilités du réseau et équipement éventuel des points noirs de dispositifs adaptés <p>Expérimenter des méthodes alternatives dans la lutte contre le campagnol terrestre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retard éventuel de fauche - Limiter les travaux d'abattage en forêt et de taille des haies – près des nids identifiés d'espèces sensibles en période de reproduction (15 mars – 15 août) 	<p>Animation Documents d'incidence</p> <p>Animation Natura 2000 Contrats Natura 2000 A 32325 P</p> <p>Animation Natura 2000 Contrat Natura 2000 A 32327 P</p> <p>MAET Animation Charte Natura2000</p>	<p>Migrateurs</p> <p>Rapaces</p> <p>Milan noir, Milan royal</p> <p>Rapaces, Pic noir, Pie grièche écorcheur</p>	<p>Opérateurs dont station du Lioran</p> <p>RTE, Syndicat d'électrification</p> <p>Agriculture, organisations professionnelles agricoles</p> <p>Agriculture Sylviculture Service entretien des routes</p>	<p>Documents d'urbanisme</p> <p>Plan d'aménagements forestiers</p>
<p>D – Limiter le dérangement de l'avifaune en période de nidification</p> <p>Priorité : *</p>	<ol style="list-style-type: none"> Prévenir le dérangement par les activités de loisirs Eviter les travaux en période de reproduction 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les secteurs et périodes sensibles - Elaborer des documents d'information - Conventionner avec les pratiquants d'activités organisés (escalade, vol libre...) - Encadrer les manifestations de loisirs motorisés <p>Prise en compte et décalage pour certains travaux : dessertes forestières, girobroyage, écobuage...</p>	<p>Animation Charte Natura 2000 Conventions</p> <p>Etudes d'incidence</p> <p>Animation Natura 2000 Charte Natura 2000 Contrats Natura 2000 F 22714 et 22709</p>	<p>Toutes les espèces et notamment les rapaces</p> <p>Espèces forestières : Pic noir, Aigle botté, Bondrée...</p>	<p>Association de pratiquants</p> <p>Sylviculture Agriculture</p>	<p>PDIPR</p> <p>Réglementation</p> <p>Plans d'aménagements forestiers</p>

Tableau n° 7 - Enjeux et objectifs transversaux

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE – PRIORITE	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS ENVISAGEES	OUTILS MOBILISES	ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRES CONCERNEES	ACTIVITES HUMAINES CONCERNEES	FINANCEMENT
E – Suivre l'évolution du site et des espèces d'intérêt communautaire Priorité : **	1. Améliorer les connaissances du site	- Evaluer les populations des oiseaux nicheurs - Evaluer le passage migratoire - Recenser les poteaux et tronçons de lignes électriques à équiper en priorité - Recenser les secteurs à pullulation de rats taupiers Mettre en place des indicateurs de suivi	Animation du site Relevés de terrain	Priorité : Aigle botté, Circaète Jean le Blanc, Milans Toutes Toutes	Toutes	FEADER Crédits d'animation 323 A
	2. Evaluer l'impact des actions réalisées		Identifications/suivis d'indicateurs	Toutes	Toutes	S.O.
F – Informer et associer les acteurs locaux dans la mise en œuvre du DOCOB	1. Identifier, informer et mobiliser les acteurs locaux pour adhésion aux outils de gestion : contrats, charte Natura 2000	- Diffuser le DOCOB - Edition d'un bulletin du site - Contacts, réunions d'information, permanences dans le site, - Organiser des visites de site	Internet Courriers Animation du site	Toutes	Toutes	FEADER Crédits d'animation 323 A
	2. Faire connaître les objectifs et les actions du DOCOB auprès du grand public. Sensibiliser les usagers à la préservation du site	- Bulletin de site - Information sur les sites touristiques (portes d'entrée du site) - Mise en place de gardes nature - Organiser des visites - Animer des groupes de travail	Internet Animation du site	Toutes	Toutes	FEADER Crédits d'animation 323 A
	3. Encourager les pratiques environnementales	Accompagner les études d'incidence et les porteurs de projet	Animation du site	Toutes	Toutes Décideurs locaux	FEADER Crédits d'animation 323 A
	4. Veiller à la cohérence des projets avec les objectifs du DOCOB et de Natura 2000		Animation du site	Toutes	Porteurs de projet Bureaux d'étude	FEADER Crédits d'animation 323 A FEADER Crédits d'animation 323 A

6 – PROPOSITIONS DE MESURES ET D’ACTIONS

Les objectifs de développement durable se déclinent en 22 mesures, chaque mesure fait l’objet d’une fiche descriptive qui détaille le contexte, le contenu, les modalités de mise en œuvre... (cf fiches mesures ci-après).

La codification proposée est destinée à en faciliter la lecture

- G : mesures de gestion (restauration, entretien)
- S : mesures de suivis et études
- V : mesures de valorisation, sensibilisation communication
- A : animation du DOCOB

6.1 – Récapitulatif des mesures (tableau n°8)

Tableau n°8 : Récapitulatif des mesures

INTITULE DE LA MESURE	OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE	OBJECTIF OPERATIONNEL	NATURE DE LA MESURE	MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE	MAITRISE D'ŒUVRE POTENTIELLE	SURFACE CONCERNEE	COUT PREVISIONNEL	ECHancier
GESTION								
G1 : GESTION EXTENSIVE DES ESTIVES ET PELOUSES D'ALTITUDE PAR LE PATURAGE	A	Objectif 1, 2	MAETER n°1	Exploitants agricoles	Exploitants agricoles	500 ha	421 500 €	2012 / 2016
G2 : MAINTENIR ET ENCOURAGER LE PATURAGE SUR LES PARCOURS	A	Objectif 1	MAETER n°2	Exploitants agricoles	Exploitants agricoles	250 ha	109 500 €	2012 / 2016
G3 : GESTION EXTENSIVE DES PRAIRIES DE FAUCHE ET DES PATURES	A	Objectif 3	MAETER n°4	Exploitants agricoles	Exploitants agricoles	300 ha	79 200 €	2012 / 2016
G4 : PRESERVER ET ENTRETENIR LES ELEMENTS DU BOCAGE	A C	Objectif 3 Objectif 4	Contrats Natura 2000, PHAE	Exploitants	Exploitants agricoles propriétaires	300 ha	P.M.	2012 / 2016
G5 : ENCOURAGER UNE ACTIVITE SYLVICOLE FAVORABLE A L'AVIFAUNE	A C	Objectif 4 Objectif 3	Contrats forestiers	CRPF, ONF	Propriétaires forestiers, ONF	2 200 ha	230 000 €	2013/2017
G6 : DECALER CERTAINES TRAVAUX DANS LE TEMPS ET L'ESPACE	C D	Objectif 4 Objectif 2	Information Contrat Natura 2000	CRPF, ONF	Propriétaires forestiers, gestionnaires	2 500 ha	55 000 €	2012 / 2017
G7 : GESTION DES ZONES HUMIDES DES SURFACES AGRICOLES	B	Objectif 2	MAETER n°3	Exploitants agricoles	Exploitants agricoles	45 ha	37 935 €	2012 / 2016

G8 : GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES CAPTAGES	B	Objectif 2	Contrats Natura 2000	Collectivités Exploitants agricoles	Collectivités Exploitants agricoles	Quelques zones humides et de captages	23 000 €	2012 / 2016
G9 : EQUIPER LES SECTEURS SENSIBLES DES LIGNES ELECTRIQUES DE DISPOSITIFS ANTI COLLISION	C	Objectif 2	Contrats Natura 2000	RTE	Syndicat d'électrification	Secteurs à déterminer (cf S2)	31 000 €	2013 / 2017
G10 : EXPERIMENTER DES METHODES ALTERNATIVES DANS LA LUTTE CONTRE LE CAMPAGNOL TERRESTRE	C	Objectif 3	Contrats Natura 2000	Groupements de défense	Exploitants agricoles	Secteurs à identifier (cf S4)	8 000 €	2014 / 2017
SUIVIS ET ETUDES								
S1 : SUIVI DES ESPECES FORESTIERES ET DE LISIERES DANS LA RESERVE BIOLOGIQUE FORESTIERE	C	Objectif 5 Objectif 1	Relevés de terrain	ONF	ONF	250 ha environ	P.M.	2012 / 2017
S2 : ANALYSE DES SENSIBILITES DU RESEAU ELECTRIQUE ET RECENSEMENT DES POINTS NOIRS	C E	Objectif 2 Objectif 1	Relevés de terrain	RTE/Structure animatrice	Structure animatrice	Partie basse du site (2 000 ha)	5 000 €	2013
S3 : EVALUER LES POPULATIONS D'OISEAUX NICHEURS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	C D E	Objectif 4 Objectif 2 Objectif 1	Relevés de terrain, compilation de données	Structure animatrice	Structure animatrice	Ensemble du site	14 000 €	2012 / 2017
S4 : SUIVI DE L'ACTIVITE DES CAMPAGNOLS TERRESTRES	C E	Objectif 3 Objectif 1	Relevés de terrain, cartographie	Structure animatrice	Structure animatrice	Ensemble du site	7 000 €	2012 / 2017
S5 : METTRE EN PLACE DES INDICATEURS DE SUIVI	A, B, C, D, E	Tous les objectifs	Relevés de terrain, cartographie	Structure animatrice	Structure animatrice	Ensemble du site	5 000 €	2012 / 2017
INFORMATION, SENSIBILISATION, VALORISATION								
V1 : DIFFUSER LE DOCOB ET LES BULLETINS D'INFORMATION DU SITE	F	Objectifs 1, 2, 3	Bulletin d'information, site Internet	Structure animatrice	Structure animatrice	Ensemble du site	8 500 €	2012 / 2017

V2 : FAIRE CONNAITRE ET DECOUVRIR LE SITE	F	Objectifs 1, 2, 3	Réunions, permanences, sorties de terrain	Structure animatrice	Structure animatrice	Ensemble du site	P.M. (cf A1)	2012 / 2017
V3 : REALISER DES SUPPORTS D'INFORMATION SUR LES LIEUX TOURISTIQUES DU SITE	F	Objectifs 1, 2, 3	Panneaux d'information Site Internet	Structure animatrice	Structure animatrice	Quelques sites touristiques	P.M. (pris en compte dans la ZSC)	2013
V4 : ETABLIR DES PARTENARIATS, CONVENTIONNES AVEC LES PRATIQUANTS D'ACTIVITES ORGANISEES	D F	Objectif 1 Objectifs 2, 3, 4	Concertation, partenariat	Structure animatrice	Structure animatrice	Ensemble du site	P.M. (animation)	2013 / 2014
ANIMATION DU DOCOB								
A1 : ANIMER LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB	A, B, C, D, F	Tous les objectifs	Charte, contrats Natura 2000, MAETER	Structure animatrice	Structure animatrice	Tout le site	77 000 €	2012 / 2017
A2 : VEILLER A LA COHERENCE DES PROJETS AVEC LES ENJEUX DU SITE	F C D	Objectif 4 Objectif 1 Objectif 1	Mise en cohérence, concertation	Structure animatrice	Structure animatrice	Tout le site	P.M. (voir ci-dessus)	2012 / 2017
A3 : ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJET ET EXPERTISER LES ETUDES D'INCIDENCE	C D F	Objectif 1 Objectif 1 Objectif 4	Animation Concertation Expertise	Structure animatrice	Structure animatrice	Tout le site	P.M. (voir ci-dessus)	2012 / 2017

6.2 – LES FICHES ACTIONS

G I Gestion extensive des estives et pelouses d'altitude par le pâturage

Priorité ***

Stratégie : Maintien / restauration de pratiques agricoles adaptées

Objectif : Préserver les habitats favorables aux oiseaux aussi bien comme sites de reproduction que pour la production de ressources alimentaires

<p><u>Descriptif de l'action :</u> Adapter les pratiques agricoles selon le cahier des charges de la MAETER n°1</p> <p><u>Indicateur d'évaluation de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Surface contractualisée- Nombre d'exploitants engagés <p><u>Espèces visées :</u> Alouette lulu, rapaces (annexe I), espèces patrimoniales : Pipit spioncelle, Monticole de roche</p>	<p><u>Acteurs de la mise en œuvre :</u> Exploitants agricoles</p> <p><u>Cadre politique :</u> Natura 2000, PAC</p> <p><u>Types de financements mobilisables :</u> FEADER, Etat (25%) Europe (75%)</p>
---	---

Modalités de mise en œuvre :

Contractualisation de la MAETER n°1

Engagements proposés (identiques à AU-MCAN ES I mise en œuvre sur la ZSC Massif cantalien)

Socle H01 – socle relatif à la gestion des surfaces en herbe PHAE2
+ Herbe 01 – Enregistrement des interventions mécaniques et de pâturage
+ Herbe 03 – Absence totale de fertilisation minérale et organique
+ Herbe 09 – Gestion pastorale (cahier des charges - annexen°7)

Animation du projet et incitation à la contractualisation

Territoire concerné :

Estives et pelouses d'altitude mécanisables

Surface d'application :

hors périmètre (hors périmètre ZSC : 500 ha – Taux de contractualisation : 60 %

Budget prévisionnel (PHAE comprise)

281 € x 300 ha = 84 300 €/an pendant 5 ans

Opération associée :

- Animation de la mise en œuvre du DOCOB (A1)
- G2, G3

G 2 Maintenir et encourager le pâturage sur les parcours

Priorité ***

Stratégie : Préserver les habitats favorables aux oiseaux

Objectif : Contenir l'extension des landes et favoriser les milieux semi-ouverts

<p><u>Descriptif de l'action</u> : Maintenir ou réactiver l'activité pastorale sur les secteurs d'estives pentus dans le cadre de la MAET : AU MCAN PLI</p> <p><u>Indicateur d'évaluation de l'action</u> Surface contractualisée – nombre d'exploitations</p> <p><u>Espèces engagées</u> : Alouette lulu, Circaète Jean le Blanc, Pipit spioncelle</p>	<p><u>Acteurs de la mise en œuvre</u> : Agriculteurs</p> <p><u>Cadre politique</u> : Natura 2000, PAC</p> <p><u>Types de financements mobilisables</u> : FEADER, Etat (25%) Europe (75%)</p>
---	--

Modalités de mise en œuvre :

Contractualisation de la MAET « Parcours » identique à AU-MCAN-PLI mis en œuvre sur la ZSC Massif Cantalien

Engagements proposés :

Socle H01 – socle relatif à la gestion des surfaces en herbe PHAE2
+ Herbe 01 – Enregistrement des interventions mécaniques et de pâturage
+ Herbe 09 – Gestion pastorale (cahier des charges - annexe n°7)

Territoire concerné :

Estives et parcours pentus (> 35%), non fertilisés.

Surface d'application : hors périmètre commun avec ZSC : 250 ha – Taux de contractualisation : 60 %

Budget prévisionnel (PHAE 2 comprise)

146 x 150 ha = 21 900 €/an pendant 5 ans

Opération associée :

- Animation de la mise en œuvre de la charte
- Faire signer la charte – Animation de groupes de travail (AI)

G1 et G3

G 3 Gestion extensive des prairies de fauche et des pâtures des fonds de vallée

Priorité ***

Stratégie : Préserver les habitats favorables aux oiseaux

Objectif : Favoriser la biodiversité des prairies de fauche et leur attractivité vis-à-vis de l'avifaune. Maintenir en bon état de conservation les prairies de fauche riches en espèces floristiques.

<p><u>Descriptif de l'action</u> : Gestion des prairies de fauche et des pâtures des fonds de vallée (zones bocagères)</p> <p><u>Indicateur d'évaluation de l'action</u> Surface contractualisée – nombre d'exploitations</p> <p><u>Espèces visées</u> : Alouette lulu, Pie grièche écorcheur, Bondrée apivore, Milan royal</p>	<p><u>Acteurs de la mise en œuvre</u> : Agriculteurs</p> <p><u>Cadre politique</u> : Natura 2000, PAC</p> <p><u>Types de financements mobilisables</u> : FEADER, Etat (25%) Europe (75%)</p>
---	--

Modalités de mise en œuvre :

Contractualisation de la MAET « Prairies de fauche » et pâtures de proximité.

Cette mesure est spécifique à la ZPS et concerne les zones bocagères de la vallée du Mars, de la vallée de la Cère et du secteur Alpepierre la Molède

Engagements proposés :

Socle H01 – socle relatif à la gestion des surfaces en herbe PHAE2
+ Herbe 01 – Enregistrement des interventions mécaniques et de pâturage
+ Herbe 02 – Limitation de fertilisation (80 UN/ha/an) dont 40 azote minéral

Surface d'application : 300 ha – Taux de contractualisation (40 %)

Budget prévisionnel (PHAE 2 comprise)

132 € x 120 ha = 15 840 €/an pendant 5 ans

Opération associée :

- Animation du DOCOB
- Animation des groupes de travail
- Faire signer la charte
- 1, G2

G 4 Préserver et entretenir les éléments du bocage : haies, murets, bosquets

Priorité **

Stratégie : Préserver les habitats favorables aux oiseaux

Objectif : Maintenir l'attractivité des zones bocagères pour les oiseaux.

<p><u>Descriptif de l'action</u> : Préserver et entretenir les haies, murets, rypisylves et bosquets</p> <p><u>Indicateur d'évaluation de l'action</u> Longueur de haies, murets...</p> <p><u>Espèces visées</u> : Pie grièche écorcheur, Alouette lulu, Circaète Jean le Blanc</p>	<p><u>Acteurs de la mise en œuvre</u> : Exploitants agricoles propriétaires</p> <p><u>Cadre politique</u> : PAC, PHAE, MAET, Charte Natura 2000</p> <p><u>Types de financements mobilisables</u> : FEADER</p>
---	---

Modalités de mise en œuvre :

Dans le cadre de PHAE2

- Pas de traitement par herbicide et/ou débroussaillant des haies
- Entretien en dehors de la période de nidification (15 mars → 15 août)
- Prise en compte des éléments structurants dans le cadre des aménagements fonciers (élargissement de chemins (garder un muret sur deux), restructuration du foncier (consultation de la structure animatrice du site)).

Surface d'application : 300 ha

Territoire concerné :

Zones bocagères : vallées du Mons, de la Cère, secteur Albepierre/La Molède.

Budget prévisionnel

P.M. (pris en charge dans le cadre de la PHAE 2)

Opération associée :

G3 – Gestion extensive des prairies de fauche et pâtures de proximité

G 5 Encourager une activité sylvicole favorable à l'avifaune

Priorité ***

Stratégie : Préserver les habitats favorables aux oiseaux

Objectif : Offrir un espace forestier diversifié favorable à la diversité des espèces d'oiseaux présentes

<p><u>Descriptif de l'action</u> : Favoriser et encourager une activité sylvicole favorable aux oiseaux</p> <p><u>Indicateur d'évaluation de l'action</u> Nombre de contrats engagés – surface concernée</p> <p><u>Espèces visées</u> : Pic noir, Bondrée apivore, Circaète Jean Le Blanc, Aigle botté</p>	<p><u>Acteurs de la mise en œuvre</u> : Propriétaires forestiers, CRPF, ONF</p> <p><u>Cadre politique</u> : Plans d'aménagement forestier, Natura 2000</p> <p><u>Types de financements mobilisables</u> : Contrats forestiers (F22701, F22712, F22715)</p>
--	--

Modalités de mise en œuvre :

Selon l'état des massifs forestiers, diverses mesures peuvent être proposées :

- Création et/ou restauration de clairières dans les peuplements fermés (F22701)
- Travaux de façonnages de lisières
- Irrégularisation de peuplement, travaux de diversification de peuplements par plantation d'essences variées (F22715) selon une logique non productive
- Maintien d'arbres au-delà de leur âge d'exploitabilité ainsi que des bois morts (F22712) (au minimum 3 tiges à l'hectare)

Territoire concerné :

Forêt domaniale de Murat, Bois del Bert, Bois de la Pierre du Loup, Forêt du Falgoux, Forêt de Mandailles.

Budget

230 000 €

Opération associée :

G6

G 6 – Décaler certains travaux dans le temps et/ou l'espace

Priorité ***

Stratégie : Prévention des dérangements de l'avifaune

Objectif : Limiter le dérangement de l'avifaune et la destruction des nids en période de reproduction.

<p><u>Descriptif de l'action</u> : Décaler certains travaux (abattage en forêt, taille de haies en milieu bocager, dessertes forestières, gyrobroyage...) autour des nids identifiés</p> <p><u>Indicateur d'évaluation de l'action</u> Nombre de contrats engagés – nombre de chartes signées</p> <p><u>Espèces visées</u> : Bondrée apivore, Circaète Jean Le Blanc, Aigle botté, Pie grièche écorcheur</p>	<p><u>Acteurs de la mise en œuvre</u> : Structure animatrice, propriétaires</p> <p><u>Cadre politique</u> : Plan d'aménagement forestier. Plan régional pour la biodiversité</p> <p><u>Types de financements mobilisables</u> : Charte Contrats Natura 2000 F22714, F22709</p>
--	--

Modalités de mise en œuvre :

Identifier les secteurs à enjeux

- Sensibiliser les propriétaires et exploitants forestiers à la présence d'aires de nidification
- Décaler les travaux dans le temps, établir des plannings d'intervention, éviter les travaux entre le 15 mars et le 15 août*
- Maîtrise de la fréquentation – modification éventuelle des tracés pour la desserte forestière (F 22709)

Territoire concerné :

Secteur à enjeux à déterminer en secteur bocager et forestier (2 500 ha)

Budget prévisionnel

55 000 €

Opération associée :

S3 – Evaluer les populations d'oiseaux nicheurs

* à préciser selon espèce (rapace de l'annexe 1)

G 7 – Gestion des zones humides des surfaces agricoles

Priorité ***

Stratégie : Préservation des zones humides des têtes de bassin versant favorables à l'avifaune migratrice

Objectif : Maintenir des zones humides disséminées sur les estives

<p><u>Descriptif de l'action</u> : Adapter les pratiques agricoles sur ces secteurs sensibles dans le cadre de la MAET. Gestion des zones humides</p> <p><u>Indicateur d'évaluation de l'action</u> Surface contractualisée</p> <p><u>Espèces visées</u> : Espèces et habitats visés – zones humides des estives – oiseaux migrateurs</p>	<p><u>Acteurs de la mise en œuvre</u> : Agriculteurs</p> <p><u>Cadre politique</u> : Directive cadre su l'eau – SDAGE PAC – Contrat territorial de l'Alagnon</p> <p><u>Types de financements mobilisables</u> : FEADER, Etat (25%), Europe (75%)</p>
---	--

Modalités de mise en œuvre :

Contractualisation de la MAET « Gestion des zones humides (identique à AU MCAN ZHI mise en œuvre sur la ZSC Massif Cantalien) :

- Socle H01 : socle relatif à la gestion des surfaces en herbe : PHAE2
- + Herbe 01 : enregistrement des interventions mécaniques et de pâturage
- + Herbe 03 : absence totale de fertilisation minérale et organique
- + Herbe 09 : gestion pastorale dont interdiction de pâturage jusqu'au 1^{er} juillet

Territoire concerné :

Surface des zones humides hors périmètre « ZSC Massif Cantalien » : 45 ha. Taux de contractualisation : 60 %

Budget prévisionnel (PHAE 2 comprise)

281 x 27 ha = 7 587 €/an pendant 5 ans.

Opération associée :

G1 – G3 – G8

G 8 – Gestion de la ressource en eau et des captages

Priorité **

Stratégie : Gestion économe de la ressource en eau

Objectif : Préserver les ressources en eau et les zones humides. Concilier les besoins et les prélèvements avec les enjeux de conservation de ces habitats. Eviter le piétinement des zones humides.

<p><u>Descriptif de l'action</u> : Limiter les prélèvements en eau potable aux besoins, gestion de l'abreuvement des animaux</p> <p><u>Indicateur d'évaluation de l'action</u> Nombre d'équipements réalisés</p> <p><u>Habitats et espèces visées</u> : Zones humides, zones de sourcins – oiseaux migrateurs</p>	<p><u>Acteurs de la mise en œuvre</u> : Collectivités, agriculteurs</p> <p><u>Cadre politique</u> : Schéma AEP, desserte des estives en eau pour les animaux – Contrat territorial de l'Alagnon</p> <p><u>Types de financements mobilisables</u> : Mesure 216 du PDRH, abreuvoirs Contrats Natura 2000 : 32303 P 32305 R</p>
--	---

Modalités de mise en œuvre :

- Sensibilisation, information des élus et gestionnaires à la nécessité d'une gestion durable de la ressource en eau et des zones de sources.
- Optimisation des captages actuels (entretien des réservoirs et des périmètres de protection immédiats)
- Mettre en place des abreuvoirs en dehors de la zone humide avec retour dans la zone humide du trop plein
- Evaluation d'incidence pour tout nouveau captage.

Territoire concerné :

Ensemble du site : quelques zones de sources et captages soit 50 ha environ

Budget

23 000 €

Opération associée :

G7

G 9 – Equiper les secteurs sensibles des lignes électriques de dispositifs anti-collision

Priorité **

Stratégie : Prévention des risques d'électrocution et de collision

Objectif : Limiter les risques de mortalité. Traiter les tronçons qui seront définis comme dangereux pour l'avifaune.

<p><u>Descriptif de l'action</u> : Après identification des points noirs, mettre en place les équipements anti-collision et/ou anti-électrocution</p> <p><u>Indicateur d'évaluation de l'action</u> Nombre de points noirs traités Relevés de terrain</p> <p><u>Espèces visées</u> : Rapaces de l'annexe I de la Directive Oiseaux</p>	<p><u>Acteurs de la mise en œuvre</u> : EDF, RTE, structure animatrice. Syndicat départemental d'Energies du Cantal, LPO</p> <p><u>Cadre politique</u> : Sécurisation des lignes électriques</p> <p><u>Types de financements mobilisables</u> : RTE/EDF - Contrats 32327 P</p>
--	--

Modalités de mise en œuvre :

- Relevés de terrain pour analyse des sensibilités du réseau vis-à-vis de l'avifaune, identification des points noirs (c : S2)
- Conventionnement avec EDF/RTE
- Traitement des points noirs par équipement des poteaux dangereux et par des dispositifs anticollision
- Poursuivre la politique d'enfouissement des réseaux, le périmètre de la ZPS pourrait faire partie des priorités.

Territoire concerné :

Parties basses du territoire de la ZPS (2 000 ha)

Budget global

31 000 €

Opération associée :

S2 – analyse des sensibilités du réseau électrique vis-à-vis des oiseaux

G 10 – Expérimenter des méthodes alternatives dans la lutte contre le campagnol terrestre

Priorité ***

Stratégie : Limiter les facteurs de mortalité directe des oiseaux

Objectif : Réduire l'utilisation de bromadiolone et conforter les populations de rapaces du site.

<p><u>Descriptif de l'action</u> : Lutter contre les pullulations de campagnols terrestres sans utiliser la bromadiolone</p> <p><u>Indicateur d'évaluation de l'action</u> Surface traitée → efficacité de la méthode</p> <p><u>Espèces visées</u> : rapaces de l'annexe I présents sur le site</p>	<p><u>Acteurs de la mise en œuvre</u> : FREDON Auvergne, Chambre d'Agriculture, structure animatrice, agriculteurs</p> <p><u>Cadre politique</u> : Lutte contre les nuisibles des cultures</p> <p><u>Types de financements mobilisables</u> : Contrats Natura 2000 A32327 P</p>
---	---

Modalités de mise en œuvre :

- Identification (observation FREDON Auvergne) des secteurs à pullulation de campagnols + relevés de terrain
- Etablir un plan d'action sur un secteur : piègeurs, cahier des charges du protocole d'intervention,
- Suivi de l'expérimentation et de son efficacité

Territoire concerné :

A définir selon les relevés de terrain et l'adhésion des acteurs locaux dont les agriculteurs

Budget prévisionnel

Contrats Natura 2000 (non productif, innovant) → financement des piègeurs (8 000 €)

Opération associée :

S4 : recensement des secteurs à pullulation chronique de campagnols

SI – Suivi des espèces forestières et de lisières dans le périmètre de la Réserve biologique forestière

Priorité **

Stratégie : Influence d'une gestion conservatoire sur l'avifaune

Objectif : Identifier à terme, l'impact d'absence d'intervention sylvicole sur les oiseaux forestiers.

<p><u>Descriptif de l'action</u> : Accompagner les opérateurs de l'ONF dans le suivi des oiseaux de l'annexe I présents, dans ou à proximité de la Réserve Biologique Intégrale</p> <p><u>Indicateur d'évaluation de l'action</u> Relevés annuels, état des populations d'oiseaux</p> <p><u>Espèces visées</u> : Pic noir, bondrée apivore, Circaète Jean le Blanc, Busard Saint Martin</p>	<p><u>Acteurs de la mise en œuvre</u> : ONF, structure animatrice</p> <p><u>Cadre politique</u> : Contrat Etat/ONF</p> <p><u>Types de financements mobilisables</u> : Fonds pour l'environnement et le développement durable (FEDD, crédits ONF)</p>
---	--

Modalités de mise en œuvre :

Conventionnement entre la structure animatrice et l'Office National des Forêts. Etablissement d'un protocole de suivi des espèces visées – Relevés de terrain et suivis sur la période mars → août

Territoire concerné :

Périmètre et proximité de la Réserve Biologique Forestière ; secteur de la forêt domaniale de Murat – Cirque de Chamalières (150 ha)

Budget prévisionnel :

P.M. (prise en charge dans le cadre de la RBF)

Opération associée :

S3

S2 – Analyse des sensibilités du réseau électrique – identification des points noirs pour les oiseaux

Priorité **

Stratégie : Identifier les menaces potentielles pour les espèces

Objectif : Limiter les facteurs de mortalité directe des oiseaux et notamment les collisions et/ou électrocution avec le réseau électrique

<p><u>Descriptif de l'action</u> : Recenser les lignes électriques, analyse des sensibilités et de leur impact potentiel sur les oiseaux. Relevés de terrain et cartographie</p> <p><u>Indicateur d'évaluation de l'action</u> Cartographie des sensibilités – Méthode de suivi élaborée</p> <p><u>Espèces visées</u> : Rapaces, espèces migratrices</p>	<p><u>Acteurs de la mise en œuvre</u> : RTE, Syndicat d'électrification, SMPRNVA</p> <p><u>Cadre politique</u> : Natura 2000 – distribution d'énergie électrique</p> <p><u>Types de financements mobilisables</u> : Crédits d'animation : FEADER 323A</p>
--	---

Modalités de mise en œuvre :

Engagements proposés :

A partir des données du Réseau de Transport de l'Energie électrique (RTE), relevés de terrain, analyse des sensibilités et menaces potentielles vis-à-vis de l'avifaune. Recensement des « points noirs ». Cartographie – Prise en compte par les décideurs (RTE, Syndicat d'électrification) dans les projets d'enfouissement de réseau.

Territoire concerné :

Ensemble de la ZPS, essentiellement la partie habitée

Budget prévisionnel :

5 000 € (crédits d'animation/étude)

Opération associée :

G9 : Traitement des « points noirs » par équipement des poteaux dangereux et par des dispositifs (serpentins) anticollision sur les secteurs identifiés.

S3 – Evaluer les populations d’oiseaux nicheurs d’intérêt communautaire (Annexe I Directive Oiseaux)

Priorité ***

Stratégie : Améliorer les connaissances, évaluer la dynamique des populations

Objectif : Suivre et évaluer la dynamique des populations d’oiseaux d’intérêt communautaire. Prise en compte des sites de nidification

<p><u>Descriptif de l’action :</u> Identifier les sites de nidification, préciser les niveaux de population pour assurer un suivi</p> <p><u>Indicateur d’évaluation de l’action</u> Nombre de couples nicheurs sur la ZPS</p> <p><u>Espèces visées :</u> Espèces nicheuses d’intérêt communautaire</p>	<p><u>Acteurs de la mise en œuvre :</u> Structure animatrice, LPO, ONF</p> <p><u>Cadre politique :</u> Natura 2000</p> <p><u>Types de financements mobilisables :</u> Crédits d’animation : FEADER 323A</p>
--	---

Modalités de mise en œuvre :

Engagements proposés :

Etablir un protocole avec les associations spécialisées (LPO), le mettre en œuvre pour les relevés de terrain, identifier les populations de nicheurs (y compris les sites de nidification si possible). Suivre l’évolution de ces populations.

Territoire concerné :

Ensemble de la ZPS

Budget prévisionnel :

6 000 € en 2012 puis 2 000 € par an de 2013 à 2016 soit au total : 14 000 €

Opération associée :

G5, G6, S1

S4 – Suivi de l'activité des campagnols terrestres par des prospections systématiques

Priorité **

Stratégie : Etat des lieux précis. Ciblage et rapidité des interventions

Objectif : Améliorer les connaissances en vue d'une intervention rapide dans la lutte contre le campagnol terrestre et réduire l'utilisation de bromadiolone.

<p><u>Descriptif de l'action</u> : Prospector l'ensemble du site et identifier les amorces d'invasion par le campagnol terrestre</p> <p><u>Indicateur d'évaluation de l'action</u> Cartographie</p> <p><u>Espèces visées</u> : Rapaces, essentiellement les milans</p>	<p><u>Acteurs de la mise en œuvre</u> : FREDON Auvergne, structure animatrice, FDGDON I5</p> <p><u>Cadre politique</u> : Natura 2000 Ecophyto 2018</p> <p><u>Types de financements mobilisables</u> : Crédits d'animation : FEADER 323A Crédits du MAAPRAT</p>
--	--

Modalités de mise en œuvre :

Engagements proposés :

Prospecter l'ensemble du site, établir un état des lieux précis (année 0 = 2012). Suivre l'évolution et identifier les amorces d'invasion. S'appuyer sur les techniciens FGDON et les éleveurs du site.

Territoire concerné :

Ensemble des habitats agro-pastoraux du site

Budget :

2 000 € année 2012 puis 1 000 € / an (2013 à 2017). Total = 7 000 €

Opération associée :

G 10 – Méthodes alternatives de lutte contre le campagnol terrestre.

S5 – Mettre en place des indicateurs de suivi de gestion et de l'état de conservation des habitats et espèces

Priorité **

Stratégie : Evaluation de la gestion du site

Objectif : S'assurer de l'efficacité des mesures de gestion proposées pour préserver les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats

<p><u>Descriptif de l'action</u> : Mettre en place une série d'indicateurs (indicateurs de pression, d'état et de réponse)</p> <p><u>Indicateur d'évaluation de l'action</u> Nombre d'études réalisées, cartographie</p> <p><u>Espèces visées</u> : Toutes les espèces de l'annexe I</p>	<p><u>Acteurs de la mise en œuvre</u> : Structure animatrice Experts scientifiques</p> <p><u>Cadre politique</u> : Natura 2000 Plan régional biodiversité</p> <p><u>Types de financements mobilisables</u> : Animation Natura 2000 (323A) + Conseil Régional + Stratégie nationale biodiversité</p>
--	---

Modalités de mise en œuvre :

Engagements proposés :

Définir des indicateurs pertinents

- Indicateurs de pression d'origine naturelle et humaine
- Indicateurs d'état des populations d'oiseaux de l'annexe I
- Indicateurs de réponse globaux et/ou liés à une action précise

Territoire concerné :

Ensemble du site

Budget :

5 000 €

Opération associée :

S1, S2, S3, S4, et ensemble des actions de gestion et d'animation

VI – Diffuser le Docob et les bulletins d’information du site

Priorité ***

Stratégie : Communication, sensibilisation

Objectif : Faire connaître à l’ensemble des acteurs du site les enjeux et objectifs identifiés dans le Docob. Mobilisation et adhésion de ces acteurs.

<p><u>Descriptif de l’action</u> : Diffuser le Docob, élaborer et diffuser des bulletins d’information de façon régulière</p> <p><u>Indicateur d’évaluation de l’action</u> Nombre de Docob distribués, nombre de bulletins réalisés et diffusés</p> <p><u>Espèces visées</u> : Toutes</p>	<p><u>Acteurs de la mise en œuvre</u> : Structure animatrice Collectivités du site</p> <p><u>Cadre politique</u> :</p> <p><u>Types de financements mobilisables</u> : Crédits d’animation – FEADER/Etat</p>
---	--

Modalités de mise en œuvre :

Engagements proposés :

Diffuser régulièrement de l’information auprès des habitants et acteurs du site et en recueillir : lettre d’information annuelle, lien vers le site Internet de l’opérateur

- Rédaction, illustration et conception graphique d’un bulletin A3 recto/verso couleur
- Impression du bulletin
- Diffusion : via les mairies avec les bulletins municipaux
- Diffusion du Docob en version papier aux mairies et version informatique aux membres du COPIL

Territoire concerné :

Communes concernées par le site

Budget :

Global prévisionnel
8 500 €

Opération associée :

Toutes les mesures

V2 Faire connaître et découvrir le site

Priorité ***

Stratégie : Communication

Objectif : Informer et créer une dynamique en vue de l'engagement des acteurs locaux dans une démarche et un comportement responsable vis-à-vis du milieu naturel

<p><u>Descriptif de l'action</u> : Organiser des permanences, des réunions d'information, des visites de site</p> <p><u>Indicateur d'évaluation de l'action</u> Nombre de permanences, de réunions, de visites organisées</p> <p><u>Espèces visées</u> : Toutes</p>	<p><u>Acteurs de la mise en œuvre</u> : Structure animatrice</p> <p><u>Cadre politique</u> : Animation sensibilisation</p> <p><u>Types de financements mobilisables</u> : Crédits d'animation – FEADER</p>
---	--

Modalités de mise en œuvre :

Engagements proposés :

- Organiser des permanences, des réunions d'information, des articles de presse à destination de la population locale
- Organiser des visites de site, des conférences-débats
- Mettre à disposition des collectivités locales du site des outils d'information diversifiés

Territoire concerné :

Communes concernées par le site

Budget :

P. M. Pris en compte dans la fiche relative à l'animation du Docob (AI)

Opération associée :

Toutes

V3 – Réaliser des équipements d'information et des supports d'animation

Priorité **

Stratégie : Communication

Objectif : Information des acteurs locaux, des habitants, des visiteurs pour une meilleure appropriation de la procédure Natura 2000

<p><u>Descriptif de l'action</u> : Réaliser une information sur les points stratégiques du site</p> <p><u>Indicateur d'évaluation de l'action</u> Nombre de supports réalisés</p> <p><u>Espèces visées</u> : Toutes</p>	<p><u>Acteurs de la mise en œuvre</u> : Structure animatrice, offices de tourisme, Syndicat mixte du Puy Mary, Station du Lioran</p> <p><u>Cadre politique</u> : Natura 2000, opération « grand site »</p> <p><u>Types de financements mobilisables</u> : Contrats Natura 2000 (A32326P), collectivités</p>
--	--

Modalités de mise en œuvre :

Engagements proposés :

- Mutualiser la conception et la réalisation de supports d'information entre les gestionnaires d'espaces naturels et les collectivités du site
- Aide à la réalisation de supports d'information (livrets, affiches, panneaux...)
- Intégrer la présentation et les enjeux liés aux espèces dans les équipements d'information du site (mutualisation avec la zone spéciale de conservation « Massif cantalien »).

Territoire concerné :

Budget :

P. M. Pris en compte dans la ZSC Massif cantalien (45 000 €)

Opération associée :

Mesures de valorisation (V) et animation

V4 – Etablir des partenariats, accompagner les activités de loisirs de pleine nature, conventionner avec les structures associatives organisatrices

Priorité **

Stratégie : Prévention

Objectif : Anticiper les risques de perturbation des oiseaux et de leur site de nidification

<p><u>Descriptif de l'action</u> : Travailler en relation avec les structures associatives organisatrices d'activités et/ou de manifestations se déroulant dans le site</p> <p><u>Indicateur d'évaluation de l'action</u> Nombre de conventions</p> <p><u>Espèces visées</u> : Essentiellement espèces rupicoles</p>	<p><u>Acteurs de la mise en œuvre</u> : Structure animatrice du site, associations, DDJS</p> <p><u>Cadre politique</u> : Documents d'incidences</p> <p><u>Types de financements mobilisables</u> : Crédits d'animation FEADER</p>
--	---

Modalités de mise en œuvre :

Engagements proposés :

- Identifier les activités de pleine nature veiller à l'émergence de tout projet de manifestation et/ou d'aménagement. Etablir si nécessaire un diagnostic du ou des sites pressentis
- Travailler avec les structures associatives organisatrices et définir et négocier les modalités, (sites équipés, tracés éventuels, périodes de pratique...)
- Conventionner pour établir un partenariat durable

Territoire concerné :

Ensemble de la ZPS

Budget :

(PM) Inclus dans la mise en œuvre du Docob

Opération associée :

A1, A2, A3

A I - Animer la mise en œuvre du Docob

Priorité **

Stratégie :

Objectif : Veiller au bon déroulement de l'application des mesures

<p><u>Descriptif de l'action :</u> Mettre en œuvre le programme du Docob par la mobilisation des outils spécifiques Natura 2000 et des mesures définies dans le Docob</p> <p><u>Indicateur d'évaluation de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Bilan et programmation annuels- Tableau des indicateurs de réalisation <p><u>Espèces et habitats visés :</u> Tous</p>	<p><u>Acteurs de la mise en œuvre :</u> Structure animatrice du site</p> <p><u>Cadre politique :</u> Natura 2000</p> <p><u>Types de financements mobilisables :</u> Crédits animation Etat/FEADER 323 A</p>
--	---

Modalités de mise en œuvre :

- Gestion technique et financière du programme annuel – suivi annuel
- Suivi des procédures administratives et des outils Natura 2000
- Organiser un COFIL annuel, en assurer le secrétariat, accompagner la structure porteuse
- Conseiller les porteurs de projet
- Animation des différentes procédures dans une démarche de concertation (charte, contrat Natura 2000, MAET...) réunions des propriétaires et usagers...

Territoire concerné :

Périmètre du site Natura 2000

Budget :

Global 77 000 € pour 6 ans

Opération associée :

Ensemble des mesures

A2 Veiller à la cohérence des projets avec les enjeux du site

Priorité ***

Stratégie : Concertation, prise en compte des enjeux environnementaux

Objectif : Faire en sorte que les projets d'aménagements et autres procédures soient compatibles et en cohérence avec les objectifs de préservation des oiseaux et des milieux naturels

<p><u>Descriptif de l'action</u> : Veiller à ce que les enjeux de préservation des oiseaux et de leurs habitats soient pris en compte dans les projets, aménagements et politiques mises en œuvre sur le site</p> <p><u>Indicateur d'évaluation de l'action</u> Nombre de réunions de concertation</p> <p><u>Espèces visées</u> : Toutes</p>	<p><u>Acteurs de la mise en œuvre</u> : Structure animatrice du site, collectivités, porteurs de projets, services de l'Etat (Préfecture, DDT, DREAL...)</p> <p><u>Cadre politique</u> : Opération « grand site » UTN...</p> <p><u>Types de financements mobilisables</u> : Animation Natura 2000 FEADER mesure 323 A</p>
--	---

Modalités de mise en œuvre :

Engagements proposés :

- S'assurer d'une bonne prise en compte des objectifs et des enjeux de Natura 2000 dans les projets. Concertation indispensable dès l'avant-projet
- Accompagnement des porteurs de projet. Participation à la recherche de solutions adaptées. Mutualisation des moyens avec l'opération « grand site » Puy Mary

Territoire concerné :

Ensemble du site

Budget :

Inclus dans l'animation du site

Opération associée :

AI – Animer la mise en œuvre du Docob

A3 – Accompagner les porteurs de projet – expertiser les études d’incidences

Priorité ***

Stratégie : Concertation, prise en compte des enjeux de Natura 2000

Objectif : Intégrer les objectifs de préservation des espèces et des habitats dans les projets et les manifestations mises en œuvre sur le site

<p><u>Descriptif de l’action</u> : Veille environnementale à l’échelle du site, concilier et accompagner les porteurs de projets et de manifestation sur le site, expertiser les documents d’incidence</p> <p><u>Indicateur d’évaluation de l’action</u> Nombre de conseils et expertises</p> <p><u>Espèces visées</u> : Toutes</p>	<p><u>Acteurs de la mise en œuvre</u> : Structure animatrice du site, porteurs de projets, services de l’Etat (Préfecture, DDT, DREAL...)</p> <p><u>Cadre politique</u> : Documents d’incidences</p> <p><u>Types de financements mobilisables</u> : Crédits d’animation Natura 2000 Cf AI</p>
---	---

Modalités de mise en œuvre :

Engagements proposés :

- Mettre en place une veille environnementale sur le site (relais dans les communes)
- Conseils techniques à l’amont des projets (suivi des procédures, choix de l’implantation, adaptations éventuelles...) et auprès des usagers locaux
- Etre à la disposition des services déconcentrés de l’Etat en charge de l’instruction des études d’incidences
- Donner un avis d’expert sur les études d’incidences relatives au site

Territoire concerné :

Ensemble de la ZPS

Budget :

(PM) Inclus dans la mise en œuvre de l’animation du Docob (AI)

Opération associée :

AI, A2, A4

6,3 - Tableau de bord du suivi des actions et de leur financement

TABLEAU N° 9 : ECHEANCIER DES MESURES ET DE LEUR FINANCEMENT

MESURES	FINANCEMENTS 2012 (€)					FINANCEMENTS 2013 (€)					FINANCEMENTS 2014 (€)					FINANCEMENTS 2015 (€)					FINANCEMENTS 2016 (€)					FINANCEMENTS 2017 (€)					TOTAL (€)
	Contrats Natura 2000/MAET	Crédits FEADER (Etat + Europe)	COLLECTIVITES STRUCTURES	AUTRE	TOTAL 2012	Contrats Natura 2000/MAET	Crédits FEADER	COLLECTIVITES STRUCTURES	AUTRE	TOTAL 2013	Contrats Natura 2000/MAET	Crédits FEADER	COLLECTIVITES STRUCTURES	AUTRE	TOTAL 2014	Contrats Natura 2000/MAET	Crédits FEADER	COLLECTIVITES STRUCTURES	AUTRE	TOTAL 2015	Contrats Natura 2000/MAET	Crédits FEADER	COLLECTIVITES STRUCTURES	AUTRE	TOTAL 2016	Contrats Natura 2000/MAET	Crédits FEADER	COLLECTIVITES STRUCTURES	AUTRE	TOTAL 2017	
G1	84 300				84 300	84 300				84 300	84 300				84 300	84 300				84 300	84 300				84 300						421 500
G2	21 190				21 900	21 900				21 900	21 900				21 900	21 900				21 900	21 900				21 900						109 500
G3	15 840				15 840	15 840				15 840	15 840				15 840	15 840				15 840	15 840				15 840						79 200
G4	PM (PHAE)			PM	PM (PHAE)	PM (PHAE)				PM (PHAE)	PM (PHAE)				PM (PHAE)	PM (PHAE)				PM (PHAE)	PM (PHAE)				PM (PHAE)						PM
G5						30 000					50 000				50 000	50 000				50 000	50 000				50 000	50 000			50 000	230 000	
G6											10 000				10 000	15 000				15 000	15 000				15 000	15 000			15 000	55 000	
G7	7 585				7 585	7 585				7 585	7 585				7 585	7 585				7 585	7 585				7 585						37 925
G8						2 000	3 000		2 000	7 000	3 000	3 000		2 000	7 000	3 000				3 000	3 000				3 000	3 000			3 000	23 000	
G9						3 000			3 000	6 000	5 000			5 000	10 000	5 000				5 000	5 000				5 000	5 000			5 000	31 000	
G10											2 000				2 000					2 000	2 000				2 000	2 000			2 000	8 000	
TOTAL MESURES DE GESTION	129 625				129 625	164 625	3 000		5 000	172 625	199 625	3 000		7 000	209 625	204 625				204 625	204 625				204 625	75 000			75 000	996 125	
SUIVIS - S1	PM (PHAE)			PM					PM					PM					PM					PM				PM		PM	
S2		2 500			2 500		2 500			2 500																				5 000	
S3		6 000			6 000					2 000	2 000			2 000	2 000					2 000	2 000				2 000					14 000	
S4		2 000			2 000		1 000			1 000	1 000			1 000	1 000					1 000	1 000				1 000	1 000		1 000	7 000		
S5																					2 500				2 500	2 500		2 500	5 000		
TOTAL SUIVI ET ETUDES		10 500			10 500		5 500			5 500	3 000			3 000	3 000					3 000	5 500				5 500	3 500		3 500	31 000		
V1		2 500			2 500		1 200			1 200	1 200			1 200	1 200					1 200	1 200				1 200	1 200			1 200	8 500	
V2		PM			PM						PM				PM						PM					PM				PM	
V3		PM			PM						PM				PM						PM					PM				PM (cf ZSC)	
V4		PM			PM						PM				PM						PM					PM				PM	
TOTAL VAORISATION/ SENSIBILISATION		2 500			2 500		1 200			1 200	1 200			1 200	1 200					1 200	1 200				1 200	1 200		1 200	8 500		
A1		15 000			15 000		15 000			15 000	12 000			12 000	10 000					10 000	10 000				10 000	15 000		15 000	77 000		
A2		PM			PM		PM			PM	PM			PM	PM					PM	PM				PM	PM		PM			
A3		PM			PM		PM			PM	PM			PM	PM					PM	PM				PM	PM		PM			
Total animation		15 000			15 000		15 000			15 000	12 000			12 000	10 000					10 000	10 000				10 000	15 000		15 000	77 000		
TOTAL MISE EN ŒUVRE DU DOCOB	129 625	28 000			157 625	164 625	24 700		5 000	194 325	199 625	19 200		7 000	225 825	204 625	14 200			218 825	204 625	16 700			221 325	75 000	19 700	94 700	1 112 625		

Tableau n°10 : Synthèse des financements

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
GESTION	129 625	172 625	199 625	204 625	204 625	75 000	996 125
SUIVIS	10 500	5 500	3 000	3 000	5 500	3 500	31 000
VALORISATION/ SENSIBILISATION	2 500	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	8 500
ANIMATION DU DOCOB	15 000	15 000	12 000	10 000	10 000	15 000	77 000
TOTAL	157 625	194 325	225 825	218 825	221 325	94 700	1 112 625

7 – LA CHARTE NATURA 2000



CHARTRE NATURA 2000 sur le site FR 831 0066 « ZPS Monts et Plomb du Cantal »

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements sur les milieux suivants :

(Cocher les **milieux** sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

ENGAGEMENTS

TOUS MILIEUX

Engagements soumis à contrôles

- 1) Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice ou à ses prestataires pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces sous réserve qu'il soit préalablement informé de la date et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations, ainsi que de leur nature. Il pourra se joindre à ces opérations et sera informé du résultat. La responsabilité de l'adhérent ne pourra pas être engagée en cas d'accident.

Point de contrôle : bilan d'activités du site, échange de correspondance.

- 2) Informer ses mandataires et prestataires intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci, transmettre un exemplaire de la charte et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte.

Point de contrôle : possession d'un exemplaire de la charte par le mandataire ou le prestataire.

- 3) Ne pas pratiquer l'écobuage.

Point de contrôle : absence de constat de zones brûlées.

- 4) **Maintien** des haies, alignement d'arbres, bosquets, conserver les murets (conserver un muret sur deux si élargissement de desserte insérée entre deux murets)

Point de contrôle : état des lieux avant signature, contrôle sur place.

- 5) Informer la structure animatrice de tout projet d'aménagement modifiant le mode d'occupation du sol et non prévu par des documents de gestion agréés et approuvés.

Point de contrôle : contrôle sur place.

MILIEUX AGROPASTORAUX : PELOUSES, PRAIRIES ET LANDES

Engagements soumis à contrôles

- 1) Ne pas détruire le couvert végétal par retournement ou désherbage chimique. Un sursemis avec des espèces végétales locales pourra éventuellement être toléré en cas de pullulation de rats taupiers sur avis du comité de pilotage.

Point de contrôle : contrôle sur place

- 2) Ne pas faire de plantation forestière sur les pelouses, prairies et landes

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de plantation.

- 3) Ne pas remblayer le terrain naturel

Point de contrôle : contrôle sur place

- 4) Ne pas utiliser de produits phytosanitaires sauf ponctuellement (chardons, rumex, clôtures)

Point de contrôle : contrôle sur place

HAIES, BOSQUETS, ALIGNEMENTS D'ARBRES, ARBRES ISOLEES

Engagements soumis à contrôles

- 1) Absence de traitement phytosanitaire

Point de contrôle : contrôle sur place

- 2) Prévoir les travaux de coupe et d'entretien sur la période 15 août / 15 mars hors raison de sécurité (vis-à-vis de la voirie et des bâtiments)

Point de contrôle : contrôle sur place

MILIEUX HUMIDES

Engagements soumis à contrôles

- 1) ne pas combler, drainer, assécher les milieux naturels humides (tourbières, sagnes, marais, zones de sources...). Entretien seulement des rigoles existantes selon le principe « vieux bords » dans la limite de 30 cm de profondeur au maximum.

Point de contrôle : absence de trace visuelle de travaux hors entretien normal.

- 2) Ne pas fertiliser dans les milieux humides en dehors des déjections animales lors du pâturage.

Point de contrôle : contrôle sur place, relevés de sol.

- 3) Installer les équipements de type nourrisseur pour animaux à l'extérieur des zones humides.

Point de contrôle : sur place.

- 4) Ne pas faire de plantation.

Point de contrôle : visite sur place.

MILIEUX FORESTIERS

Engagements soumis à contrôles

- 1) Ne pas pratiquer de coupe rase de plus de **4 ha** d'un seul tenant dans les zones de pente supérieure à 30 % excepté coupes sanitaires et consécutives à des événements climatiques. Pour les coupes de renouvellement progressif, cette surface peut être portée à 10 ha, cependant quelques ilots disséminés seront préservés.

Point de contrôle : contrôle sur place.

- 2) En cas de présence d'un nid, connu et signalé au propriétaire, de rapaces de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux, absence de coupe à blanc dans un rayon de 150 m ou une zone de 7 ha autour de l'arbre porteur du nid. Si nécessaire, possibilité de coupe de renouvellement sur accord de la structure animatrice.

Point de contrôle : contrôle sur place

- 3) En cas de présence d'un nid identifié et signalé au signataire par la structure animatrice (nid de rapaces de l'annexe I de la Directive Oiseaux : Aigle botté, Circaète Jean le Blanc, Milan noir, bondrée apivore, Milan royal, ne pas réaliser de travaux forestiers (abattage, débardage) entre le **1er mars** et le 15 août dans un rayon de 150 m ou une zone de 7 ha autour de l'arbre porteur du nid.

Point de contrôle : état des lieux à la signature puis contrôle sur place.

- 4) Solliciter l'avis de la structure animatrice pour tout projet de desserte forestière

Point de contrôle : correspondance structure animatrice, contrôle sur place.

- 5) Conserver au minimum 2 arbres sénescents **dans les peuplements adultes**, à cavités ou morts par hectare, lors des opérations de coupe, hors raison de sécurité

Point de contrôle : contrôle sur place.

MILIEUX ROCHEUX – FALAISES, EBOULIS

Engagements soumis à contrôles

- 1) Maintenir les habitats rocheux et notamment les éboulis de pente sur les parcelles qui en contiennent, pas de travaux de dérochage.

Point de contrôle : absence de travaux.

- 2) Solliciter une expertise auprès de la structure animatrice du site pour implantation éventuelle d'un équipement destiné à une pratique de loisir (voie d'escalade, via ferrata, cordata, sentier en pied de falaise...).

Point de contrôle : échange de correspondance, contrôle sur place.

Le :, à

Signature du ou des propriétaires

Le :, à

Signature du ou des ayants droit

RECOMMANDATIONS

Les **recommandations** ci-dessous constituent un guide des bonnes pratiques, elles ne font pas l'objet de contrôle administratif.

TOUS TYPES DE MILIEUX

- Limiter l'usage des produits phytosanitaires contre les espèces « nuisibles » ou invasives. Privilégier les entretiens mécaniques plutôt que chimiques
- Informer la structure animatrice de toute dégradation des espèces et habitats d'espèces d'intérêt communautaire
- Veiller à ce que les activités ne détruisent ou ne dérangent pas significativement les espèces et les habitats d'espèces. Solliciter au préalable l'avis de la structure animatrice en cas de doute

MILIEUX AGROPASTORAUX : PELOUSES, PRAIRIES, LANDES

- Favoriser la gestion de ces espaces par le pâturage extensif, garant du maintien de ces milieux et de leur diversité
- En matière de prophylaxie animale, limiter l'utilisation de vermifuge de la classe des avermectines (ivermectines). Privilégier des molécules antiparasitaires à moindre impact sur les invertébrés (benzimidole, imidazole...)

HAIES, BOSQUETS, ALIGNEMENTS D'ARBRES ET BOSQUETS

- Utiliser des essences naturellement présentes en Auvergne pour le renouvellement des haies (liste ci-après)
- Privilégier un paillage biodégradable (paille, copeaux bois) pour les plantations.

MILIEUX HUMIDES

- Eviter la pénétration d'engins et les travaux de nature à entraîner des perturbations hydrauliques dans les zones humides
- Eviter l'aménagement de points d'abreuvement pour le bétail dans les zones humides, mettre en place des équipements (abreuvoirs) par dérivation et munis de flotteurs.

MILIEUX FORESTIERS

- Privilégier la régénération naturelle et la diversité des essences, strates, classes d'âge
- Privilégier les dégagements mécaniques ou manuels plutôt que chimiques
- Utiliser des essences naturellement présentes en Auvergne pour les plantations

MILIEUX ROCHEUX

- Ne pas favoriser la fréquentation des éboulis en évitant le passage d'itinéraires de randonnée

Essences naturellement présentes en Auvergne

Plantation de haies :

Nom français	Nom scientifique
Alisier blanc	<i>Sorbus aria</i>
Aubépine à deux styles	<i>Crataegus laevigata</i>
Bourdaie	<i>Frangula dodonei</i>
Charmille (charme)	<i>Carpinus betulus</i>
Châtaignier*	<i>Castanea sativa</i>
Chêne pubescent	<i>Quercus humilis</i>
Chêne pédoncule	<i>Quercus robur</i>
Chêne sessile	<i>Quercus petraea</i>
Cornouiller mâle	<i>Cornus mas</i>
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>
Eglantier	<i>Rosa canina</i>
Epine noire	<i>Crataegus monogyna</i>
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>
Frêne élevé	<i>Fraxinus excelsior</i>
Fusain d'Europe	<i>Evonymus europaeus</i>
Genévrier commun	<i>Juniperus communis</i>
Hêtre	<i>Fagus sylvatica</i>
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>
Merisier vrai	<i>Prunus avium</i>
Noisetiers	<i>Corylus avellana</i>
Noyer commun*	<i>Juglans regia</i>
Poirier sauvage	<i>Pyrus pyraster</i>
Pommier sauvage	<i>Malus sylvestris</i>
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>
Saule Marsault	<i>Salix caprea</i>

Saule pourpre	<i>Salix purpurea</i>
Sorbier des oiseleurs	<i>Sorbus aucuparia</i>
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>
Tilleul à petites feuilles	<i>Tilia cordata</i>
Troène	<i>Ligustrum vulgare</i>
Viorne lantane	<i>Viburnum lantana</i>
Viorne obier	<i>Viburnum opulu</i>
Saule pourpre	<i>Salix purpurea</i>
Sorbier des oiseleurs	<i>Sorbus aucuparia</i>
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>
Tilleul à petites feuilles	<i>Tilia cordata</i>
Troène	<i>Ligustrum vulgare</i>
Viorne lantane	<i>Viburnum lantana</i>
Viorne obier	<i>Viburnum opulu</i>

Nom français	Nom scientifique
Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>
Charme	<i>Carpinus betulus</i>
Châtaignier*	<i>Castanea sativa</i>
Chêne pubescent	<i>Quercus humilis</i>
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>
Chêne sessile	<i>Quercus petraea</i>
Cormier	<i>Sorbus domestica</i>
Erable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>
Frêne élevé	<i>Fraxinus excelsior</i>
Hêtre	<i>Fagus sylvatica</i>
Merisier	<i>Prunus avium</i>
Noyer commun*	<i>Juglans regia</i>
Pin sylvestre	<i>Pinus sylvestris</i>
Sapin pectiné	<i>Abies alba</i>

*espèces introduites pouvant être plantées

BIBLIOGRAPHIE

CARACTERISATION DES HABITATS

- Antonetti et al 2006 - Atlas de la flore d'Auvergne - Conservatoire botanique national du Massif Central
Benseltili et al 2001 2002 - « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des espèces d'intérêt communautaire – Tomes 2004 2005 1.2.3.4.5.6. MAET/MAP/MNHN .Ed. La documentation française, Paris
- CHRISTOPHE Hervé, 2006 - Cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 du Massif Cantalien, secteur Est, BIOME, 81 p.
- CONSERVATOIRE BOTANIQUE 2006 - Cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 du Massif DU MASSIF CENTRAL cantalien, secteur Ouest
- COMMISSION EUROPEENNE 1997 - Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne, version EUR 15, Office des publications officielles des communautés européennes – 57 p.
- OFFICE NATIONAL DES FORETS 2000 - Forêts de la commune de Saint-Jacques des Blats – Premier aménagement forestier (2000-2014) 33 p.
- OFFICE NATIONAL DES FORETS 2005 - Forêt domaniale de Murat – Révision d'aménagement forestier -2005-2024) 69 p. + annexes
- OFFICE NATIONAL DES FORETS (à paraître) - Plan de gestion de la Réserve Biologique Intégrale de Chamalières – Peyre Ourse
- SENAUD Guy 2011 - Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 830 1055 : Massif cantalien, Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne 118 p.
- SOUHEIL H, BOIVIN D., DOUILLET R. et al. 2009 - Guide méthodologique d'élaboration des documents d'objectifs – ATEN, Montpellier, 97 p.

CONNAISSANCES ORNITHOLOGIQUES

- BLAIZE C., HEMERY D. 2006 - Migration postnuptiale des oiseaux au Col de Prat de Bouc (Cantal) : 9 jours de suivi en octobre 2005. Le Grand Duc 69
- BOITIER E. 1998 - L'avifaune des Monts du Cézallier, essai de dénombrement et écologie du Merle à Plastron (*Turdus torquatus*). Le Grand Duc 53
- BROUSSEAU et al 2001 2002 - Caractérisation et suivi de la migration postnuptiale – Action C2 du DOCOB du site du Massif cantalien – PNR des Volcans d'Auvergne
- COLLECTIF 2000 - Oiseaux menacés d'Auvergne – LPO Auvergne
- COLLECTIF 2000 - Liste commentée des oiseaux d'Auvergne n° spécial le Grand Duc, LPO Auvergne
- DDAF 15, DIREN Auvergne 2003 - Natura 2000 – Projet de Zone de Protection Spéciale des Monts du Cantal. Préfecture du Cantal
- DESECURES Rémy – 2009 - Inventaire et Atlas cartographique des espèces d'intérêt communautaire, patrimoniales et de leurs habitats – LPO Auvergne 27 p. + annexes
- HEMERY D., BLAIZE C. 2007 - Migration postnuptiale des oiseaux au Col de Prat de Bouc (Cantal) : 10 jours de suivi en octobre 2006 – le Grand Duc n° 7
- HEMERY D., BLAIZE C. 2009 - Migration postnuptiale des oiseaux au Col de Prat de Bouc (Cantal) : octobre 2008 – Le Grand Duc n°7
- LEROY T., FELTZ 1999 - Avifaune des crêtes du Cantal : état des connaissances et première synthèse – Le Grand Duc n° 54
- LEROY T., PHILIPPE P. 2001 - La migration nuptiale des oiseaux au Col de Prat de Bouc (Cantal) : synthèse des observations 1986 à 1998 – Espaces et recherches – Le Grand Duc n°59
- TOURRET P. 1999 - Les ZICO d'Auvergne : évaluation et réflexions sur leur conservation – 85 p. + annexes. LPO Auvergne
- TOURRET P. 2001 - Etat des lieux dans la ZICO AE04 (Monts et Plomb du Cantal) – LPO Auvergne

DOCUMENT D'OBJECTIFS

ANNEXES

SITE NATURA 2000

« ZPS MONTS ET PLOMB DU CANTAL »

FR 831 0066

SOMMAIRE

- Annexe 1 : Arrêté préfectoral n° 2008-1802 du 3/11/2008**
- Annexe 2 : Synthèse des données administratives**
- Annexe 3 : Synthèse des zonages environnementaux et des zonages d'intervention**
- Annexe 4 : Fiches ZNIEFF**
- Annexe 5 : Le foncier dans le site**
- Annexe 6 : Cartographie des habitats favorables à l'avifaune patrimoniale (oiseaux de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux : 12 cartes et espèces montagnardes : 4 cartes)**
- Annexe 7 : Le projet agro-environnemental territorialisé**
- Annexe 8 : Préfiguration cartographique des MAET sur le site**
- Annexe 9 : Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du DOCOB**



PREFECTURE DU CANTAL

DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTÉRIELLES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

ARRETE n° 2008 - 1802
portant création du comité de pilotage et de suivi du site Natura 2000
(zone de protection spéciale)
n° FR 831 0066 – Monts et Plomb du Cantal

Le Préfet du Cantal, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la directive 79/409 (CEE) du conseil des communautés européennes du 2 avril 1999 concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe 1,

Vu le code de l'environnement, livre IV, titre 1^{er}, chapitre IV relatif à Natura 2000,

Vu l'arrêté ministériel du 3 novembre 2005 portant désignation du site Natura 2000 et ses annexes déterminant la liste des espèces d'oiseaux et d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site Natura 2000 (Z.P.S.)

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

Arrête :

Article 1^{er} – Est créé le comité de pilotage et de suivi du site Natura 2000 n° FR 831 0066 – Monts et Plomb du Cantal.

Il a pour rôle le pilotage, le suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du document d'objectifs du site ;

Article 2 – Sa composition est fixée ainsi :

Représentants des services et des établissements publics de l'Etat (siégeant à titre consultatif)

Le Préfet du Cantal

Le Secrétaire Général de la Préfecture, Sous-Préfet de l'arrondissement d'Aurillac

Le Sous-Préfet de Mauriac

Le Sous-Préfet de Saint-Flour

Le Directeur Régional de l'Environnement

Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt

Le Directeur Départemental de l'Équipement

Le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales

Le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement

Le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports

Le Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine

Le Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

Le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal

Le Délégué régional de l'Agence de l'eau Adour – Garonne

Le Délégué régional de l'Agence de l'eau Loire – Bretagne

Le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Le Directeur de l'Agence Cantal - Haute-Loire de l'Office National des Forêts

Le Chef de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

Chaque membre peut se faire représenter par un membre du service ou de l'organisme auquel il appartient.

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

- Le Président du Conseil régional
- Le Président du Conseil général
- Le Maire d'Albepierre-Bredons
- Le Maire de Brezons
- Le Maire de Cézens
- Le Maire de Lavelissière
- Le Maire du Falgoux
- Le Maire de Mandailles-Saint-Julien
- Le Maire de Paulhac,
- Le Maire de Saint-Jacques-des-Blats
- Le Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
- Le Président de la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès
- Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Murat,
- Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort,
- Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour
- Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Sakers.
- Le Président du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
- Le Président du Syndicat mixte du Puy-Mary
- Le Président du Syndicat mixte du Lioran
- Le Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de gestion de la zone nordique Lioran - Haute-Planèze
- Le Président du Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses Affluents

Chaque membre peut se faire représenter par un membre du service ou de l'organisme auquel il appartient.

Représentants des propriétaires, usagers et socioprofessionnels

- Le Directeur du Centre régional de la propriété forestière
- Le Président du Syndicat de la propriété agricole
- Le Président du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs
- Le Président de la Chambre d'Agriculture
- Le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- Le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Le Président du Comité Départemental du Tourisme
- Le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Cantal
- Le Président du Comité Départemental des jeunes agriculteurs du Cantal
- Le Président du Syndicat des mécontents du Cantal
- Le Président de la Confédération Départementale Paysanne
- Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs
- Le Président du Comité Départemental de la Fédération française de la montagne et de l'escalade
- Le Président du Comité Départemental de la Fédération française de randonnée pédestre
- Le Directeur du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute-Auvergne
- Le Directeur du Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne
- Le Président de la Fédération Régionale Auvergne pour la Nature et l'Environnement
- Le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne
- Le Président de la Fédération du Cantal pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
- Le Président du Syndicat des carrières et matériaux de la Région Auvergne (UNICEM)

Chaque membre peut se faire représenter par un membre du service ou de l'organisme auquel il appartient.

Article 3 – Conformément à l'article R 414-8-1 du code de l'environnement et au décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 :

Lors de la première réunion, sur convocation du Préfet, les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent, à la majorité des membres présents ou représentés, le Président du comité et la collectivité territoriale ou le groupement chargé, pour le compte du comité, de l'élaboration du document d'objectifs.

A défaut la présidence et l'élaboration du document d'objectifs sont conduites par le Préfet.

Le comité de pilotage peut décider d'entendre toute personne ou tout organisme dont les connaissances et l'expérience sont de nature à éclairer ses travaux.

Article 4 – Conformément à l'article R 414-8-1 du code de l'environnement :

Après approbation du document d'objectifs par arrêté préfectoral, le préfet convoque le comité de pilotage afin que les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent pour une durée de trois ans renouvelable la collectivité territoriale ou le groupement chargé du suivi de sa mise en œuvre.

Ils élisent pour la même durée le président du comité.

A défaut, le préfet préside le comité et désigne pour une durée de trois ans le service de l'Etat chargé de suivre la mise en œuvre du document d'objectifs.

Article 5 – Conformément à l'article R 414-8-5 du code de l'environnement :

Le comité de pilotage suit la mise en œuvre du document d'objectifs. A cette fin, la collectivité territoriale ou le groupement ou, à défaut, le service de l'Etat lui soumet au moins tous les six ans, un rapport qui retrace les mesures mises en œuvre et les difficultés rencontrées et indique, si nécessaire, les modifications du document de nature à favoriser la réalisation des objectifs qui ont présidé à la désignation du site, en tenant compte, notamment, de l'évolution des activités humaines sur le site.

Article 6 – Le secrétariat est assuré par la collectivité territoriale désignée par le comité de pilotage ou, à défaut, par le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt.

Article 7 – Le Secrétaire Général de la préfecture, le Directeur Régional de l'Environnement, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Aurillac, le 3 NOV 2008

Le Préfet


Paul MOURIER



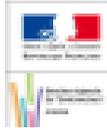
ANNEXE N° 2 : SYNTHÈSE DES DONNÉES ADMINISTRATIVES

DONNÉES ADMINISTRATIVES	QUANTIFICATION	QUALIFICATION	ENJEUX PAR RAPPORT A NATURA 2000	ORIGINE DES DONNÉES
REGION	1	Auvergne	. 94 sites Natura 2000 en Auvergne – 14,4% du territoire régional – 82 sites DHFF – 12 sites DO . Politique de Réserve Naturelle Régionale (RNR) en cours d'élaboration	SIG SMPNRVA
DEPARTEMENT	1	Cantal	27 sites Natura 2000 Politique départementale de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (ENS) ; ENS de Récusset pour partie dans le site. Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR), GR 4 et 400 + itinéraires de PR	SIG SMPNRVA
COMMUNES	6 CANTONS	Murat, Salers, Aurillac IV, Pierrefort, Saint-Flour Sud, Vic/Cère		
	6 COMMUNAUTES DE COMMUNES	<ul style="list-style-type: none"> • Pays de Murat (Albepierre Bredons, Laveissière) • Pays de Salers (Le Falgoux) • Communauté d'agglomération d'Aurillac (Mandailles St Julien) • Cère et Goul en Carladès (Saint Jacques des Blats) • Pays de Pierrefort (Brezons, Cézens) • Pays de St Flour (Paulhac) 	<ul style="list-style-type: none"> - 27,5 % de la surface du site - 23,7 % de la surface du site - 9,3 % de la surface du site - 25 % de la surface du site - 9,5 % de la surface du site - 5 % de la surface du site <p>Enjeu de développement touristique et des activités de pleine nature sur l'ensemble du site</p>	
	8 COMMUNES		2 593 habitants, peu d'habitats permanents sur le site ; quelques hameaux de la vallée du Mars (La Chaze, la Franconèche...) et de la vallée de la Cère (Les Gardes). Station de ski de Super Lioran incluse pour partie dans le site	

ANNEXE N° 3 : SYNTHÈSE DES ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX

DONNEES ADMINISTRATIVES	QUANTIFICATION	QUALIFICATION	ENJEUX PAR RAPPORT A NATURA 2000	ORIGINE DES DONNEES
PARC NATUREL REGIONAL	1	Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne	PNRVA, structure animatrice de plusieurs sites Natura 2000 de son territoire : Monts Dore, Artense, Cézallier, Zones humides de la région de Riom-ès-Montagnes, Tourbières du Nord Est Cantalien depuis la validation du DOCOB en 1998. PNRVA gestionnaire de 4 Réserves Naturelles, contribution à l'identification des trames verte et bleue.	PNRVA
SITE CLASSE + RBI*	1	Massif Cantalien	Site de 10 000 ha autour du Puy Mary, concerne 12 communes : Cheylade, Diègne, Laveissière, Lavigerie, le Claux, le Falgoux, le Fau, Mandailles, St Julien, St Cirques de Jordanne, St Jacques des Blats, St Paul de Salers, St Projet de Salers, dont 9 du site Natura 2000. Enjeu paysager. Est à l'origine de l'opération « Grand Site Puy Mary » (O.G.S.) qui vise à maîtriser et contenir la fréquentation du site pour éviter les dégradations des paysages et des milieux	DREAL Auvergne
ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) de type I	9	Plomb du Cantal et Prat de Bouc 0019005 - 3006,94 ha	60 espèces déterminantes : plantes vasculaires, oiseaux, mammifères (loutres), odonates dont pie grièche écorcheur	DREAL
		Puy Mary – 0019006 2751,16 ha	81 espèces déterminantes : plantes vasculaires, lépidoptères, oiseaux dont Alouette lulu	
		Versants de la Vallée d'Alagnon – 00190010 – 1206,54 ha	37 espèces déterminantes. Plantes vasculaires, oiseaux, loutre	
		Forêt du Falgoux – 00190012 – 1744,18 ha	21 espèces déterminantes – Plantes vasculaires, oiseaux, loutre	
		Haute vallée de l'alagnon – Forêt de Murat – 00190030 – 21212,97 ha	38 espèces déterminantes – Plantes vasculaires, oiseaux, loutre	
		Vallon du Viaguin – 00190032 – 214,97 ha	13 espèces déterminantes – Plantes vasculaires, loutre	
		Vallon du Ferval – Bois Grand – 00190033 – 432,74 ha	13 espèces déterminantes – Plantes vasculaires	
		Haute vallée de la Jordanne - 00190044C – 152,91 ha	12 espèces déterminantes : plantes vasculaires Oiseaux (Pic noir, Pie grièche écorcheur, Milan royal noir, Bondrée apivore)	
		Puys de Prat de Bouc et de Niermont – 00190054C – 376,85 ha	13 espèces déterminantes – Plantes vasculaires	
ZNIEFF de type 2	1	Massif du Cantal – 0019000	Englobe l'ensemble du site Natura 2000	DREAL Auvergne
ZONE SPECIALE DE CONSERVATION	1	Massif cantalien FR 830 1055 – 6 116 ha	Site constitué de deux secteurs : D'une part autour du Plomb du Cantal séparés par l'emprise de la station du Lioran. 21 habitats	SM PNRVA Opérateur du site

			d'intérêt communautaire couvrant 5 380 ha soit 88 % de la surface du site. Ensemble de crêtes et sommets avec landes et pelouses subalpines associées à des zones humides, rocheuses, falaises et forêts. Activité agricole prédominante. Forte fréquentation sur les crêtes entraînant des dégradations de pelouses. DOCOB réalisé en janvier 2011.	
SDAGE	2	SDAGE Adour-Garonne SDAGE Loire-Bretagne	La ligne de crêtes Bec de l'Aigle, Col de Rombière, Plomb du Cantal, Puy de Prat de Bouc, correspond à la ligne de partage des eaux entre les bassins Adour-Garonne (vallée du Mars, de la Jordanne, de la Cère et du Brezons) et Loire Bretagne (vallées du Lagnon et de l'Alagnon). Le site concerne les têtes de bassin versant. Le SDAGE Adour-Garonne s'appuie sur 6 orientations fondamentales dont l'une d'entre elles est la réduction de l'impact des activités en vue d'améliorer l'état des milieux aquatiques : des objectifs environnementaux sont fixés pour chaque masse d'eau. Les actions du SDAGE Loire Bretagne relèvent de 5 catégories dont une en faveur des zones humides des têtes de bassin versant	Agences de l'Eau
SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et Contrat de rivière	I	Contrat de rivière Alagnon/ Contrat territorial Alagnon,	Il propose plusieurs actions sur la préservation et la gestion des zones humides, la qualité des cours d'eau et la continuité écologique (trame bleue). Il concerne l'Alagnon, le Benet et le Lagnon.	SIGAL
OGS (Opération Grand Site)	I	Opération Grand Site Puy Mary	Opération destinée à organiser l'accueil, gérer la fréquentation autour du site du Puy Mary (+ 500 000 visiteurs par an). Le Syndicat mixte regroupe 13 communes autour du Puy Mary, la Région Auvergne et le Département du Cantal.	Syndicat mixte du Puy Mary



ZNIEFF AUVERGNE

Nom de la ZNIEFF :

PLOMB DU CANTAL ET PRAT DE BOUC

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00190005

AVERTISSEMENT : L'inventaire ZNIEFF est en cours de modernisation en Auvergne. Les informations ne concernant pas les espèces ou milieux déterminants, ainsi que les sources utilisées, ne sont pas présentées sur cette fiche. De même, une phase de vérification de terrain va permettre d'ajuster à la marge certains périmètres courant 2009.

COMMUNES

15	ALREPIERRE-BREDONS
15	BREZONS
15	CEZENS
15	LAVEISSIERE
15	MALBO
15	PAILHEROLS
15	PAULHAC
15	SAINT-CLEMENT
15	SAINT-JACQUES-DES-BLATS
15	THIEZAC

ESPECES DETERMINANTES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance	
				Code	Intervalle
<i>Aconitum napellus</i>		- 2003	ANTONETTI P., LE GUEN M.	0	- 0
<i>Alchemilla amphioxica</i>		- 2001	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Allium lusitanicum</i>		- 2001	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Androsace halleri</i>		- 2003	ANTONETTI P., LE GUEN M.	0	- 0
<i>Arabis cebennensis</i>		- 1998	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Arctostaphylos uva-ursi</i>		- 2003	ANTONETTI P., LE GUEN M.	0	- 0
<i>Asplenium viride</i>		- 2003	CHRISTOPHE H.	0	- 0
<i>Bartsia alpina</i>		- 2005	CHRISTOPHE H.		- 0

Nom de la ZNIEFF :

PLOMB DU CANTAL ET PRAT DE BOUC

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00190005

<i>Bupleurum ranunculoides</i> ranunculoides	-	2002	CHRISTOPHE H.		0	-	0
<i>Calamagrostis purpurea</i>	-	1998	LASSAGNE H.		0	-	0
<i>Calopteryx virgo</i> meridionalis	1996 -	1996	GILARD B.		0	-	0
<i>Carex ericetorum</i>	-	2001	LASSAGNE H.		0	-	0
<i>Carex limosa</i>	-	2004	SEYTRE L.			-	0
<i>Cerastium alpinum</i>	-	2004	SEYTRE L.		0	-	0
<i>Circaea alpina</i>	-	1998	LASSAGNE H.		0	-	0
<i>Dactylorhiza incarnata</i>	-	1995	DAUGE J.		0	-	0
<i>Drosera rotundifolia</i>	-	2004	SEYTRE L.			-	0
<i>Eleocharis quinqueflora</i>	-	1996	LASSAGNE H.		0	-	0
<i>Empetrum nigrum</i> hermaphroditum	-	1995	LASSAGNE H.		0	-	0
<i>Epipactis palustris</i>	-	1995	DAUGE J.			-	0
<i>Erebia manto</i>	-	1997	BACHELARD P., Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny	B	0	-	0
<i>Erebia sudetica</i>	-	2003	FOURNIER F.			-	
<i>Erigeron alpinus</i>	-	2003	ANTONETTI P., LE GUEN M.		0	-	0
<i>Eumedonia eumedon</i>	-	2003	FOURNIER F.		0	-	0
<i>Gentiana verna</i>	-	2005	CHRISTOPHE H.			-	0
<i>Geum montanum</i>	-	2003	ANTONETTI P., LE GUEN M.			-	0
<i>Gymnadenia austriaca</i>	-	1999	DAUGE J.		0	-	0
<i>Huperzia selago</i>	-	2003	CHRISTOPHE H.		0	-	0

Nom de la ZNIEFF :

PLOMB DU CANTAL ET PRAT DE BOUC

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00190005

<i>Lanius collurio</i>	R	-	2002	LPO Auvergne	0	-	0	
<i>Lilium martagon</i>		-	2004	SEYTRE L.		-	0	
<i>Lonicera alpigena</i>		-	1998	LASSAGNE H.	0	-	0	
<i>Lutra lutra</i>		1996	-	1997	BOUCHARDY C., BOULADE Y.	0	-	0
<i>Lycopodiella inundata</i>		-	2004	SEYTRE L.	0	-	0	
<i>Lycopodium clavatum</i>		-	2001	CHRISTOPHE H.		-	0	
<i>Glaucopsyche alcon</i>		-	2000	LEROY T.	0	-	0	
<i>Glaucopsyche arion</i>		-	2003	FOURNIER F.		-		
<i>Meconopsis cambrica</i>		-	1997	LASSAGNE H.	0	-	0	
<i>Monticola saxatilis</i>	R	-	2002	LPO Auvergne	0	-	0	
<i>Omalothea norvegica</i>		-	2003	ANTONETTI P., LE GUEN M.	0	-	0	
<i>Paradisea liliastrum</i>		-	2003	ANTONETTI P., LE GUEN M.	0	-	0	
<i>Pedicularis comosa</i>		-	2003	ANTONETTI P., LE GUEN M.		-	0	
<i>Pedicularis foliosa</i>		-	1996	LASSAGNE H.	0	-	0	
<i>Phleum alpinum alpinum</i>		-	2001	LASSAGNE H.	0	-	0	
<i>Polystichum lonchitis</i>		-	2003	ANTONETTI P., LE GUEN M.	0	-	0	
<i>Potentilla rupestris</i>		-	2003	ANTONETTI P., LE GUEN M.	0	-	0	
<i>Pulsatilla alpina apiifolia</i>		-	2003	ANTONETTI P., LE GUEN M.	0	-	0	
<i>Pulsatilla vernalis</i>		-	2003	CHRISTOPHE H.		-	0	
<i>Salix bicolor</i>		-	2003	ANTONETTI P., LE GUEN M.		-	0	
<i>Salix lapponum</i>		-	2005	CHRISTOPHE H.		-	0	
<i>Saxicola rubetra</i>	R	-	2002	LPO Auvergne	0	-	0	

Nom de la ZNIEFF :

PLOMB DU CANTAL ET PRAT DE BOUC

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00190005

Saxifraga bryoides	-	1997	DAUGE J.	0	-	0	
Sempervivum tectorum arvernense	-	2003	ANTONETTI P., LE GUEN M.	0	-	0	
Silene ciliata	-	2003	ANTONETTI P., LE GUEN M.		-	0	
Silene rupestris	-	2003	ANTONETTI P., LE GUEN M.	0	-	0	
Sorbus chamaemespilus	-	1994	LASSAGNE H.	0	-	0	
Streptopus amplexifolius	-	2004	SEYTRE L.		-	0	
Traunsteinera globosa	-	1995	LASSAGNE H.	0	-	0	
Trichophorum alpinum	-	1998	LASSAGNE H.	0	-	0	
Turdus torquatus	R	-	2002	LPO Auvergne	0	-	0
Veronica alpina	-	1994	LASSAGNE H.	0	-	0	

SOURCES (Type de source : B=bibliographique, I=Informateur)

BOUCHARDY C., BOULADE Y., 1997- Répartition de la Loutre en Auvergne - Evaluation au niveau régional de l'importance relative des sites à loutres susceptibles d'être reconnus d'importance communautaire au titre de la directive européenne dite "Habitats".	Direction Régionale de l'Environnement Auvergne, Catiche Productions : rapport d'étude Natura 2000.	B
Conservatoire Botanique National du Massif Central		I
Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne		I
Office National des Forêts, Agence du Cantal et de la Haute-Loire		I
Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny		I
Société Française d'Odonatologie		I

Nom de la ZNIEFF :

PUY MARY

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00190006

AVERTISSEMENT : L'inventaire ZNIEFF est en cours de modernisation en Auvergne. Les informations ne concernant pas les espèces ou milieux déterminants, ainsi que les sources utilisées, ne sont pas présentées sur cette fiche. De même, une phase de vérification de terrain va permettre d'ajuster à la marge certains périmètres courant 2009.

COMMUNES

- 15 CLAUD (LE)
- 15 FALGOUX (LE)
- 15 FAU (LE)
- 15 LAVEISSIERE
- 15 LAVIGERIE
- 15 MANDAILLES-SAINT-JULIEN
- 15 SAINT-JACQUES-DES-BLATS
- 15 SAINT-PAUL-DE-SALERS
- 15 SAINT-PROJET-DE-SALERS

ESPECES DETERMINANTES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance	
				Code	Intervalle
<i>Aconitum napellus</i>		- 2005	BRUGEL E.	0	- 0
<i>Aiolopus strepens</i>		2000 - 2005	BOITIER E., Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny	0	- 0
<i>Alchemilla amphisericea</i>		- 2005	BRUGEL E.	0	- 0
<i>Alchemilla grenieri</i>		- 2004	ANTONETTI P., Conservatoire Botanique National du Massif Central	0	- 0
<i>Allium lusitanicum</i>		- 2005	BRUGEL E.	0	- 0
<i>Andromeda polifolia</i>		- 2000	CHRISTOPHE H.	0	- 0
<i>Androsace halleri</i>		- 2003	ANTONETTI P., LE GUEN M.	0	- 0
<i>Arabis cebennensis</i>		- 2005	BRUGEL E.	-	0

Nom de la ZNIEFF :

PUY MARY

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00190006

<i>Arctostaphylos uva-ursi</i>	-	1998	LASSAGNE H.	-	0
<i>Asplenium viride</i>	-	2002	CHRISTOPHE H.	-	0
<i>Astrantia minor</i>	-	2004	ANTONETTI P., Conservatoire Botanique National du Massif Central	-	0
<i>Bartsia alpina</i>	-	2004	ANTONETTI P., Conservatoire Botanique National du Massif Central	-	0
<i>Bupleurum longifolium</i>	-	2005	BRUGEL E.	-	0
<i>Bupleurum ranunculoides</i>	-	2001	LASSAGNE H.	-	0
<i>Calamagrostis purpurea</i>	-	1996	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Campanula latifolia</i>	-	1996	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Carex atrata aterrima</i>	-	1999	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Carlina vulgaris longifolia</i>	-	1996	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Cerastium alpinum</i>	-	2005	BRUGEL E.	0	- 0
<i>Cochlearia pyrenaica</i>	-	2005	BRUGEL E.	0	- 0
<i>Dactylorhiza fuchsii</i>	-	2005	BRUGEL E.	0	- 0
<i>Diphasiastrum alpinum</i>	-	2001	CHRISTOPHE H.	0	- 0
<i>Dorcadion fuliginator</i>	-	2002	BACHELARD P., Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny	0	- 0
<i>Draba aizoides</i>	-	2002	CHRISTOPHE H.	0	- 0
<i>Drosera rotundifolia</i>	-	2005	BRUGEL E.	-	0
<i>Dryas octopetala</i>	-	2005	BRUGEL E.	-	0
<i>Empetrum nigrum hermaphroditum</i>	-	2003	ANTONETTI P., LE GUEN M.	0	- 0
<i>Epilobium anagallidifolium</i>	-	1996	LASSAGNE H.	0	- 0

Nom de la ZNIEFF :

PUY MARY

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00190006

<i>Erebia manto</i>		-	2003	BACHELARD P., Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny	0	-	0
<i>Erebia sudetica</i>		-	2003	BACHELARD P., Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny		-	
<i>Erigeron alpinus</i>		-	1996	LASSAGNE H.		-	0
<i>Gentiana verna</i>		-	2005	BRUGEL E.		-	0
<i>Geum montanum</i>		-	2004	ANTONETTI P., Conservatoire Botanique National du Massif Central		-	0
<i>Hieracium aurantiacum</i>		-	1996	LASSAGNE H.		-	0
<i>Hieracium pullatum</i>		-	2005	BRUGEL E.	0	-	0
<i>Huperzia selago</i>		-	2004	ANTONETTI P., Conservatoire Botanique National du Massif Central	0	-	0
<i>Lanius collurio</i>	R	-	2003	LPO Auvergne	0	-	0
<i>Ligularia sibirica</i>		-	1999	LASSAGNE H.		-	0
<i>Lilium martagon</i>		-	2005	BRUGEL E.		-	0
<i>Limenitis populi</i>		-	2005	POLEUNIS T.	0	-	0
<i>Lonicera alpigena</i>		-	1998	LASSAGNE H.	0	-	0
<i>Lullula arborea</i>	R	-	2003	LPO Auvergne	0	-	0
<i>Lutra lutra</i>		1996	- 1997	BOUCHARDY C., BOULADE Y.	0	-	0
<i>Lycopodium clavatum</i>		-	2005	BRUGEL E.		-	0
<i>Miramella alpina</i>		2000	- 2005	BOITIER E., Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny	0	-	0
<i>Monticola saxatilis</i>	R	-	2002	LPO Auvergne	0	-	0
<i>Omalotheca norvegica</i>		-	2004	ANTONETTI P., Conservatoire Botanique National du Massif Central	0	-	0

Nom de la ZNIEFF :

PUY MARY

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00190006

<i>Parnassius apollo arvernensis</i>		2000	-	2006	CHEVALIER P.		-
<i>Parnassius mnemosyne</i>			-	2003	BACHELARD P., Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny	0	- 0
<i>Pedicularis comosa</i>			-	2001	BERGERON G.		- 0
<i>Pedicularis foliosa</i>			-	2005	BRUGEL E.		- 0
<i>Pedicularis verticillata</i>			-	2004	ANTONETTI P., Conservatoire Botanique National du Massif Central		- 0
<i>Polysarcus denticauda</i>		2000	-	2005	BOITIER E., Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny	0	- 0
<i>Polystichum lonchitis</i>			-	2004	ANTONETTI P., Conservatoire Botanique National du Massif Central	0	- 0
<i>Potentilla crantzii</i>			-	1996	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Potentilla rupestris</i>			-	1995	LASSAGNE H.		- 0
<i>Prunella collaris</i>	R		-	2003	LPO Auvergne	0	- 0
<i>Pulsatilla alpina apiifolia</i>			-	2004	BLANC C.	0	- 0
<i>Pulsatilla vernalis</i>			-	1996	LASSAGNE H.		- 0
<i>Rhamnus alpina</i>			-	1991	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Salix bicolor</i>			-	2005	BRUGEL E.	0	- 0
<i>Salix hastata</i>			-	1995	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Salix lapponum</i>			-	2005	BRUGEL E.	0	- 0
<i>Saxicola rubetra</i>	R		-	2003	LPO Auvergne	0	- 0
<i>Saxifraga androsacea</i>			-	1999	LASSAGNE H.		- 0
<i>Saxifraga bryoides</i>			-	1995	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Saxifraga exarata lamottei</i>			-	2002	CHRISTOPHE H.	0	- 0

Nom de la ZNIEFF :

PUY MARY

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00190006

<i>Saxifraga hieraciifolia</i>	-	2003	CHRISTOPHE H.	0	-	0	
<i>Saxifraga oppositifolia</i>	-	1999	LASSAGNE H.		-	0	
<i>Sempervivum tectorum arvernense</i>	-	2004	ANTONETTI P., Conservatoire Botanique National du Massif Central	0	-	0	
<i>Seseli peucedanoides</i>	-	1996	LASSAGNE H.	0	-	0	
<i>Silene rupestris</i>	-	2005	BRUGEL E.	0	-	0	
<i>Sorbus chamaemespilus</i>	-	2005	BRUGEL E.		-	0	
<i>Streptopus amplexifolius</i>	-	2003	CHRISTOPHE H.		-	0	
<i>Tozzia alpina</i>	-	2003	CHRISTOPHE H.		-	0	
<i>Traunsteinera globosa</i>	-	2002	CHRISTOPHE H.	0	-	0	
<i>Trifolium pallescens</i>	-	1995	LASSAGNE H.	0	-	0	
<i>Turdus torquatus</i>	R	-	2003	LPO Auvergne	0	-	0
<i>Veronica alpina</i>	-	1993	VIGIER B.	0	-	0	
<i>Veronica urticifolia</i>	-	2005	BRUGEL E.	0	-	0	
<i>Woodsia alpina</i>	-	2005	BRUGEL E.	0	-	0	

SOURCES (Type de source : B=bibliographique, I=Informateur)

BACHELARD P., 2003.- Le Moiré des Sudètes (<i>Erebia sudetica</i> liorana) dans les Monts du Cantal. Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny & Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne : rapport d'étude, 13p.	B	
BOUCHARDY C., BOULADE Y., 1997- Répartition de la Loutre en Auvergne - Evaluation au niveau régional de l'importance relative des sites à loutres susceptibles d'être reconnus d'importance communautaire au titre de la directive européenne dite "Habitats".	Direction Régionale de l'Environnement Auvergne, Catiche Productions : rapport d'étude Natura 2000.	B
CHEVALIER P.	I	
Conservatoire Botanique National du Massif Central	I	
POLEUNIS T.	I	
Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny	I	

Nom de la ZNIEFF :

VERSANTS DE LA VALLEE DU LAGNON

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00190010

AVERTISSEMENT : L'inventaire ZNIEFF est en cours de modernisation en Auvergne. Les informations ne concernant pas les espèces ou milieux déterminants, ainsi que les sources utilisées, ne sont pas présentées sur cette fiche. De même, une phase de vérification de terrain va permettre d'ajuster à la marge certains périmètres courant 2009.

COMMUNES

15 ALBEPIERRE-BREDONS

15 LAVEISSENET

15 MURAT

ESPECES DETERMINANTES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance	
				Code	Intervalle
<i>Aconitum napellus</i>		- 1999	CHRISTOPHE H.	0	- 0
<i>Arabis cebennensis</i>		- 2004	SEYTRE L.		- 0
<i>Bartsia alpina</i>		- 1994	LASSAGNE H.		- 0
<i>Bubo bubo</i>	R	- 2002	LPO Auvergne	0	- 0
<i>Calamagrostis purpurea</i>		- 1999	CHRISTOPHE H.	0	- 0
<i>Callidium violaceum</i>		- 1998	FLEURENT D.	0	- 0
<i>Cardamine pentaphyllos</i>		- 1994	LASSAGNE H.		- 0
<i>Carduus personata</i>		- 1994	LASSAGNE H.		- 0
<i>Circaea alpina</i>		- 1999	RICHARD F.		- 0
<i>Circaetus gallicus</i>	R	- 2002	LPO Auvergne	0	- 0
<i>Drosera rotundifolia</i>		- 1994	LASSAGNE H.		- 0
<i>Dryocopus martius</i>	R	- 2002	LPO Auvergne	0	- 0
<i>Epipactis palustris</i>		- 1995	LASSAGNE H.		- 0

Nom de la ZNIEFF :

VERSANTS DE LA VALLEE DU LAGNON

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00190010

<i>Eumedonia eumedon</i>		-	2003	BACHELARD P., Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny	B	0	-	0
<i>Gagea lutea</i>		-	1996	LASSAGNE H.		0	-	0
<i>Gentiana verna</i>		-	2002	CHRISTOPHE H.		0	-	0
<i>Huperzia selago</i>		-	1999	CHRISTOPHE H.		0	-	0
<i>Lanius collurio</i>	R	-	2002	LPO Auvergne		0	-	0
<i>Lilium martagon</i>		-	2004	KESSLER F.			-	0
<i>Listera cordata</i>		-	2002	CHRISTOPHE H.			-	0
<i>Lonicera alpigena</i>		-	1998	JARROT J.P.		0	-	0
<i>Lutra lutra</i>		1996	-	1997	BOUCHARDY C., BOULADE Y.	0	-	0
<i>Luzula huzulina</i>		-	1999	CHRISTOPHE H.			-	0
<i>Lycopodium annotinum</i>		-	2001	CHRISTOPHE H.			-	0
<i>Glaucopsyche arion</i>		-	2003	BACHELARD P., Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny	B	0	-	0
<i>Melica nutans</i>		-	1995	LASSAGNE H.			-	0
<i>Milvus migrans</i>	R	-	2002	LPO Auvergne		0	-	0
<i>Milvus milvus</i>	R	-	2002	LPO Auvergne		0	-	0
<i>Parnassius mnemosyne</i>		-	2003	BACHELARD P., Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny	B	0	-	0
<i>Pernis apivorus</i>	R	-	2002	LPO Auvergne		0	-	0
<i>Rhamnus alpina</i>		-	1992	FAVRE J.P.		0	-	0
<i>Salix bicolor</i>		-	1999	CHRISTOPHE H.		0	-	0
<i>Salix lapponum</i>		-	2001	CHRISTOPHE H.		0	-	0

Nom de la ZNIEFF : **VERSANTS DE LA VALLEE DU LAGNON**

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00190010

Saxicola rubetra	R	-	2002	LPO Auvergne	0	-	0
Silene rupestris		-	1994	LASSAGNE H.	0	-	0
Streptopus amplexifolius		-	2001	CHRISTOPHE H.		-	0
Turdus torquatus	R	-	2002	LPO Auvergne	0	-	0

SOURCES (Type de source : B=bibliographique, I=Informateur)

BOUCHARDY C., BOULADE Y., 1997- Répartition de la Loutre en Auvergne - Evaluation au niveau régional de l'importance relative des sites à loutres susceptibles d'être reconnus d'importance communautaire au titre de la directive européenne dite "Habitats".	Direction Régionale de l'Environnement Auvergne, Catiche Productions : rapport d'étude Natura 2000.	B
Conservatoire Botanique National du Massif Central		I
Office National des Forêts, Agence du Cantal et de la Haute-Loire		I
Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny		I

Nom de la ZNIEFF :

FORET DU FALGOUX

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00190012

AVERTISSEMENT : L'inventaire ZNIEFF est en cours de modernisation en Auvergne. Les informations ne concernant pas les espèces ou milieux déterminants, ainsi que les sources utilisées, ne sont pas présentées sur cette fiche. De même, une phase de vérification de terrain va permettre d'ajuster à la marge certains périmètres courant 2009.

COMMUNES

15	ANGLARDS-DE-SALERS
15	FALGOUX (LE)
15	SAINT-BONNET-DE-SALERS
15	SAINT-PAUL-DE-SALERS
15	SAINT-VINCENT
15	VAULMIER (LE)

ESPECES DETERMINANTES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance	
				Code	Intervalle
<i>Aconitum napellus</i>		- 1996	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Arabis cebennensis</i>		- 1993	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Bubo bubo</i>	R	- 2002	LPO Auvergne	0	- 0
<i>Calamagrostis purpurea phragmitoides</i>		- 1998	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Campanula latifolia</i>		- 1997	LASSAGNE H.		- 0
<i>Circaea alpina</i>		- 1997	LASSAGNE H.		- 0
<i>Cochlearia pyrenaica</i>		- 2003	SEYTRE L.	0	- 0
<i>Dryocopus martius</i>	R	- 2002	LPO Auvergne	0	- 0
<i>Dryopteris remota</i>		- 1995	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Erebia sudetica</i>		- 2002	BACHELARD P., Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny	0	- 0
<i>Falco peregrinus</i>	R	- 2002	LPO Auvergne	0	- 0

Nom de la ZNIEFF :

FORET DU FALGOUX

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00190012

Gagea lutea		-	1994	LASSAGNE H.		-	0
Huperzia selago		-	1994	LASSAGNE H.	0	-	0
Lilium martagon		-	2003	SEYTRE L.		-	0
Listera cordata		-	1992	LASSAGNE H.		-	0
Lonicera alpigena		-	1996	LASSAGNE H.	0	-	0
Lutra lutra	1996	-	1997	BOUCHARDY C., BOULADE Y.	0	-	0
Meconopsis cambrica		-	2003	SEYTRE L.		-	0
Milvus milvus	R	-	2002	LPO Auvergne	0	-	0
Pernis apivorus	R	-	2002	LPO Auvergne	0	-	0
Streptopus amplexifolius		-	1997	LASSAGNE H.		-	0

SOURCES (Type de source : B=bibliographique, I=Informateur)

BOUCHARDY C., BOULADE Y., 1997- Répartition de la Loutre en Auvergne - Evaluation au niveau régional de l'importance relative des sites à loutres susceptibles d'être reconnus d'importance communautaire au titre de la directive européenne dite "Habitats".	Direction Régionale de l'Environnement Auvergne, Catiche Productions : rapport d'étude Natura 2000.	B
Conservatoire Botanique National du Massif Central		I
Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny		I

Nom de la ZNIEFF : **HAUTE VALLEE DE L'ALLAGNON - FORET DE MURAT**

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00190030

AVERTISSEMENT : L'inventaire ZNIEFF est en cours de modernisation en Auvergne. Les informations ne concernant pas les espèces ou milieux déterminants, ainsi que les sources utilisées, ne sont pas présentées sur cette fiche. De même, une phase de vérification de terrain va permettre d'ajuster à la marge certains périmètres courant 2009.

COMMUNES

- 15 ALBEPierre-BREDONS
- 15 LAVEISSIERE
- 15 SAINT-JACQUES-DES-BLATS

ESPECES DETERMINANTES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance	
				Code	Intervalle
<i>Aconitum napellus</i>		- 2004	KESSLER F.	0	- 0
<i>Arabis cebennensis</i>		- 2004	SEYTRE L.	0	- 0
<i>Asarum europaeum</i>		- 1998	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Asplenium viride</i>		- 2002	CHRISTOPHE H.	0	- 0
<i>Bartsia alpina</i>		- 2002	CHRISTOPHE H.	0	- 0
<i>Calamagrostis purpurea</i>		- 1998	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Campanula latifolia</i>		- 2004	SEYTRE L.	0	- 0
<i>Carduus personata</i>		- 2004	SEYTRE L.	0	- 0
<i>Carex limosa</i>		- 1994	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Circaea alpina</i>		- 2004	CHRISTOPHE H.	0	- 0
<i>Dactylorhiza fuchsii</i>		- 2004	KESSLER F.	0	- 0
<i>Drosera rotundifolia</i>		- 2004	SEYTRE L.	0	- 0
<i>Dryocopus martius</i>	R	- 2000	LPO Auvergne	0	- 0
<i>Epipactis palustris</i>		- 2004	SEYTRE L.	0	- 0

Nom de la ZNIEFF : HAUTE VALLEE DE L'ALLAGNON - FORET DE MURAT

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00190030

<i>Epipogium aphyllum</i>		-	2001	CHRISTOPHE H.	0	-	0
<i>Huperzia selago</i>		-	2002	CHRISTOPHE H.	0	-	0
<i>Lilium martagon</i>		-	2004	KESSLER F.	0	-	0
<i>Limenitis populi</i>	2003	-	2004	VERNE H.	0	-	0
<i>Listera cordata</i>		-	2002	CHRISTOPHE H.	0	-	0
<i>Lonicera alpigena</i>		-	2002	CHRISTOPHE H.	0	-	0
<i>Lullula arborea</i>	R	-	2000	LPO Auvergne	0	-	0
<i>Lutra lutra</i>	1996	-	1997	BOUCHARDY C., BOULADE Y.	0	-	0
<i>Luzula luzulina</i>		-	2002	CHRISTOPHE H.	0	-	0
<i>Lycopodium clavatum</i>		-	1995	LASSAGNE H.	0	-	0
<i>Meconopsis cambrica</i>		-	2004	SEYTRE L.	0	-	0
<i>Melica nutans</i>		-	1995	LASSAGNE H.	0	-	0
<i>Omalothea norvegica</i>		-	1995	LASSAGNE H.	0	-	0
<i>Orchis pallens</i>		-	1994	DAUGE J.	0	-	0
<i>Orobanche flava</i>		-	1995	LASSAGNE H.	0	-	0
<i>Pedicularis comosa</i>		-	1995	LASSAGNE H.	0	-	0
<i>Pedicularis foliosa</i>		-	1998	LASSAGNE H.	0	-	0
<i>Phleum alpinum alpinum</i>		-	1998	LASSAGNE H.	0	-	0
<i>Polystichum lonchitis</i>		-	2003	FAVRE J.P.	0	-	0
<i>Potentilla rupestris</i>		-	1997	LASSAGNE H.	0	-	0
<i>Salix bicolor</i>		-	2004	SEYTRE L., BENARD D.	0	-	0
<i>Silene rupestris</i>		-	2004	SEYTRE L.	0	-	0

Nom de la ZNIEFF : **HAUTE VALLEE DE L'ALLAGNON - FORET DE MURAT**

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00190030

Streptopus amplexifolius	-	2002	CHRISTOPHE H.	0	-	0
Veronica urticifolia	-	1994	LASSAGNE H.	0	-	0

SOURCES (Type de source : B=bibliographique, I=Informateur)

BOUCHARDY C., BOULADE Y., 1997- Répartition de la Loutre en Auvergne - Evaluation au niveau régional de l'importance relative des sites à loutres susceptibles d'être reconnus d'importance communautaire au titre de la directive européenne dite "Habitats".	Direction Régionale de l'Environnement Auvergne, Catiche Productions : rapport d'étude Natura 2000.	B
Conservatoire Botanique National du Massif Central		I
GILARD B.		I
Office National des Forêts, Agence du Cantal et de la Haute-Loire		I
VERNE H.		I

Nom de la ZNIEFF :

VALLON DU VIAGUIN

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00190032

AVERTISSEMENT : L'inventaire ZNIEFF est en cours de modernisation en Auvergne. Les informations ne concernant pas les espèces ou milieux déterminants, ainsi que les sources utilisées, ne sont pas présentées sur cette fiche. De même, une phase de vérification de terrain va permettre d'ajuster à la marge certains périmètres courant 2009.

COMMUNES

15 LAVEISSIERE

15 SAINT-JACQUES-DES-BLATS

ESPECES DETERMINANTES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance	
				Code	Intervalle
<i>Aconitum napellus</i>		- 1998	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Asplenium viride</i>		- 1998	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Circaea alpina</i>		- 2002	CHRISTOPHE H.	0	- 0
<i>Corallorrhiza trifida</i>		- 2001	CHRISTOPHE H.	0	- 0
<i>Dactylorhiza fuchsii</i>		- 2002	DAUGE J.	0	- 0
<i>Lilium martagon</i>		- 2001	CHRISTOPHE H.	0	- 0
<i>Lutra lutra</i>		1996 - 1997	BOUCHARDY C., BOULADE Y.	0	- 0
<i>Luzula luzulina</i>		- 1998	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Meconopsis cambrica</i>		- 1998	DAUGE J., LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Orchis pallens</i>		- 2003	CHRISTOPHE H.	0	- 0
<i>Pedicularis foliosa</i>		- 1998	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Silene rupestris</i>		- 1998	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Streptopus amplexifolius</i>		- 1998	LASSAGNE H.	0	- 0

SOURCES (Type de source : B=bibliographique, I=Informateur)

BOUCHARDY C., BOULADE Y., 1997- Répartition de la Loutre en Auvergne - Evaluation au niveau régional de l'importance relative des sites à loutres susceptibles

Direction Régionale de l'Environnement Auvergne,

B

Nom de la ZNIEFF :

VALLON DU VIAGUIN

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00190032

d'être reconnus d'importance communautaire au titre de la directive européenne dite "Habitats".

Catiche Productions : rapport d'étude Natura 2000.

Conservatoire Botanique National du Massif Central

I

Nom de la ZNIEFF :

VALLON DE FERVAL - BOIS GRAND

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00190033

AVERTISSEMENT : L'inventaire ZNIEFF est en cours de modernisation en Auvergne. Les informations ne concernant pas les espèces ou milieux déterminants, ainsi que les sources utilisées, ne sont pas présentées sur cette fiche. De même, une phase de vérification de terrain va permettre d'ajuster à la marge certains périmètres courant 2009.

COMMUNES

15 SAINT-JACQUES-DES-BLATS

ESPECES DETERMINANTES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance	
				Code	Intervalle
<i>Aconitum napellus</i>		- 1999	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Alchemilla amphisericea</i>		- 1997	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Arabis cebennensis</i>		- 1997	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Bartsia alpina</i>		- 1997	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Cerastium alpinum</i>		- 1997	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Gentiana verna</i>		- 1997	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Lilium martagon</i>		- 1999	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Meconopsis cambrica</i>		- 1997	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Pedicularis comosa</i>		- 1997	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Pulsatilla alpina apiifolia</i>		- 1997	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Salix bicolor</i>		- 1997	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Silene rupestris</i>		- 1997	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Streptopus amplexifolius</i>		- 1999	LASSAGNE H.	0	- 0

SOURCES (Type de source : B=bibliographique, I=Informateur)

Conservatoire Botanique National du Massif Central

I

Nom de la ZNIEFF :

PUYS DE PRAT DE BOUC ET DE NIERMONT

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00190054C

AVERTISSEMENT : L'inventaire ZNIEFF est en cours de modernisation en Auvergne. Les informations ne concernant pas les espèces ou milieux déterminants, ainsi que les sources utilisées, ne sont pas présentées sur cette fiche. De même, une phase de vérification de terrain va permettre d'ajuster à la marge certains périmètres courant 2009.

COMMUNES

- 15 ALBEPierre-BREDONS
- 15 LAVEISSENET
- 15 PAULHAC

ESPECES DETERMINANTES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance	
				Code	Intervalle
<i>Androsace halleri</i>		- 1995	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Bartsia alpina</i>		- 1995	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Calamagrostis purpurea</i>		- 1995	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Drosera rotundifolia</i>		- 2004	SEYTRE L.	0	- 0
<i>Gentiana verna</i>		- 1995	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Gymnadenia austriaca</i>		- 1994	DAUGE J.	0	- 0
<i>Lycopodium clavatum</i>		- 1995	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Pedicularis comosa</i>		- 1995	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Pulsatilla alpina apiifolia</i>		- 1995	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Pulsatilla vernalis</i>		- 1995	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Salix bicolor</i>		- 1995	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Salix lapponum</i>		- 1995	LASSAGNE H.	0	- 0
<i>Silene rupestris</i>		- 1995	LASSAGNE H.	0	- 0

Nom de la ZNIEFF :

PUYS DE PRAT DE BOUC ET DE NIERMONT

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00190054C

SOURCES (Type de source : B=bibliographique, I=Informateur)

Conservatoire Botanique National du Massif Central

I

Nom de la ZNIEFF :

HAUTE VALLEE DE LA JORDANNE

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00190044C

AVERTISSEMENT : L'inventaire ZNIEFF est en cours de modernisation en Auvergne. Les informations ne concernant pas les espèces ou milieux déterminants, ainsi que les sources utilisées, ne sont pas présentées sur cette fiche. De même, une phase de vérification de terrain va permettre d'ajuster à la marge certains périmètres courant 2009.

COMMUNES

15 MANDAILLES-SAINT-JULIEN

ESPECES DETERMINANTES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance	
				Code	Intervalle
<i>Arabis cebennensis</i>		- 1998	PETETIN A.	0	- 0
<i>Campanula latifolia</i>		- 2001	LOUIS J.	0	- 0
<i>Dryocopus martius</i>	R	- 2001	LPO Auvergne	0	- 0
<i>Falco subbuteo</i>	R	- 2001	LPO Auvergne	0	- 0
<i>Lanius collurio</i>	R	- 2001	LPO Auvergne	0	- 0
<i>Lutra lutra</i>		1996 - 1997	BOUCHARDY C., BOULADE Y.	0	- 0
<i>Meconopsis cambrica</i>		- 1998	PETETIN A.	0	- 0
<i>Milvus migrans</i>	R	- 2001	LPO Auvergne	0	- 0
<i>Milvus milvus</i>	R	- 2001	LPO Auvergne	0	- 0
<i>Pernis apivorus</i>	R	- 2001	LPO Auvergne	0	- 0
<i>Saxicola rubetra</i>	R	- 2001	LPO Auvergne	0	- 0
<i>Silene rupestris</i>		- 2000	LASSAGNE H.	0	- 0

SOURCES (Type de source : B=bibliographique, I=Informateur)

BOUCHARDY C., BOULADE Y., 1997- Répartition de la Loutre en Auvergne - Evaluation au niveau régional de l'importance relative des sites à loutres susceptibles d'être reconnus d'importance communautaire au titre de la directive européenne dite "Habitats".

Direction Régionale de l'Environnement Auvergne, Catiche Productions : rapport d'étude Natura 2000.

B

Conservatoire Botanique National du Massif Central

I

ANNEXE N° 5 : LE FONCIER DANS LE SITE

COMMUNE	PROPRIETE COMMUNALE ET AUTRE	BIENS DE SECTION	PROPRIETES PRIVÉES
ALBEPierre BREDONS	Etat, Ministère Agriculture : OD 10, 11, 12, 13, 17, 18, 19, 22, 23, 27, 28, 36, 46, 56, 57, 58, 127, 128, 61 Département du Cantal : OD 47, 54, 55, 93, 94 ZD 132 (Commune de Murat)	OB 278, 332 OC 1052, 248, 249, 256, 414, 442, 359, 443, 865, 1056, 1051, OD 26, 38, 43, 101, 68 ZC 3, 17, 19, 20 ZD 119, 129, 130, 131, 133, 46, 50, 52, 71, 75, 76 ZE 1 ZO 7, 18, 22, 119 2 sections	OB 320, 321, 322, 323, 324, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 1298, 1299 OC 90, 246, 247, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 844, 876, 390, 391, 392, 393, 395, 396, 397, 398, 399 à 413, 415, 416, 418, 864, 875, 584 OD 14, 15, 16, 20, 21, 24, 84, 135, 136, 137, 29 à 35, 48 à 53, 92, 96, 99, 100, 102 à 105, 121, 123, 130 à 134, 139, 69, 70, 91, 107, 111, 116, 138 ZC 1, 2, 4 à 14, 16, 18, 21 à 24, 26 à 29, 32 à 34, 36 à 57 ZD 120 à 128, 139, 140, 39 à 45, 47, 48, 49, 51, 53, 55, 56, 59 à 61, 64, 69, 72, 74, 77 ZO 1 à 6, 8, 10 à 14, 16, 19, 20, 21, 23 à 28, 30, 42 ZX 3 à 10 74 propriétaires
BREZONS	OA 219, 220, 221, 237, 240, 285, 287, 290, 330		OA 144, 149, 161, 167 à 174, 179 à 186, 189 à 193, 196 à 204, 206 à 218, 403, 404, 408, 424, 425, 444 à 447, 452, 453, 454, 455, 464, 426, 427, 450, 451, 331, 332, 334 à 342, 344 à 352, 448, 449, 68 12 propriétaires
CEZENS			OA 1 à 6 2 propriétaires
LAVEISSIERE	Département du Cantal : AD 170, AE 3, AH 2, 3, 4, 5		AD 153, 29, 30 3 propriétaires
LE FALGOUX	AI 87, 114 AK 172, 48 AL 135, 137, 138, 152, 158, 175, 210, 211, 279, 280, 281, 212 AM 44, 3, 5 à 9, 12, 13, 14, 16, 17, 20 à 23, 30 AN 11, 17 à 28, 31, 37, 39, 40 AO 89 à 94, 103, 104, 106, 8, 9, 37, 38, 51, 61, 64, 68 à 76, 109 AP 1, 2, 4, 6 à 10, 21, 22, 34, 36, 37, 38, 43 à 51, 53, 54, 57 à 67	AL 240	AI 241, 369, 377, 83, 97 à 113, 115 à 124, 126 à 131, 138, 139, 140 AK 127 à 141, 143 à 150, 173, 277, 278, 279, 280, 42, 44 à 47, 49 à 53, 58, 78 à 82 AL 93, 1 à 9, 11 à 15, 18, 63 à 65, 69 à 75, 78, 80 à 83, 86 à 95, 97, 140, 141 à 151, 153 à 156, 159 à 172, 174, 176, 177, 188, 189, 191, 192 à 209, 213, 214 à 219, 221 à 228, 230, 238, 241 à 254, 256, 257, 259 à 268, 272 à 275, 278, 285, 286, 289, 306, 307, 310 à 313, 316, 326 à 328, 314, 239, 255, 258 AM 1 à 10, 12 à 16, 29, 30, 32 à 36, 38 AO 11, 88, 95, 96, 98, 100, 101, 102, 105, 107, 108, 110 à 115, 1 à 7, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 à 36, 39 à 45, 47, 48, 49, 52 à 60, 62, 63, 77, 78, 79, 81, 87, 97, 112

			AP 3, 5, 11 à 20, 23 à 33, 35, 39 à 42, 52, 55, 56, 68, 69
MANDAILLES ST JULIEN	OA 123, 179 à 181, 72, 73, 68, 5, 6, 13, 14, 15, 22, 23, 25, 29, 30, 31, 32, 43, 44, 47, 253, 49, 25, 7, 28, 205, 26, 48, 242, 243, 2 OC 343, 360, 17		OA 1, 12, 260, 252, 71, 74, 19, 70, 35, 259, 261, 262, 270, 271, 21, 10, 4, 9, 53, 263, 257, 258, 3, 8, 11, 18, 46, 20 10 propriétaires
PAULHAC		BO 71 BN 129 ZD 1, 4, 7, 11, 16, 18 ZE 51 2 sections	AB 7, 9, 10 à 14, 20, 21, 54, 55, 62, 74, 82, 94, 96, 97, 98, 100 à 111 BN 112 à 128, 130, 131 BO 72 à 80 ZD 2, 3, 5, 6, 8, 9, 10, 15, 17, 19, 20 ZE 1, 2, 3, 50, 52 23 propriétaires
ST JACQUES DES BLATS	OA 654, 98 OB 392, 610, 609, 409, 410, 411 OC 290, 291 Département du Cantal : OB 33, 379, 380, 382, 385, 386, 388, 390, 396, 397, 400, 401 à 407, 469, 470 AA 7, 18, 19, 40 SNCF : OB 6, 24, 631, 201, 206 OC 25, 282 AA 42 2 sections	OA 631, 738, 742, 1051, 129, 130, 133, 148, 149, 150, 168, 1309, 1312, 121, 122 OB 210, 221, 222, 246, 247, 248, 250, 251, 278, 23, 97, 133, 146 OB 501 OC 5, 61, 156 AA 58, 60, 62, 63, 45, 55, 56, 57 2 sections	OA 124 à 128, 458, 478, 486, 498, 540 à 546, 647 à 650, 729, 1072, 1073, 1123, 1133, 1134, 1261 à 1244, 553 à 556, 568, 581 à 592, 653, 745, 750, 753, 755, 980 à 984, 1013, 1042, 1118, 1120, 1278, 1279, 131, 134 à 139, 142, 143, 147, 156, 158, 547 à 552, 1280, 1281, 106 à 114, 117 à 119, 123 OB 545, 547, 548, 550 à 555, 557, 561, 563, 565, 567, 569, 589, 336, 337, 346, 347, 558, 559, 653, 209, 211, 393, 394, 414, 635, 212 à 216, 218 à 220, 353, 634, 472, 223 à 243, 245, 249, 354, 355, 471, 279 à 290, 292, 294, 296, 297, 299, 315, 511, 513, 515, 517, 518, 520, 522, 636 à 698, 265 à 272, 274, 275, 277, 633, 651, 650, 24, 387, 389, 442, 529, 530, 533, 534, 535, 599 à 602, 627, 628, 629, 632, 652, 645, 647, 648, 649, 47 à 51, 61, 64 à 68, 73, 75 à 95, 98 à 108, 110 à 126, 128, 130, 132, 134 à 142, 144, 147 à 164, 166 à 175, 177 à 186, 188, 192, 197 à 199, 312, 313, 314, 318 à 320, 324, 326, 331, 332, 333, 335, 338, 339, 340, 349 à 352, 360, 361, 363, 364, 376, 391, 412, 413, 490, 491 OB 492, 493, 495, 496, 499, 500, 502, 504, 507 à 510, 524, 525, 539, 540, 542 OC 1 à 7, 508, 509, 510, 481 à 484, 27 à 60, 63, 64, 102, 103, 104, 106, 118, 119, 121, 122, 124, 129, 157 à 160, 266, 274, 289, 293, 296, 297, 302, 331, 332, 337, 345, 353, 355 à 357, 424, 469, 470, 472 à 476, 478, 327 AA 61, 64 à 67, 1, 4, 5, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 28, 39, 51, 52 120 propriétaires

ANNEXE N°6 :

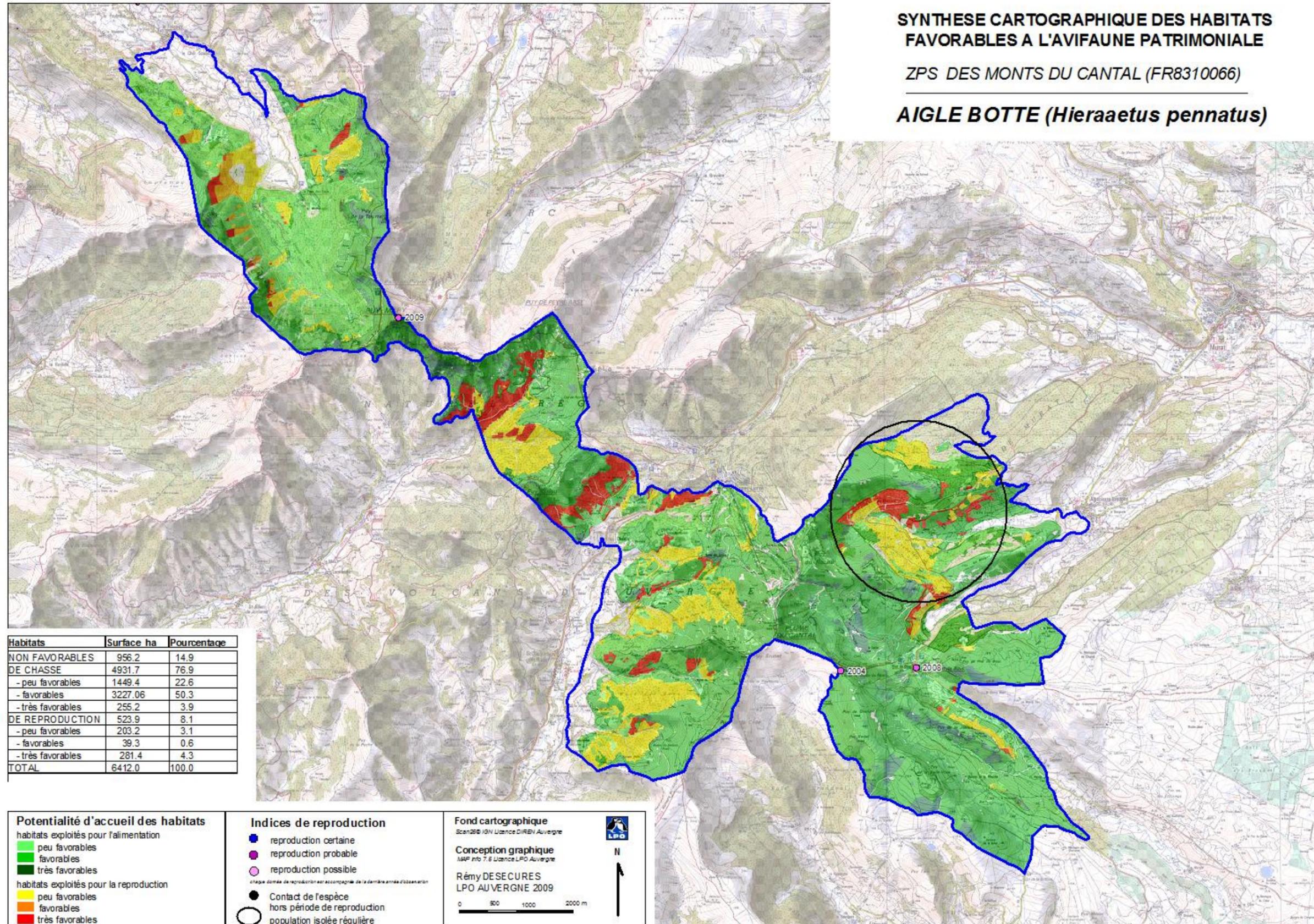
**CARTOGRAPHIE DES HABITATS FAVORABLES A
L'AVIFAUNE PATRIMONIALE**

***(OISEAUX DE L'ANNEXE 1 DE LA DIRECTIVE OISEAUX : 12
CARTES ET ESPECES MONTAGNARDES : 4 CARTES)***

SYNTHESE CARTOGRAPHIQUE DES HABITATS FAVORABLES A L'AVIFAUNE PATRIMONIALE

ZPS DES MONTS DU CANTAL (FR8310066)

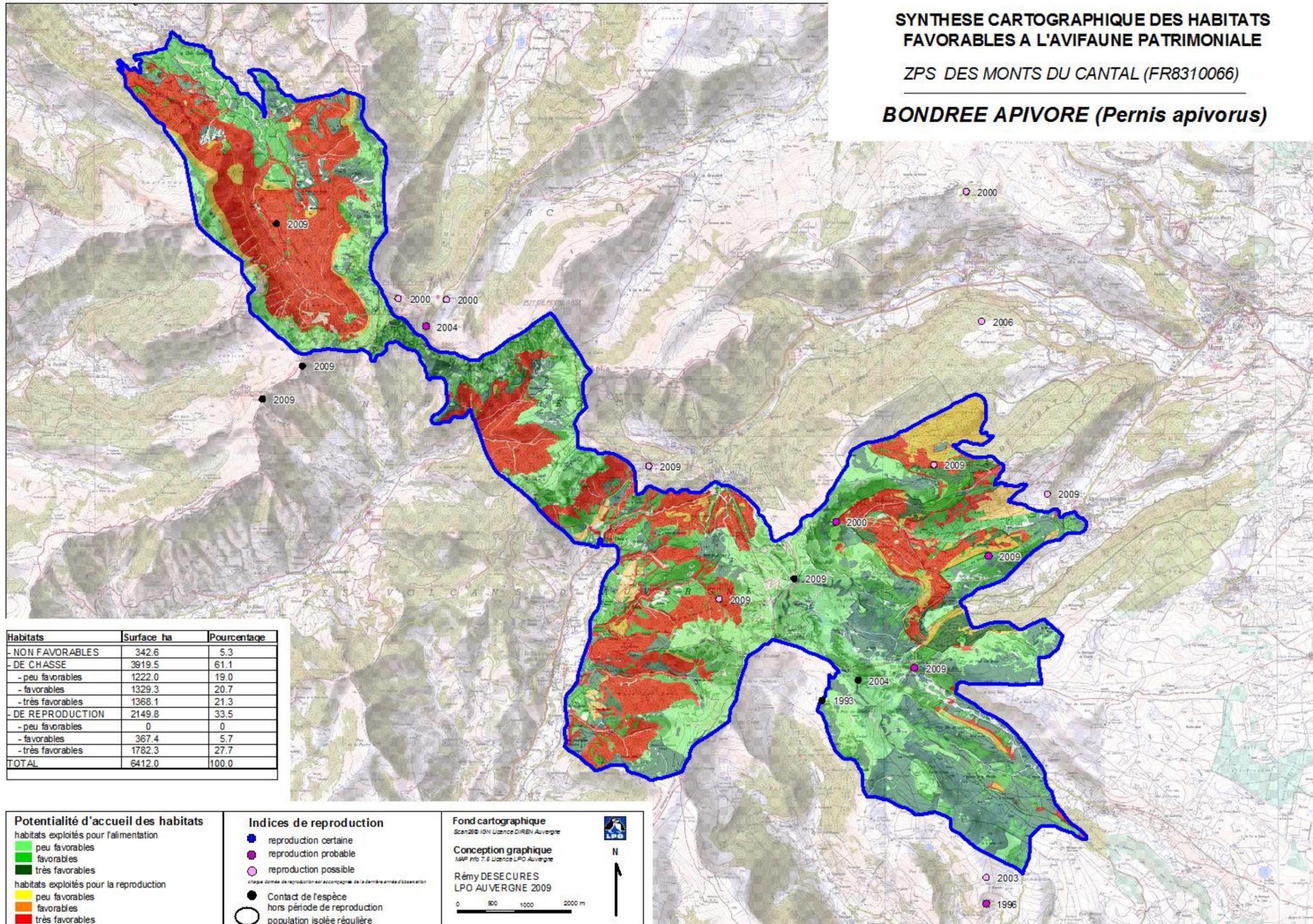
AIGLE BOTTE (*Hieraetus pennatus*)



SYNTHESE CARTOGRAPHIQUE DES HABITATS FAVORABLES A L'AVIFAUNE PATRIMONIALE

ZPS DES MONTS DU CANTAL (FR8310066)

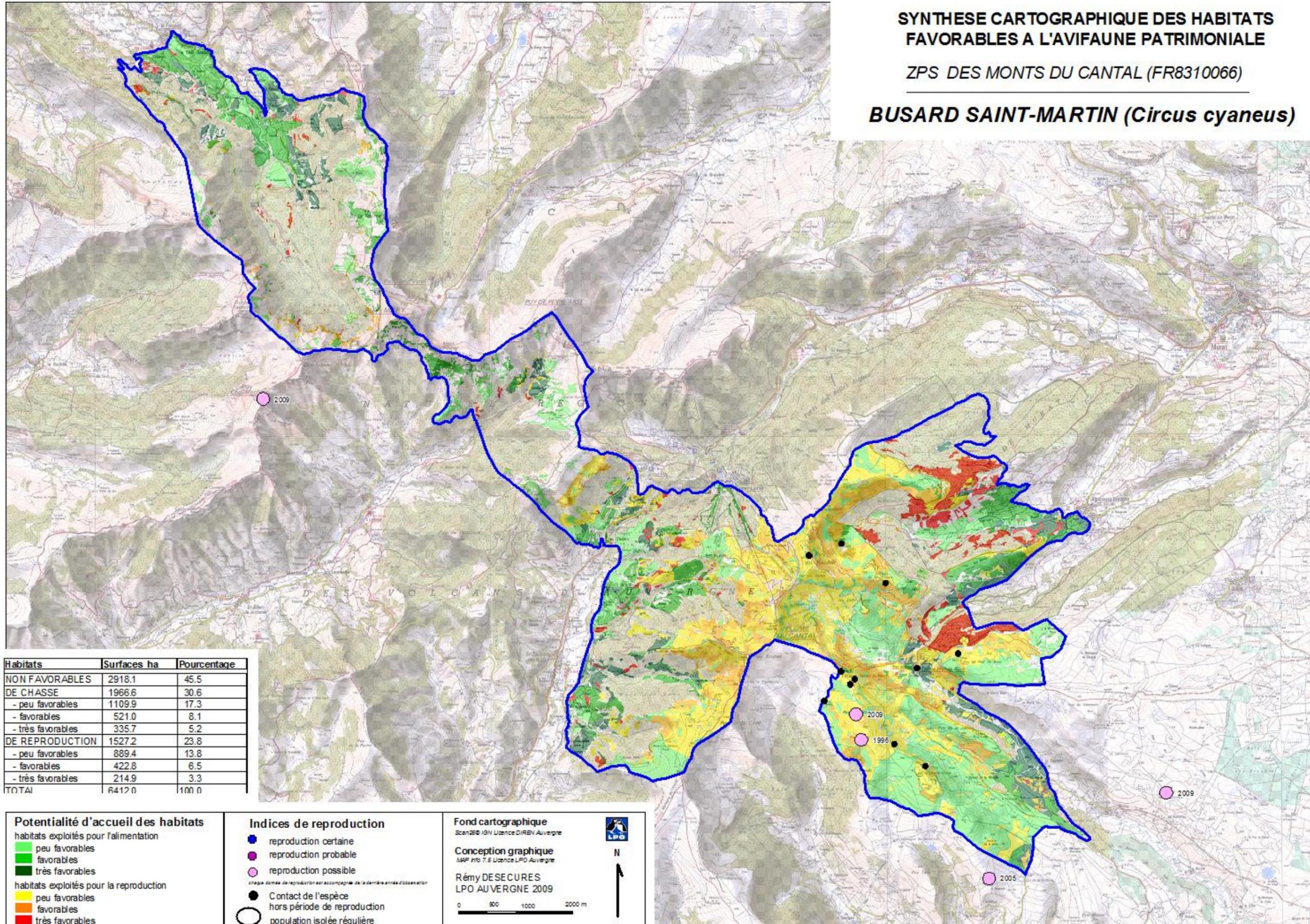
BONDREE APIVORE (*Pernis apivorus*)



SYNTHESE CARTOGRAPHIQUE DES HABITATS FAVORABLES A L'AVIFAUNE PATRIMONIALE

ZPS DES MONTS DU CANTAL (FR8310066)

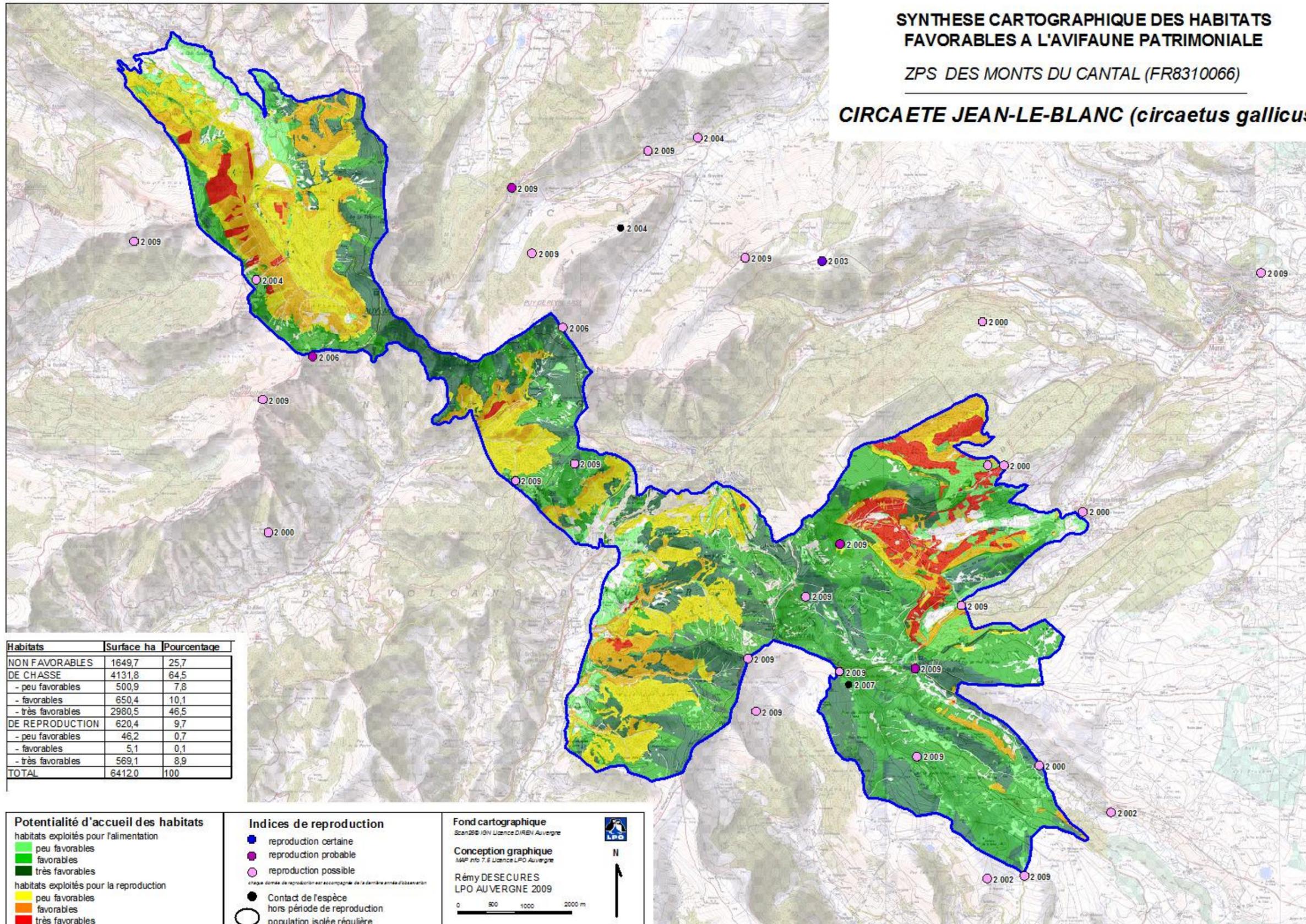
BUSARD SAINT-MARTIN (*Circus cyaneus*)



SYNTHESE CARTOGRAPHIQUE DES HABITATS FAVORABLES A L'AVIFAUNE PATRIMONIALE

ZPS DES MONTS DU CANTAL (FR8310066)

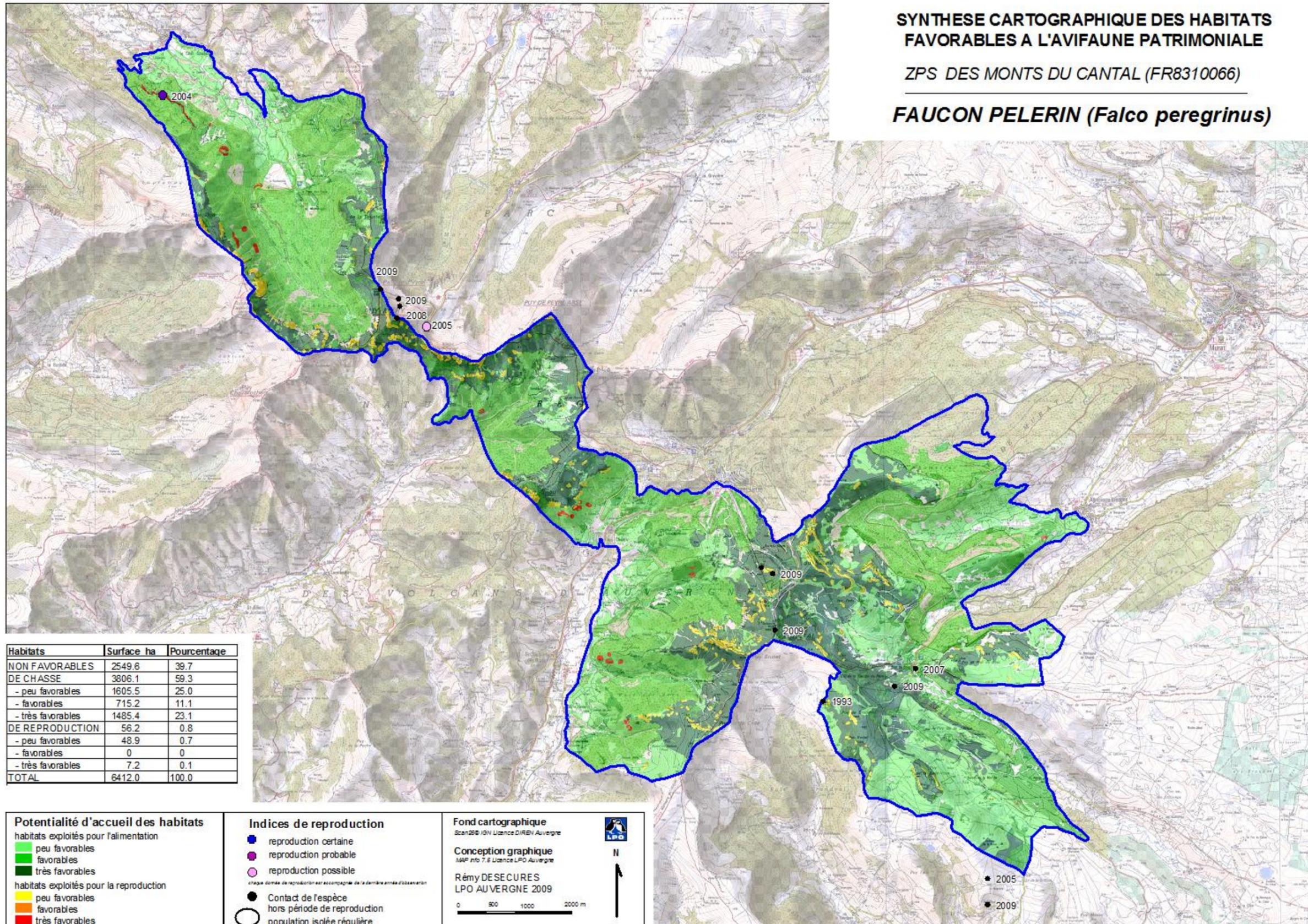
CIRCAETE JEAN-LE-BLANC (*circaetus gallicus*)



SYNTHESE CARTOGRAPHIQUE DES HABITATS FAVORABLES A L'AVIFAUNE PATRIMONIALE

ZPS DES MONTS DU CANTAL (FR8310066)

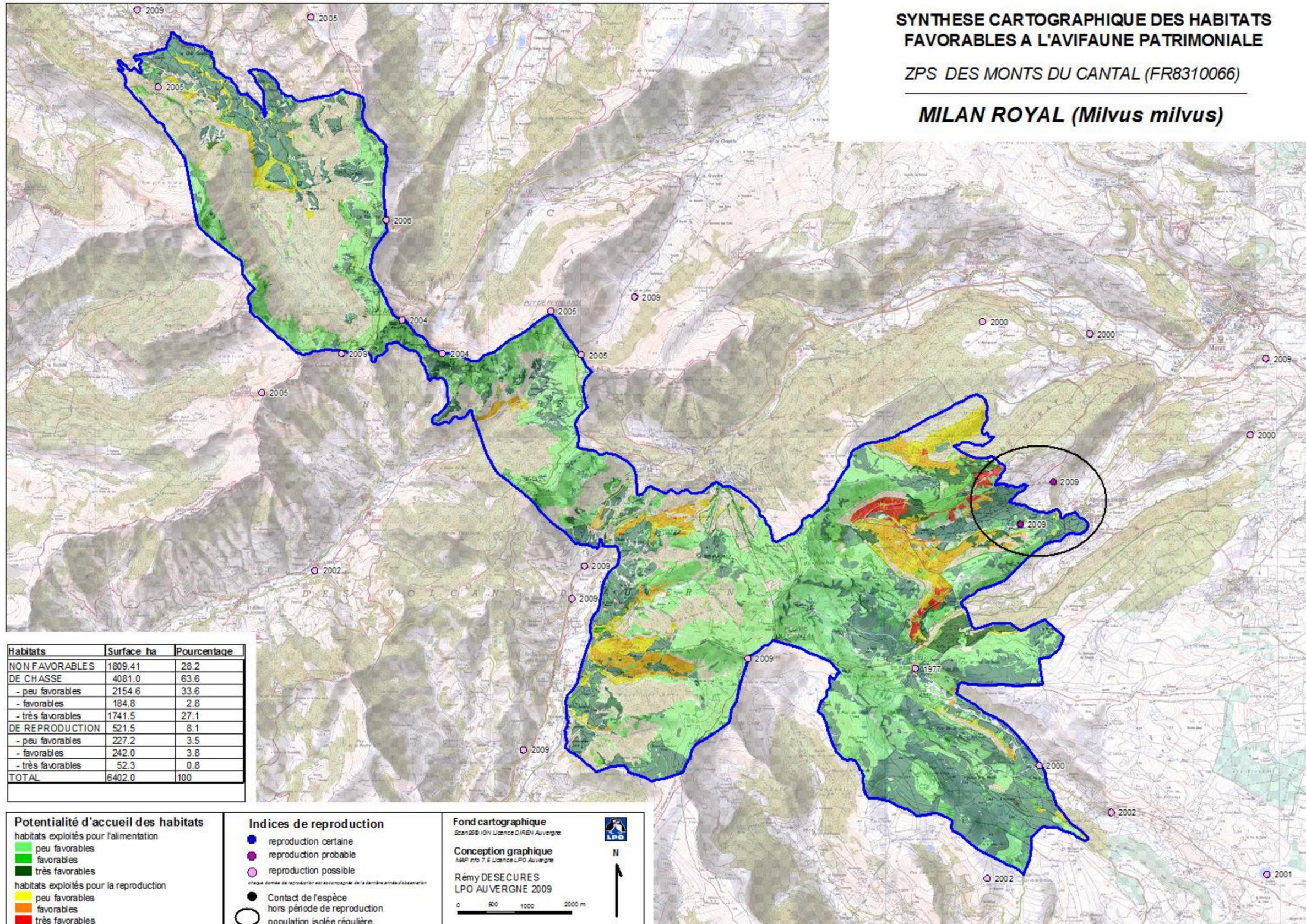
FAUCON PELERIN (*Falco peregrinus*)



SYNTHESE CARTOGRAPHIQUE DES HABITATS FAVORABLES A L'AVIFAUNE PATRIMONIALE

ZPS DES MONTS DU CANTAL (FR8310066)

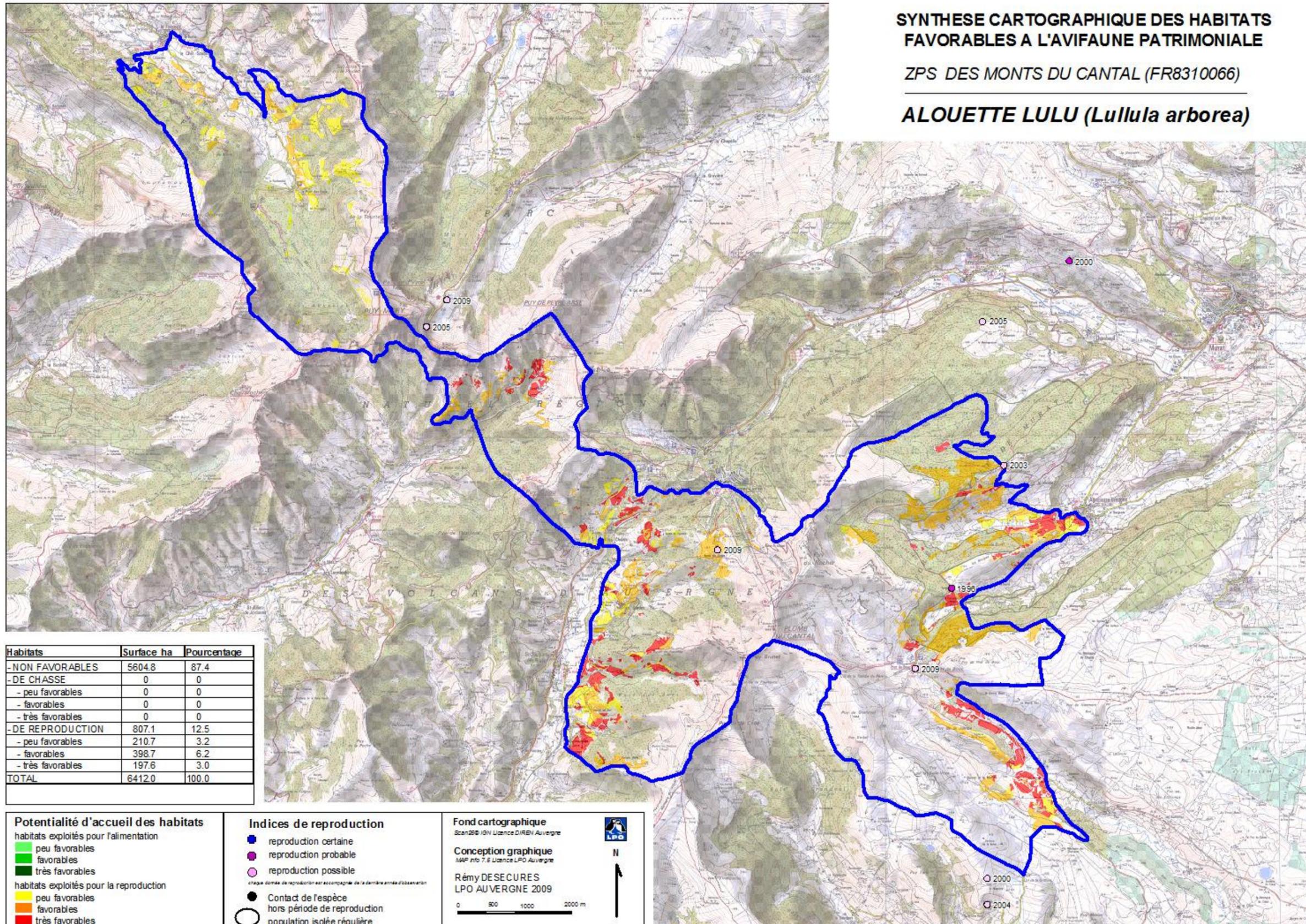
MILAN ROYAL (*Milvus milvus*)



SYNTHESE CARTOGRAPHIQUE DES HABITATS FAVORABLES A L'AVIFAUNE PATRIMONIALE

ZPS DES MONTS DU CANTAL (FR8310066)

ALOUETTE LULU (*Lullula arborea*)



Habitats	Surface ha	Pourcentage
- NON FAVORABLES	5604.8	87.4
- DE CHASSE	0	0
- peu favorables	0	0
- favorables	0	0
- très favorables	0	0
- DE REPRODUCTION	807.1	12.5
- peu favorables	210.7	3.2
- favorables	398.7	6.2
- très favorables	197.6	3.0
TOTAL	6412.0	100.0

Potentialité d'accueil des habitats

habitats exploités pour l'alimentation

- peu favorables
- favorables
- très favorables

habitats exploités pour la reproduction

- peu favorables
- favorables
- très favorables

Indices de reproduction

- reproduction certaine
- reproduction probable
- reproduction possible

chaque donnée de reproduction est accompagnée de la dernière année d'observation

- Contact de l'espèce
- hors période de reproduction
- population isolée régulière

Fond cartographique
Scan250 IGN Licence DIRBY Auvergne

Conception graphique
MAP info 7.6 Licence LPO Auvergne

Rémy DESECURES
LPO AUVERGNE 2009

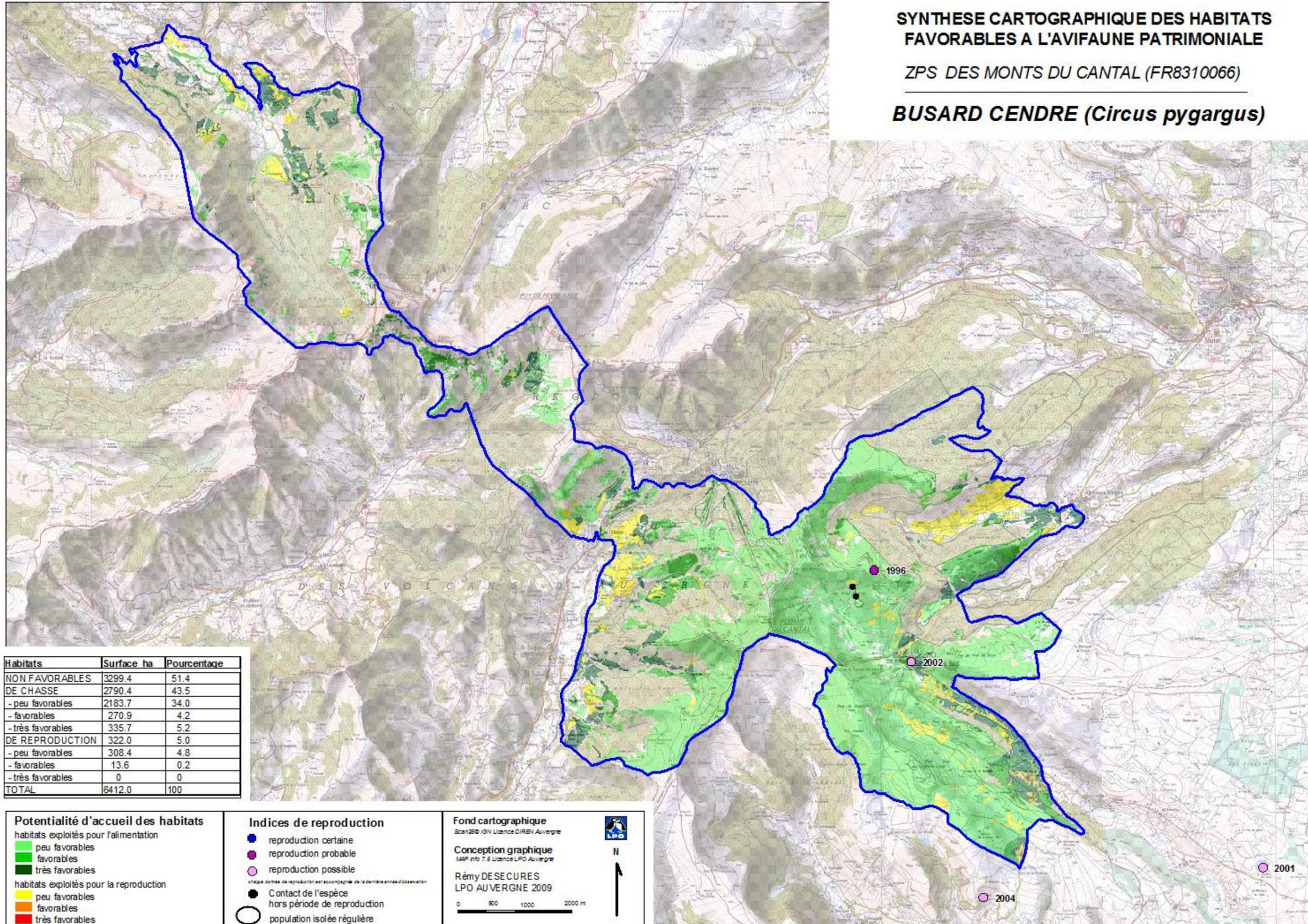
0 500 1000 2000 m

N
↑

SYNTHESE CARTOGRAPHIQUE DES HABITATS FAVORABLES A L'AVIFAUNE PATRIMONIALE

ZPS DES MONTS DU CANTAL (FR8310066)

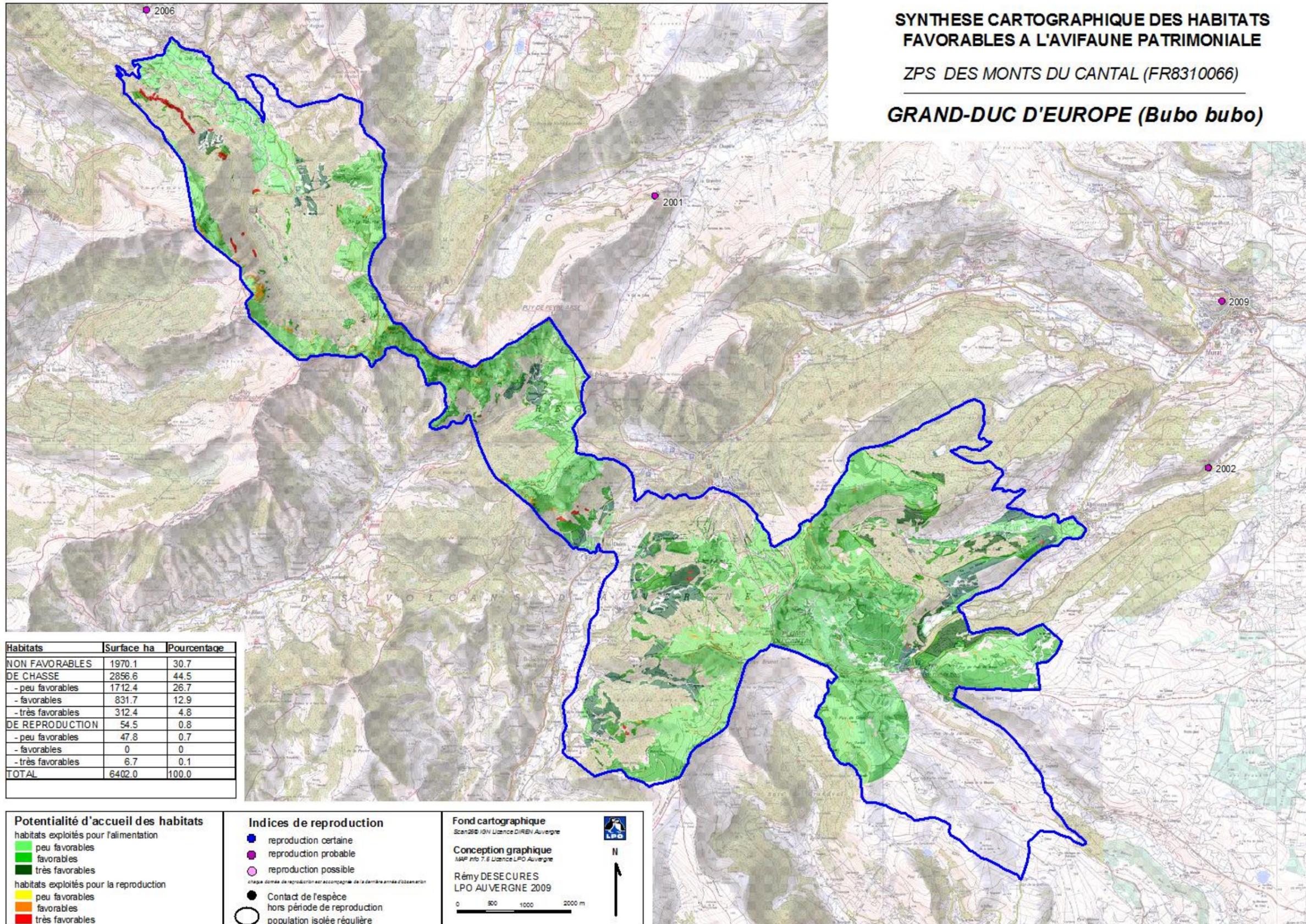
BUSARD CENDRE (*Circus pygargus*)



SYNTHESE CARTOGRAPHIQUE DES HABITATS FAVORABLES A L'AVIFAUNE PATRIMONIALE

ZPS DES MONTS DU CANTAL (FR8310066)

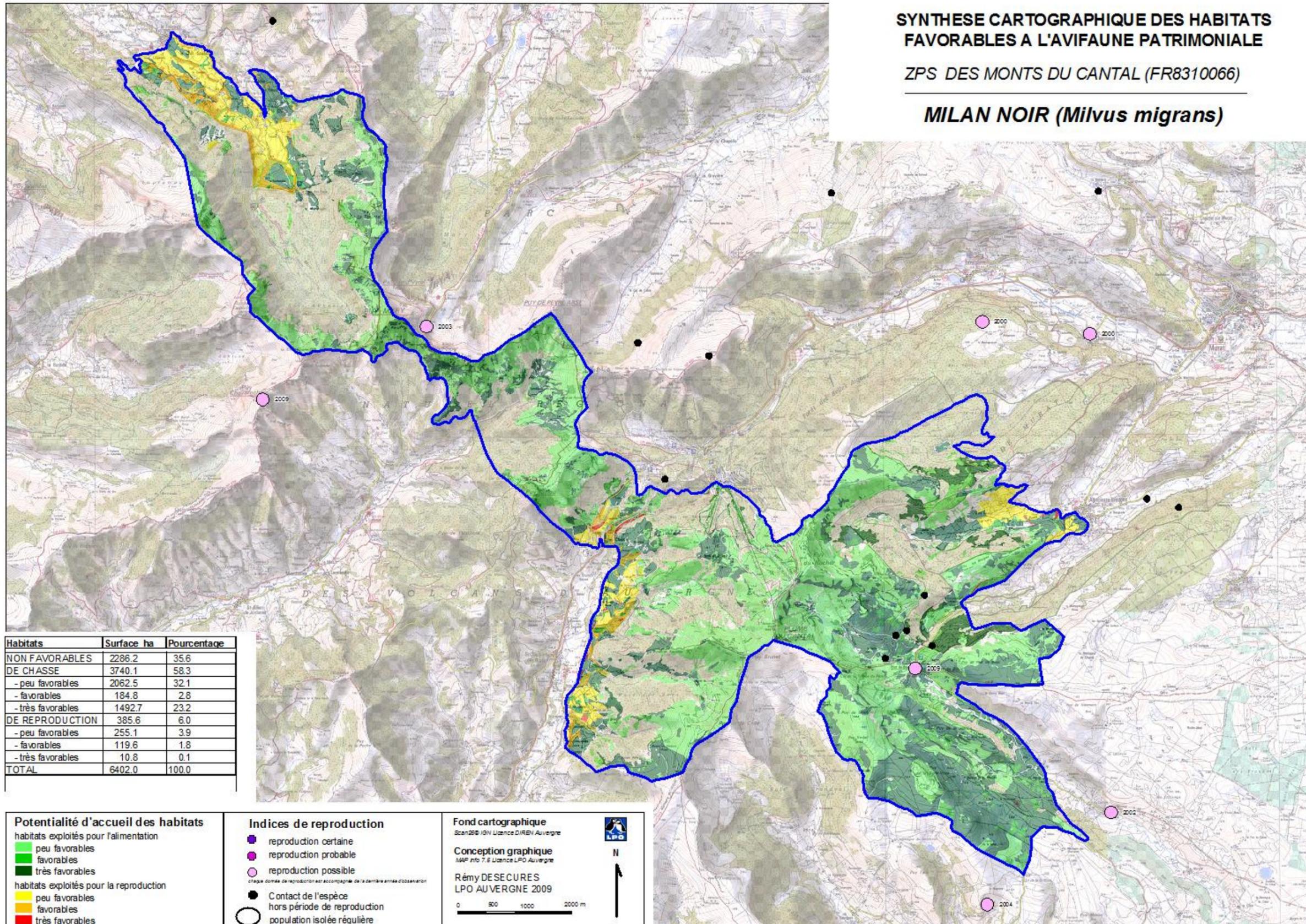
GRAND-DUC D'EUROPE (*Bubo bubo*)



SYNTHESE CARTOGRAPHIQUE DES HABITATS FAVORABLES A L'AVIFAUNE PATRIMONIALE

ZPS DES MONTS DU CANTAL (FR8310066)

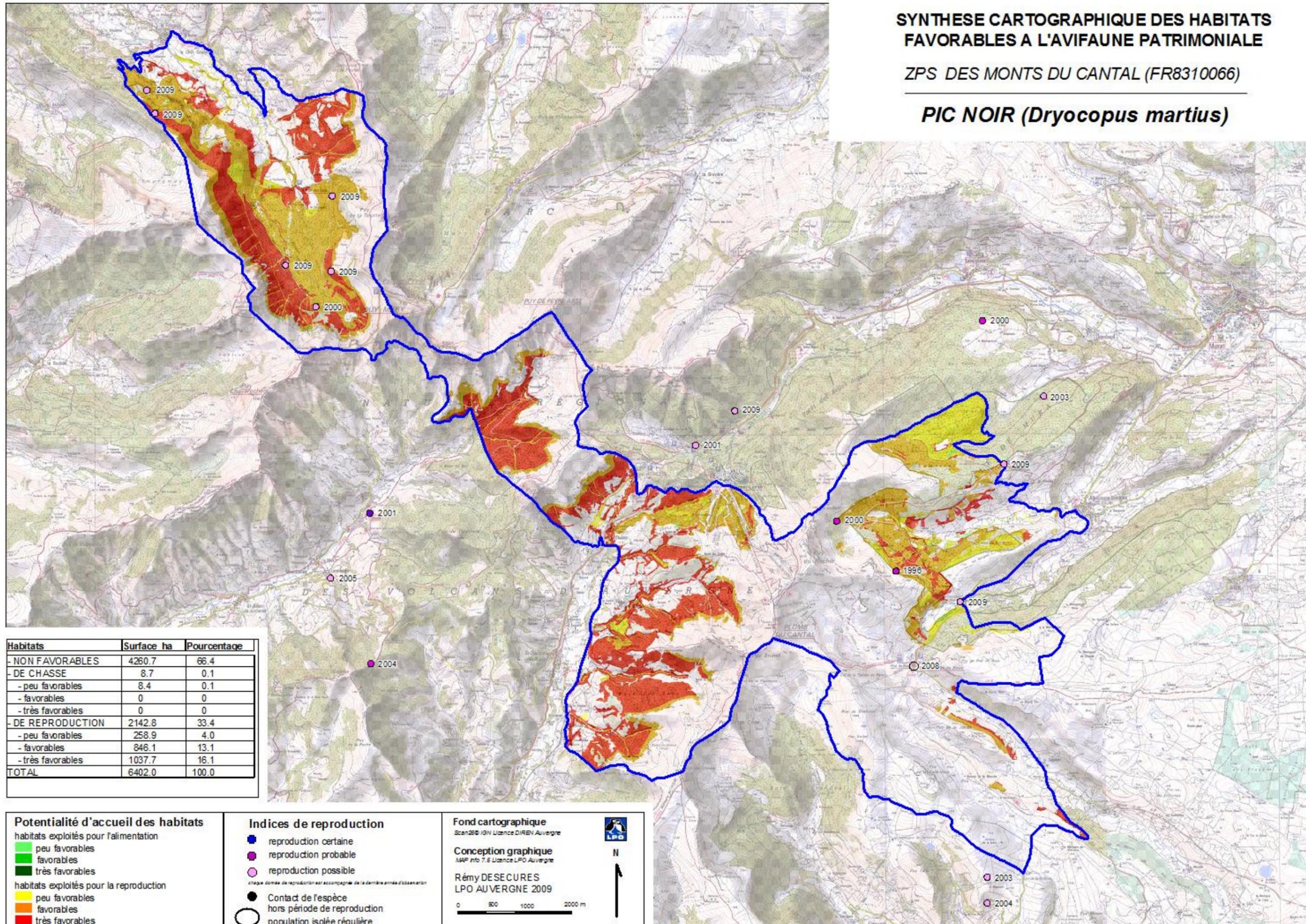
MILAN NOIR (*Milvus migrans*)



SYNTHESE CARTOGRAPHIQUE DES HABITATS FAVORABLES A L'AVIFAUNE PATRIMONIALE

ZPS DES MONTS DU CANTAL (FR8310066)

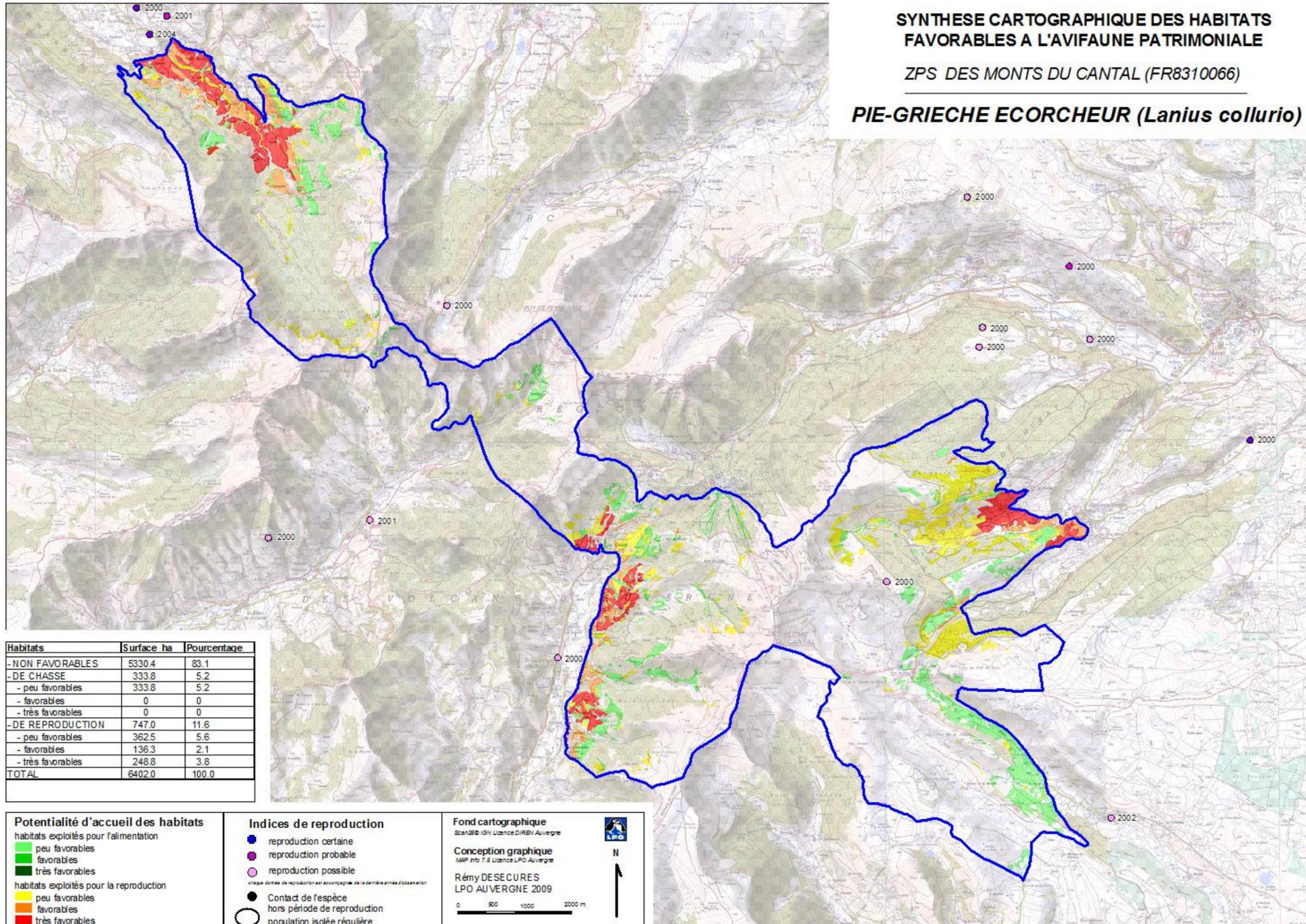
PIC NOIR (*Dryocopus martius*)



SYNTHESE CARTOGRAPHIQUE DES HABITATS FAVORABLES A L'AVIFAUNE PATRIMONIALE

ZPS DES MONTS DU CANTAL (FR8310066)

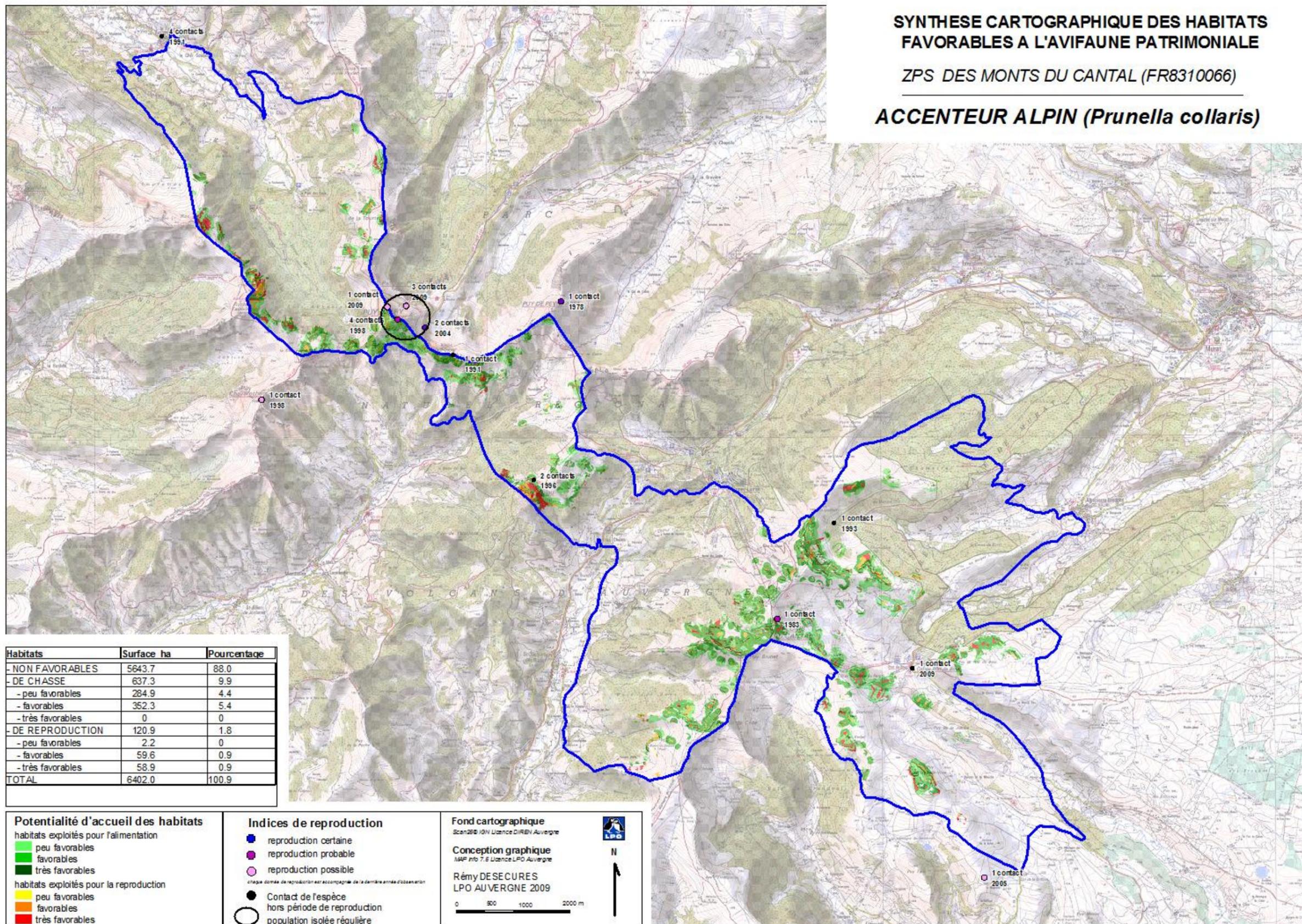
PIE-GRIECHE ECORCHEUR (*Lanius collurio*)



SYNTHESE CARTOGRAPHIQUE DES HABITATS FAVORABLES A L'AVIFAUNE PATRIMONIALE

ZPS DES MONTS DU CANTAL (FR8310066)

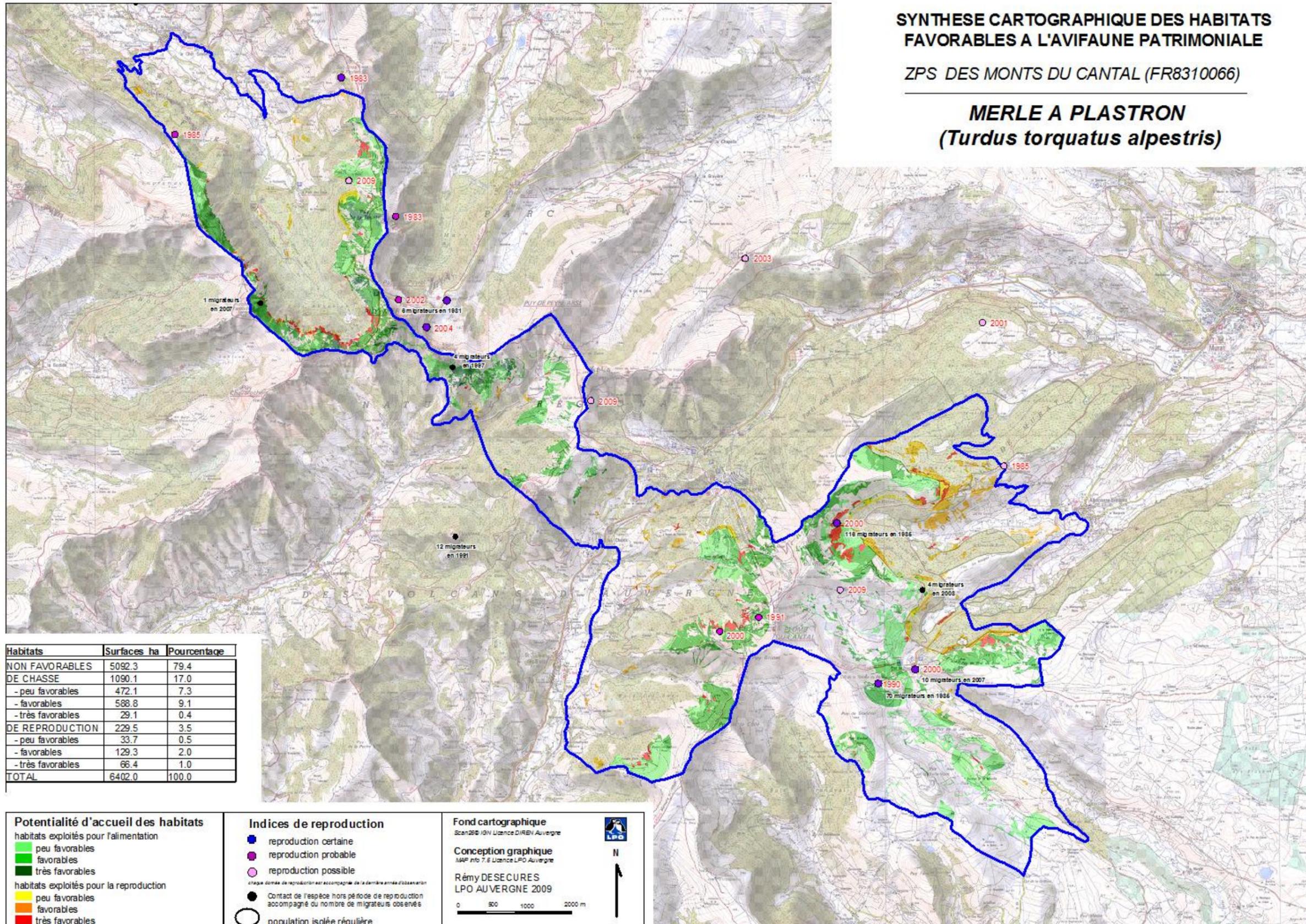
ACCENTEUR ALPIN (*Prunella collaris*)



SYNTHESE CARTOGRAPHIQUE DES HABITATS FAVORABLES A L'AVIFAUNE PATRIMONIALE

ZPS DES MONTS DU CANTAL (FR8310066)

MERLE A PLASTRON
(*Turdus torquatus alpestris*)



Habitats	Surfaces ha	Pourcentage
NON FAVORABLES	5092.3	79.4
DE CHASSE	1090.1	17.0
- peu favorables	472.1	7.3
- favorables	588.8	9.1
- très favorables	29.1	0.4
DE REPRODUCTION	229.5	3.5
- peu favorables	33.7	0.5
- favorables	129.3	2.0
- très favorables	66.4	1.0
TOTAL	6402.0	100.0

Potentialité d'accueil des habitats

habitats exploités pour l'alimentation

- peu favorables
- favorables
- très favorables

habitats exploités pour la reproduction

- peu favorables
- favorables
- très favorables

Indices de reproduction

- reproduction certaine
- reproduction probable
- reproduction possible

chaque donnée de reproduction est accompagnée de la dernière année d'observation

- Contact de l'espèce hors période de reproduction accompagné du nombre de migrants observés
- population isolée régulière

Fond cartographique
Scan250 IGN Licence DIRBY Auvergne

Conception graphique
MAP info 7.6 Licence LPO Auvergne

Rémy DESECURES
LPO AUVERGNE 2009

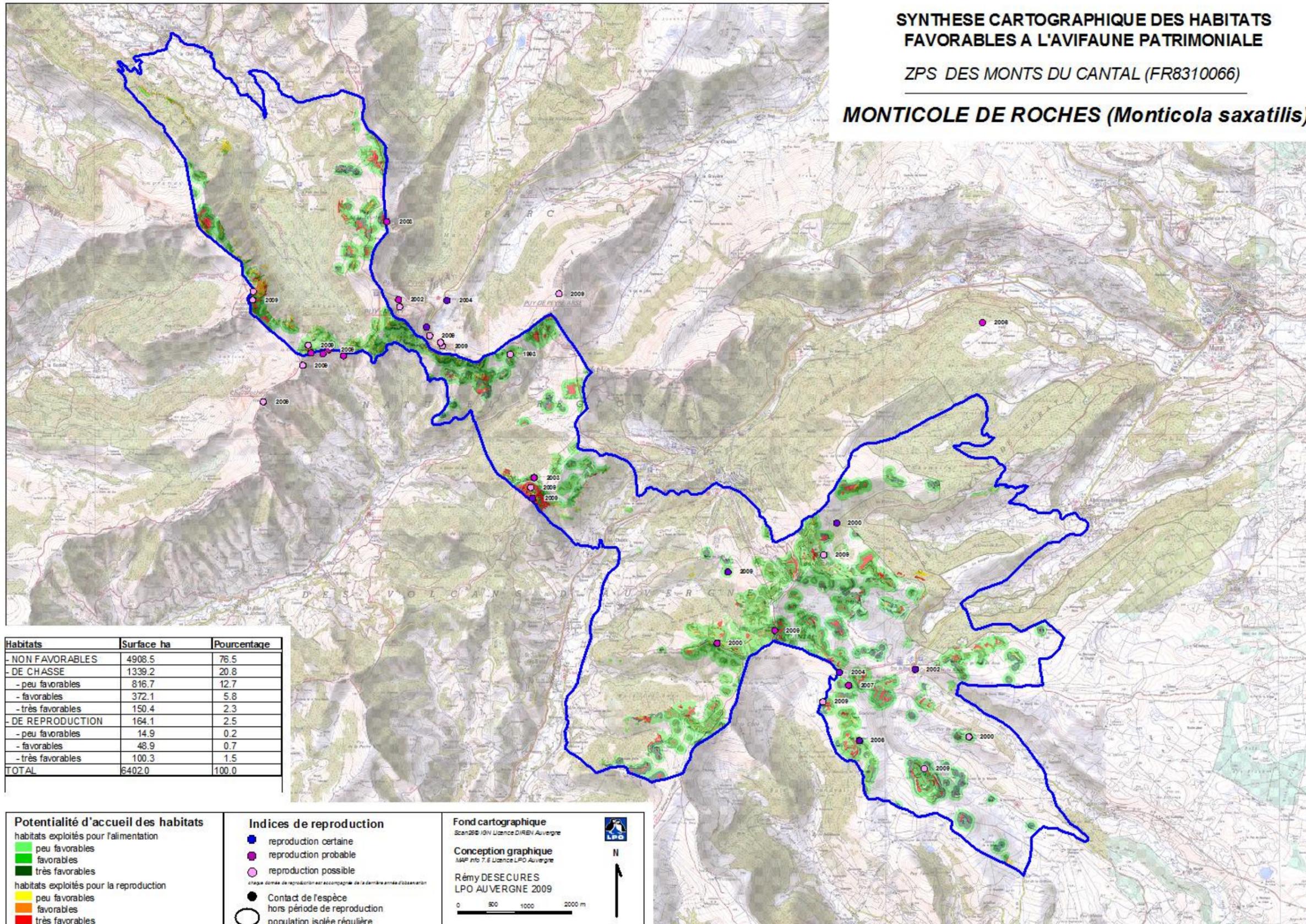
0 500 1000 2000 m

N
↑

SYNTHESE CARTOGRAPHIQUE DES HABITATS FAVORABLES A L'AVIFAUNE PATRIMONIALE

ZPS DES MONTS DU CANTAL (FR8310066)

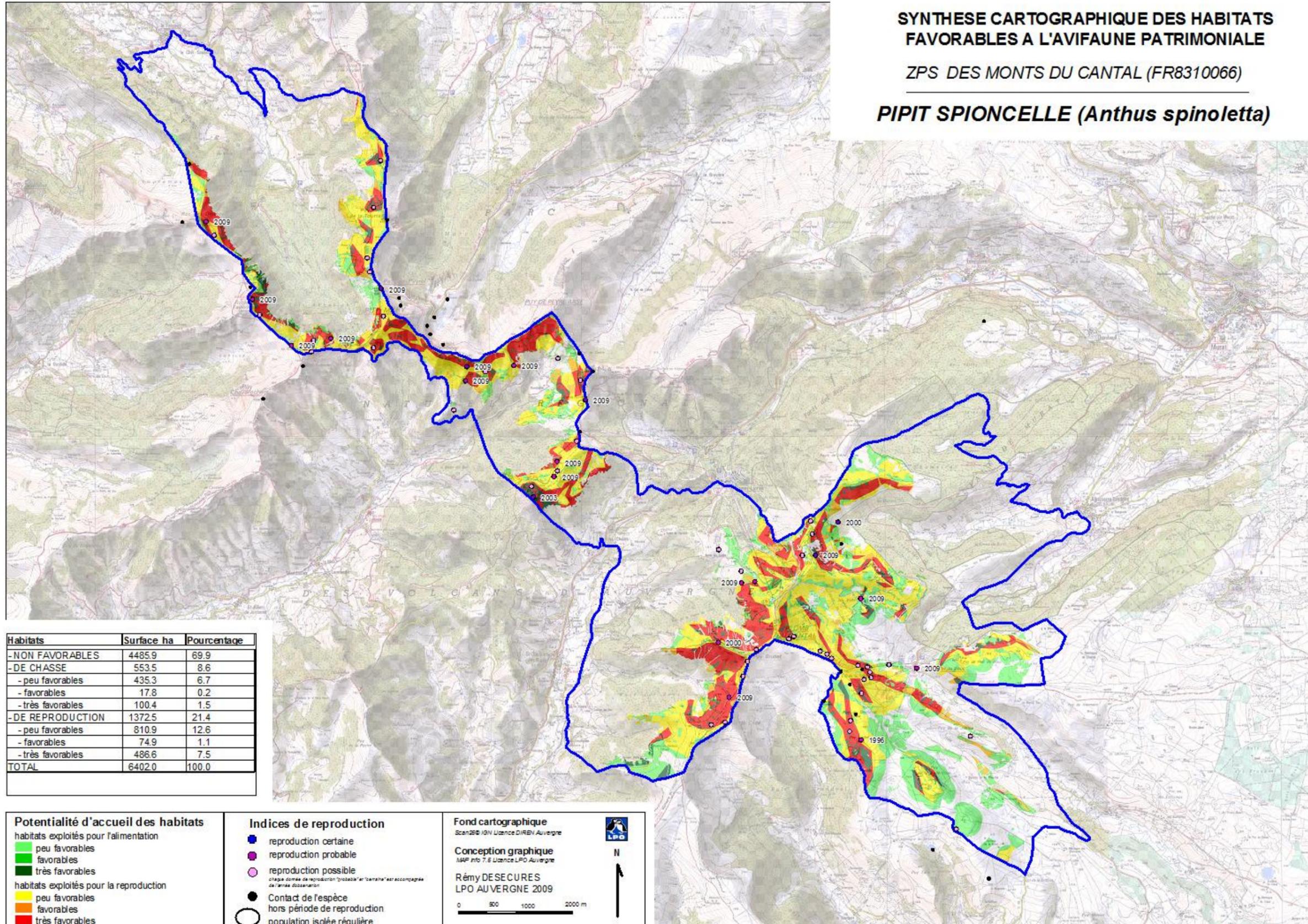
MONTICOLE DE ROCHES (*Monticola saxatilis*)



SYNTHESE CARTOGRAPHIQUE DES HABITATS FAVORABLES A L'AVIFAUNE PATRIMONIALE

ZPS DES MONTS DU CANTAL (FR8310066)

PIPIT SPIONCELLE (*Anthus spinoletta*)



Habitats	Surface ha	Pourcentage
- NON FAVORABLES	4485.9	69.9
- DE CHASSE	553.5	8.6
- peu favorables	435.3	6.7
- favorables	17.8	0.2
- très favorables	100.4	1.5
- DE REPRODUCTION	1372.5	21.4
- peu favorables	810.9	12.6
- favorables	74.9	1.1
- très favorables	486.6	7.5
TOTAL	6402.0	100.0

Potentialité d'accueil des habitats

habitats exploités pour l'alimentation

- peu favorables
- favorables
- très favorables

habitats exploités pour la reproduction

- peu favorables
- favorables
- très favorables

Indices de reproduction

- reproduction certaine
- reproduction probable
- reproduction possible

● Contact de l'espèce
hors période de reproduction

○ population isolée régulière

Fond cartographique
Scan250 IGN Licence DIRBY Auvergne

Conception graphique
MAP info 7.6 Licence LPO Auvergne

Rémy DESECURES
LPO AUVERGNE 2009

0 500 1000 2000 m

N
↑

ANNEXE N° 7 : LE PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL TERRITORIALISÉ

Il s'appuie sur le projet agro-environnemental de la Z.S.C. « *Massif cantalien* ». Ce projet a été validé en mars 2011, les contractualisations ont été réalisées au printemps 2011. La partie commune aux deux sites « *ZSC Massif cantalien* » et « *ZPS Monts et Plomb du Cantal* » d'une superficie de 2 415 ha est prise en compte par le projet « *Massif cantalien* ».

En dehors de ce périmètre commun, trois mesures identiques à celles de la ZSC sont proposées, elles concernent les estives (MAET N°1), les parcours (MAET N°2) et les zones humides (MAETN°3), une mesure spécifique à la ZPS est proposée (MAET N°4), elle concerne la gestion des secteurs bocagers où prairies de fauche et pâtures de proximité sont insérées dans un maillage de haies et bosquets (secteurs de la Molède, du bas de la vallée du Mars à l'amont du Falgoux et le bas de versant rive gauche de la vallée de la Cère sur la commune de Saint-Jacques des Blats).

Au total, le projet agro-environnemental comprend quatre mesures dont trois identiques avec celles de la ZSC.

Les propositions de MAET visent à répondre aux deux premiers objectifs de développement durable A et B.

Objectif A – Préserver les habitats favorables aux oiseaux aussi bien pour la production de ressources alimentaires que pour les sites de reproduction.

Objectif B – Limiter la mortalité des oiseaux par destruction de leurs milieux (notamment les zones humides)

MAET N°1 : GESTION EXTENSIVE DES ESTIVES

La MAET N°1 a pour objectif le maintien voire l'encouragement de l'activité pastorale sur les estives (dans les secteurs où la pente est inférieure à 35%) ; le pâturage est en effet garant de la mosaïque d'habitats favorables aux oiseaux. Les pelouses rases des estives sont exploitées comme territoires de chasse par les rapaces nicheurs dans les vallées périphériques et participent à leur ancrage dans le massif. Associées à d'autres habitats spécifiques (lisières, falaises, pierriers...). Ces pelouses déterminent l'installation des espèces subalpines telles le Merle à Plastron, l'Accenteur alpin le Pipit spioncelle. Par ailleurs cette mesure vise à contenir l'extension des landes et éviter le changement de destination des parcelles (mutation en prairies de fauche).

Surface éligible Hors ZSC : 500 ha

Taux de contractualisation envisagé : 70 %

CAHIER DES CHARTES PROPOSÉ :

ENGAGEMENTS OBLIGATOIRES	UNITAIRES	OBSERVATIONS	MONTANT
Socle HO1 Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe		Socle PHAE2 (selon arrêté préfectoral du Cantal n° 2007-1881 du 11/12/2007 relatif à la mise en œuvre de la prime herbagère agro-environnementale 2) sur le site Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none">- Absence de traitements phytosanitaires- Absence de travail superficiel- Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé- Absence de drainage	76 €/ha/an
+ HERBE 01 Enregistrement des interventions mécaniques et de pâturage			17 €/ha/an
+ HERBE 03 Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables		Absence de chaux vive, amendements calcaires limités à 100 U Cao/ha/an	135 €/ha/an
+ HERBE 09 Gestion pastorale		Pour le site, l'engagement unitaire Herbe 09 adaptée à la MAETN°1 comprend les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none">- Un taux de recouvrement par le Nard raide <50 % dans les secteurs dégradés (zones de surpâturage)- Un taux de recouvrement des ligneux bas (callune, myrtille, genêt purgatif...) inférieur à 50%- Un chargement annuel compris entre 0,2 et 0,55 UGB/ha (saison estimée à 130 jours entre le 1^{er} juin et le 10 octobre). Les chargements saisonniers et instantanés seront ajustés par l'éleveur en fonction des préconisations du diagnostic pastoral- Des équipements pastoraux (clôtures, points d'eau, accès aux parcelles...) entretenus ou adaptés (par exemple sous-cloisonnements des parcelles permettant un pâturage tournant). Le cas échéant, la création de points d'eau peut s'avérer nécessaire afin d'éviter les zones de sous-pâturage et de surpâturage. A ce titre, tout aménagement sur le réseau hydrographique fera l'objet d'autorisation auprès des organismes compétents (DDT, ONEMA...)- Un entretien des fossés existants, sans pour autant permettre le surcreusement et l'élargissement- Une élimination mécanique des rejets de ligneux hauts est autorisée s'il est constaté lors des suivis annuels une dynamique de fermeture du milieu non maîtrisé par le pâturage	53 €/ha/an

Autres interdictions :

- Semis, apport de graines et végétaux
- Boisements

Autre obligation : élaboration d'un plan de gestion pastoral par une structure agréée

Montant annuel de la MAET N°1 : 281 €/ha/an

MAET N°2 : GESTION DES PARCOURS

La MAET N°2 a pour objectif le maintien de l'activité pastorale sur les estives pentues et/ou constituées de pelouses à Nard en mosaïque avec des genêts purgatifs. L'activité pastorale est à l'origine de la mosaïque d'habitats diversifiés et de l'attractivité de ces secteurs pour les oiseaux, elle permet de contenir l'extension des landes.

Ces secteurs sont très appréciés par les passereaux, à la saison des fructifications (août – octobre), ils recèlent également une grande quantité d'insectes. Ces parcours sont particulièrement attractifs pour le Pipit spioncelle, l'Accenteur alpin, le Monticole de roche ainsi que pour de nombreux migrateurs. De plus, c'est un territoire de chasse pur de nombreux rapaces (Milans, Busard, Bondrée, Aigle botté et Circaète Jean-le-Blanc).

Surface éligible hors ZSC : 250 ha

Taux de contractualisation : 60 %

CAHIER DES CHARGES :

ENGAGEMENTS OBLIGATOIRES	UNITAIRES	OBSERVATIONS	MONTANT
Socle H01 Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe		Socle PHAE2 (selon arrêté préfectoral du Cantal n° 2007-1881 du 11/12/2007 relatif à la mise en œuvre de la prime herbagère agro-environnementale 2) sur le site Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none">- Absence de traitements phytosanitaires- Absence de travail superficiel- Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé- Absence de drainage	76 €/ha/an
+ HERBE 01 Enregistrement des interventions mécaniques et de pâturage			17 €/ha/an
+ HERBE 09 Gestion pastorale		Pour le site, l'engagement unitaire Herbe 09 adaptée à la MAETN°1 comprend les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none">- Un taux de recouvrement par le Nard raide <50 % dans les secteurs dégradés (zones de surpâturage)- Un taux de recouvrement des ligneux bas (callune, myrtille, genêt purgatif...) inférieur à 50%- Un chargement annuel compris entre 0,2 et 0,55 UGB/ha (saison estimée à 130 jours entre le 1^{er} juin et le 10 octobre). Les chargements saisonniers et instantanés seront ajustés par l'éleveur en fonction des préconisations du diagnostic pastoral- Des équipements pastoraux (clôtures, points d'eau, accès aux parcelles...) entretenus ou adaptés (par exemple sous-cloisonnements des parcelles permettant un pâturage tournant). Le cas échéant, la création de points d'eau peut s'avérer nécessaire afin d'éviter les zones de sous-pâturage et de surpâturage. A ce titre, tout aménagement sur le réseau hydrographique fera l'objet d'autorisation auprès des organismes compétents (DDT, ONEMA...)- Un entretien des fossés existants, sans pour autant permettre le surcreusement et l'élargissement- Une élimination mécanique des rejets de ligneux hauts est autorisée s'il est constaté lors des suivis annuels une dynamique de fermeture du milieu non maîtrisé par le pâturage	53 €/ha/an

Autres interdictions :

- Semis, apports de graines et végétaux
- Boissements

Montant annuel de la MAET N°2 : 146 €/ha/an

MAET N°3 : GESTION DES ZONES HUMIDES

La MAET N°3 a pour objectif le maintien de ces écosystèmes fragiles et de leur intérêt pour l'avifaune migratoire et sédentaire. Le plus souvent en mosaïque avec les autres habitats (pelouses sèches, landes), les zones humides sont exploitées comme territoire de chasse par de nombreuses espèces d'oiseaux. Certaines espèces sont susceptibles d'y nicher ou de s'implanter dans les habitats voisins (Busard Saint-Martin, Alouette lulu, Accenteur alpin, Pipit spioncelle...)

Le retard de pâturage préconisé (1^{er} juillet) favorise la réussite des nidifications.

Surface éligible : 45 ha

Taux de contractualisation : 60 %

CAHIER DES CHARGES PROPOSÉ :

ENGAGEMENTS OBLIGATOIRES	UNITAIRES	OBSERVATIONS	MONTANT
Socle H01 Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe		Socle PHAE2 (selon arrêté préfectoral du Cantal n° 2007-1881 du 11/12/2007 relatif à la mise en œuvre de la prime herbagère agro-environnementale 2) sur le site Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> - Absence de traitements phytosanitaires - Absence de travail superficiel - Absence d'écobuage ou de brulage dirigé - Absence de drainage 	76 €/ha/an
+ HERBE 01 Enregistrement des interventions mécaniques et de pâturage			17 €/ha/an
+ HERBE 03 Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables		Absence totale d'amendements calcaires	135 €/ha/an
+ HERBE 09 Gestion pastorale		Pour le site, l'engagement unitaire Herbe 09 adaptée à la MAET N°3 comprend les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Interdiction de pâturage jusqu'au 1^{er} juillet (soit un retard de pâturage de 30 jours) pour permettre aux oisillons de quitter leur nid et de contribuer ainsi au maintien de la biodiversité - Un chargement annuel compris entre 0,2 et 0,55 UGB/ha (saison estimée à 130 jours entre le 1^{er} juin et le 10 octobre) ; les chargements saisonniers et instantanés seront ajustés par l'éleveur en fonction du diagnostic pastoral - Des équipements pastoraux (clôtures, points d'eau, accès aux parcelles...) entretenus ou adaptés (par exemple mise en défens de zones humides pour respecter le retard de pâturage). Tout aménagement sur la zone humide et le réseau hydrographique (points d'eau) fera l'objet d'autorisation auprès des organismes compétents (DDT, ONEMA...) - Un entretien des fossés existants sans pour autant permettre le surcreusement et l'élargissement 	53 €/ha/an

Autres interdiction :

- Semis, apports de graines et végétaux
- Boisement, création de pistes pastorales
- Parc de nuit, nourrisseurs, affouragement des animaux

Autres obligations :

Combinaison obligatoire avec la contractualisation d'une MAET sur les surfaces attenantes faisant office de bassin versant.

Montant annuel de la MAET N°3 : 281 €/ha/an

MAET N°4 : GESTION EXTENSIVE DES PRAIRIES

La MAET N°4 a pour objectif le maintien des secteurs bocagers (prairies de fauche et pâtures de proximité insérées dans un maillage de haies, bosquets et ripisylves).

Les pâtures de proximité sont des parcelles exploitées par le pâturage et situées à proximité du siège d'exploitation par opposition aux estives qui en sont le plus souvent éloignées. Par la réduction de la fertilisation préconisée il s'agit de favoriser la diversité floristique des prairies et en corolaire des invertébrés recherchés par nombre d'oiseaux. Ces milieux spécifiques sont favorables à l'installation de la pie grièche écorcheur, de l'Alouette lulu en tant que sites de nidification.

Par ailleurs, ces habitats sont favorables à l'alimentation de nombreux rapaces : Bondrée apivore, Milans et Circaète Jean-le-Blanc pour qui la présence de murets de pierres sèches est une aubaine.

Surface éligible : 300 ha

Taux de contractualisation : 40 %

CAHIER DES CHARGES PROPOSÉ :

ENGAGEMENTS OBLIGATOIRES	UNITAIRES	OBSERVATIONS	MONTANT
Socle H01 Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe		Socle PHAE2 (selon arrêté préfectoral du Cantal n° 2007-1881 du 11/12/2007 relatif à la mise en œuvre de la prime herbagère agro-environnementale 2) sur le site Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none">- Absence de traitements phytosanitaires- Absence de travail superficiel- Absence d'écobuage ou de brulage dirigé- Absence de drainage	76 €/ha/an
+ HERBE 01 Enregistrement des interventions mécaniques et de pâturage			17 €/ha/an
+ HERBE 02 Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables		Limitation de la fertilisation totale à 80 U d'Azote total/ha/an dont au maximum 40 U/ha/an en minéral	39 €/ha/an

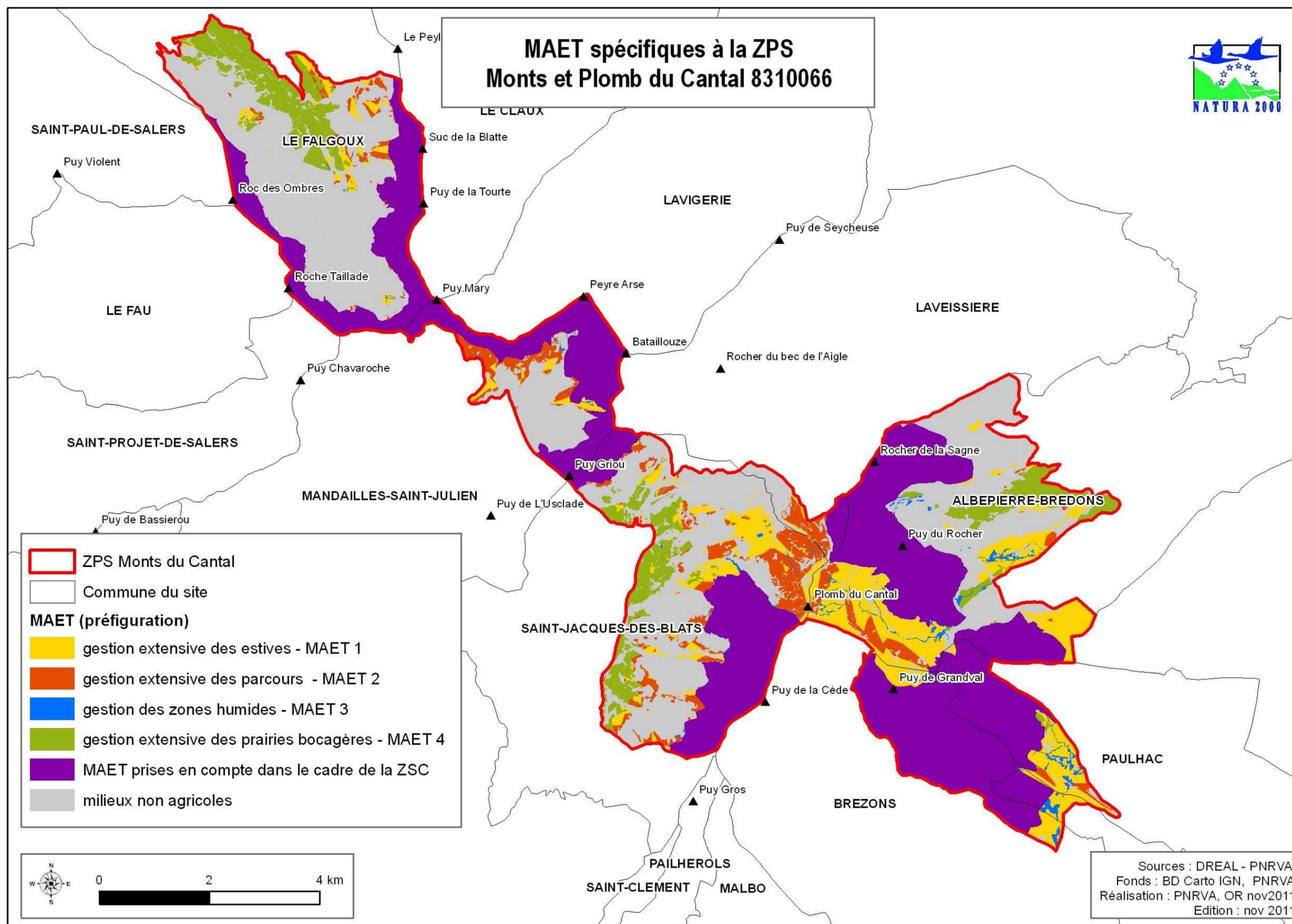
Autres interdictions :

- Semis, apports de graines et végétaux
- Boisements

Autre obligation :

Elaboration d'un diagnostic d'exploitation : CI 4

Montant annuel de la MAET N°4 : 132 €/ha/an



ANNEXE n°9 : INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB

TYPE	INDICATEURS	UNITE	RATTACHEMENT MESURE	ETAT INITIAL 2011/2012	ETAT INTERMEDIAIRE	ETAT FINAL
INDICATEUR DE PRESSION	.Projets soumis à incidence	Nombre	A2, A3			
	.Surface agricole	Ha	G1, G2, G3, G4, G6, G7			
	.Surface forestière avec plan de gestion	Ha	G5, S1			
	.Lignes électriques (HT + MT)	Km	S2, G9	ND		
	.Sentiers de randonnée	Km	V2, V3, V4, A1	ND		
	.Sites d'escalade	Nombre	V4, A1	4		
	.Aires de départ vol libre	Nombre	V4, A1	5		
	.Manifestation sportives d'envergure	Nombre	V2, V3, V4	1		
	.Compétition motorisée officielle	Nombre	V3, V4	1		
	.Superficie à pullulation de rats taupiers	ha	S4, G10	ND		
INDICATEUR D'ETAT	.Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire	Note/10	S3, S1	ND		
	.Oiseaux de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux	Nombre	S3, S1	12		
	.Oiseaux d'intérêt patrimonial	Nombre	S3	4		
	.Espèces migratrices régulières - Annexe de la Directive Oiseaux	Nombre	S3	14		
	.Effectif nicheur de chaque espèce – annexe Directive Oiseaux	Nombre	S3	ND		
	.Occupation du sol du site					
	- Milieux agro-pastoraux	Ha	G1, G2, G3, G4			
- Milieux forestiers	Ha	G5				
- Milieux humides	Ha	G				
INDICATEURS DE REPONSE	<u>INDICATEURS DE REPONSE GLOBAUX</u>					
	.Surface de périmètre Natura 2000	Ha				
	.Participation réunions, visites	Nombre	V1, V2, V3, A1, A2, A3			
	.Rapports d'activités, études	Nombre	S1, S2, S3, S4, A1, A3			
	.Acteurs du site informés :	Nombre				
	<i>Collectivités</i>	Nombre	V1, V2, V3, V4, A1			
	<i>Propriétaires</i>	Nombre	V1, V2, V3, V4, A1			
	<i>Agriculteurs</i>	Nombre	V1, V2, V3, V4, A1			
	.Contractualisation de la charte du site	Nombre – surface (ha)	G1, G2, G3, G4			
	.Contractualisation des MAET	Nombre – surface (ha)	G5, G6, A1			
.Contrats Natura 2000	Nombre – surface (ha)	G1, G2, G3, G4, G7				
.Accords, conventions de gestion	Nombre	G5, G6, G7, G8, G9				
.Articles de presse, outils de communication	Nombre	V4				
.Supports d'informations pédagogiques	Nombre	V1, V2, V3, A1				
	Nombre	A1				
	<u>INDICATEURS DE REPONSE PARTICULIERS LIES A UNE ACTION (cf fiches actions)</u>					

